

CONSEIL GENERAL

REUNION DU 24 FEVRIER 2014

PROCES-VERBAL

Le Conseil Général s'est réuni à l'Hôtel du Conseil Général le 24 février 2014 sous la présidence de Monsieur Patrick KANNER, Président du Conseil Général.

Monsieur le Président ouvre la séance à 11 heures et demande à Madame Stéphanie BODELE de procéder à l'appel nominatif.

Nombre de membres en exercice : 79

Etaient présents au moment de l'appel nominatif : Jean-Jacques ANCEAU, Delphine BATAILLE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Stéphanie BODELE, Guy BRICOUT, Alain BRUNEEL, Joël CARBON, Erick CHARTON, Joëlle COTTENYE, Laurent COULON, Jean-Pierre DECOOL, Bernard DELVA, Marie DEROO, Albert DESPRES, Stéphane DIEUSAERT, Didier DRIEUX, Philippe DRONSART, Alain FAUGARET, André FIGOUREUX, Martine FILLEUL, Georges FLAMENGT, Isabelle FREMAUX, Michel GILLOEN, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Bernard HAESEBROECK, Bernard HANICOTTE, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Norbert JESSUS, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Vincent LANNOO, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Monique LEMPEREUR, Philippe LETY, René LOCOCHE, Michel MANESSE, Didier MANIER, Frédéric MARCHAND, Jacques MARISSIAUX, Mehdi MASSROUR, Luc MONNET, Nathalie MONTFORT, Jean-Luc PERAT, Christian POIRET, Françoise POLNECQ, Alain POYART, Jean-Claude QUENNESSON, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Aymeric ROBIN, Daniel RONDELAERE, Jean-Marie RUANT, Jean SCHEPMAN, Renaud TARDY, Fabien THIEME, Patrick VALOIS, Serge VAN DER HOEVEN, Alain VANWAEFELGHEM, Roger VICOT, Dany WATTEBLED, Philippe WAYMEL

Ont complété le quorum après l'appel nominatif : Jean-Claude DULIEU, Brigitte LHERBIER, Michel VANDEVOORDE

Absents représentés au moment de l'appel nominatif : Gérard BOUSSEMART donne pouvoir à Patrick KANNER, Jean-Claude DEBUS donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Bernard HANICOTTE, Marie FABRE donne pouvoir à Didier MANIER, Jean JAROSZ donne pouvoir à Jean-Claude QUENNESSON, Jacques MICHON donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Jacques PARENT donne pouvoir à Frédéric MARCHAND, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT donne pouvoir à Roger VICOT, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Luc MONNET

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et que le Conseil Général peut valablement délibérer (le quorum étant ensuite vérifié à l'ouverture de la discussion de chaque délibération).

LUNDI 24 FEVRIER 2014 – MATIN

Monsieur le Président rend hommage à Monsieur André *DELATTRE*, ancien Maire de Coudekerque-Branche, ancien Député et ancien Conseiller Général, décédé le 4 février 2014. Il adresse ses condoléances à la famille et aux proches du défunt.

Monsieur le Président félicite Monsieur Gérard *BOUSSEMART* qui a reçu la médaille d'honneur régionale, départementale et communale, échelon vermeil.

Monsieur le Président demande l'attention des Conseillers Généraux pour la projection de la vidéo sur l'actualité départementale.

Concernant la nouvelle carte cantonale, Monsieur le Président rappelle que le projet de carte cantonale a reçu un avis favorable de la section de l'Intérieur du Conseil d'Etat, sous réserve de quelques légères corrections. Il énonce les trois modifications du projet initial.

Monsieur le Président exprime sa satisfaction quant à la nouvelle carte cantonale qui respecte les limites des arrondissements.

Monsieur le Président souligne que le décret garantira la parité hommes/femmes au sein du futur Conseil Départemental et assurera une meilleure équité démographique entre les différents cantons.

Monsieur le Président explique que douze communes étaient divisées en plusieurs cantons. Il signale que le décret permet de regrouper ces communes dans un seul canton, celles-ci se situant toutes en nombre d'habitants en dessous de la moyenne démographique.

Monsieur le Président estime que les prochaines élections départementales de mars 2015 permettront d'élire une Assemblée Départementale renouvelée, plus représentative de la population nordiste et paritaire dans sa composition.

Monsieur le Président évoque la conférence débat organisée à Paris le 18 février 2014 par l'association Seine Nord Europe et destinée à faire le point de la mobilisation en faveur de la réalisation du canal. Il souligne que Monsieur Frédéric *CUVILLIER*, Ministre délégué chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche, a conclu la séance par des propos optimistes sur l'engagement à donner à ce projet avant la fin du mois de juin.

Monsieur le Président indique que le 30 janvier 2014, s'est tenue en mairie de La Bassée, à l'invitation du Département du Nord, la première réunion de la conférence métropolitaine réunissant les partenaires Etat, Région, Départements du Nord et du Pas-de-Calais ainsi que la Communauté urbaine de Lille, sous l'autorité de M. Didier Manier, Premier Vice-Président. Il signale que les collectivités territoriales et locales ont été appelées à se concerter pour trouver des solutions au problème d'accessibilité de la métropole lilloise.

Monsieur le Président remercie Monsieur Philippe *WAYMEL*, Maire de La Bassée, d'avoir accueilli dans sa mairie la première conférence métropolitaine.

Monsieur le Président souligne que cette première réunion a permis aux partenaires de partager les principes de la conférence sous la forme de l'adoption d'une charte et de présenter les projets emblématiques de leur action.

Monsieur le Président attire l'attention sur le lancement de l'expérimentation IMPACT (Innover, Moderniser les Processus de la maison départementale des personnes handicapées pour l'Accès à la Compensation sur les Territoires) dans le Département du Nord. Il signale que les MDPH du Nord et du Calvados ont été choisies pour cette expérimentation.

Monsieur le Président annonce qu'un nouveau spectromètre à Résonance Magnétique Nucléaire (RMN 1200 mégahertz) sera implanté à Lille. Il explique que le Département pourra prochainement concrétiser son soutien à cette opération, notamment sous la forme d'une participation financière au titre du Fonds Départemental pour l'Aménagement du Nord (FDAN) Grands Projets.

Monsieur le Président indique qu'il a participé en tant que représentant de l'Assemblée des Départements de France au déplacement du Premier Ministre à Angers sur le thème des personnes âgées. Il fait remarquer que cette visite a permis au Premier Ministre d'annoncer les grandes lignes du futur projet de loi de l'adaptation de la société au vieillissement.

Monsieur le Président évoque le budget supplémentaire destiné au financement de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), la future présence renforcée des Départements au conseil de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et le renforcement de la position du Département en tant que chef de file pour les politiques d'action gérontologique.

Considérant le futur projet de loi pour l'adaptation de la société au vieillissement, Monsieur le Président souligne la méthode de travail, l'importance de l'effort financier de l'Etat et la prise en compte de la personne âgée de manière globale.

Monsieur le Président estime qu'il est nécessaire de consolider davantage de manière structurelle le secteur de l'aide à domicile.

Monsieur le Président informe les Conseillers Généraux que la signature de la convention de partenariat entre le Département et la Fondation Charles de Gaulle sera vraisemblablement signée avant la fin du mois de mars.

Monsieur le Président porte à la connaissance de l'Assemblée Départementale qu'un avis favorable a été accordé par le comité des biens français pour l'inscription du dossier « Cimetières, nécropoles, mémoriaux et

paysages associés de la Première Guerre mondiale » sur la liste française de demande de classement au patrimoine mondial de l'Humanité à l'UNESCO.

Monsieur le Président évoque le Forum de l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) qui s'est tenu le 29 janvier 2014 à Lille. Il souligne que les échanges ont rappelé à tous la nécessité d'une grande mobilisation pour l'Europe.

Monsieur le Président indique que le Département du Nord a organisé une session de présentation du guide « Prêt à voter » réalisé par l'association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (ANACEJ).

Monsieur le Président adresse tous ses vœux de plein succès dans ses nouvelles responsabilités à Monsieur Joël ESPY, nouveau payeur départemental.

Monsieur le Président invite les Conseillers Généraux à venir prendre le verre de l'amitié à l'issue de la séance plénière vers 18 heures en l'honneur de la légion d'honneur que lui a remis Monsieur Jean-Marc AYRAULT.

Monsieur le Président évoque quelques éléments calendaires :

- le 25 février : Salon de l'Agriculture,
- le 7 avril : Commission Permanente,
- le 12 avril : Forum de lancement des ateliers citoyens « Bien vieillir »,
- le 14 avril : Séance plénière.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers Généraux le procès-verbal de la réunion des 12 et 13 novembre 2013 qui, sans observation, est adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

DOSSIERS DU PRESIDENT

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers Généraux les projets de délibérations relatifs aux rapports suivants :

- **Rapports n^{os} 2 à 11**

Étaient présents : Jean-Jacques ANCEAU, Delphine BATAILLE, Charles BEAUCHAMP, Stéphanie BODELE, Guy BRICOUT, Alain BRUNEEL, Joël CARBON, Erick CHARTON, Joëlle COTTENYE, Laurent COULON, Jean-Pierre DECOOL, Bernard DELVA, Marie DEROO, Albert DESPRES, Stéphane DIEUSAERT, Didier DRIEUX, Philippe DRONSART, Alain FAUGARET, André FIGOUREUX, Martine FILLEUL, Georges FLAMENGT, Isabelle FREMAUX, Michel GILLOEN, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Bernard HAESBROECK, Bernard HANICOTTE, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Norbert JESSUS, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Vincent LANNOO, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Monique LEMPEREUR, Philippe LETY, Brigitte LHERBIER, René LOCOCHE, Michel MANESSE, Didier MANIER, Frédéric MARCHAND, Jacques MARISSIAUX, Mehdi MASSROUR, Luc MONNET, Nathalie MONTFORT, Jean-Luc PERAT, Christian POIRET, Françoise POLNECQ, Alain POYART, Jean-Claude

QUENNESSON, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Aymeric ROBIN, Daniel RONDELAERE, Jean-Marie RUANT, Jean SCHEPMAN, Renaud TARDY, Fabien THIEME, Patrick VALOIS, Serge VAN DER HOEVEN, Michel VANDEVOORDE, Alain VANWAEFELGHEM, Roger VICOT, Dany WATTEBLED, Philippe WAYMEL

Absents représentés : Gérard BOUSSEMART donne pouvoir à Patrick KANNER, Jean-Claude DEBUS donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Bernard HANICOTTE, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Aymeric ROBIN, Marie FABRE donne pouvoir à Didier MANIER, Jean JAROSZ donne pouvoir à Jean-Claude QUENNESSON, Jacques MICHON donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Jacques PARENT donne pouvoir à Frédéric MARCHAND, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT donne pouvoir à Roger VICOT, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Luc MONNET

Absent : Bernard BAUDOIX

N° 2

DA/2014/131

OBJET :

**REPRESENTATION DU CONSEIL GENERAL AU SEIN DE
DIFFERENTS ORGANISMES OU INSTANCES
REMPLACEMENT DE MONSIEUR JEAN-RENE LECERF**

Par courrier daté du 10 décembre 2013, Monsieur Jean-René LECERF m'a informé de sa démission du mandat de Conseiller Général du Nord à compter du 1^{er} janvier 2014. Il a été remplacé à cette même date par Madame Isabelle FREMAUX, élue en même temps que lui à cet effet. Membre du Groupe Union Pour le Nord, Madame Isabelle FREMAUX a succédé à Monsieur Jean-René LECERF dans les 3 commissions thématiques dont il faisait partie.

Il convient de pourvoir également à son remplacement dans les commissions et organismes extérieurs où il siégeait en qualité de représentant du Département.

Le Conseil Général, lors de sa réunion du 12 avril 2011, avait désigné Monsieur Jean-René LECERF pour siéger au sein :

- de Conseils d'administration de collèges publics et privés,
- de Conseils d'administration de différents Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD),
- du Conseil d'administration de la Société d'Eau de la Métropole Nord (SEMÉN),

ainsi qu'aux commissions suivantes :

- Commission Départementale des Objets Mobiliers du Nord (CDOM),
- Commission Interdépartementale de Répartition du Fonds Départemental de la Taxe Professionnelle (CIRFDTP),
- Commission consultative de l'environnement pour

- l'aérodrome de Lille-Marcq-en-Baroeul,
 – Commission Départementale de la coopération intercommunale (CDCI) – Formation plénière.

Je propose au Conseil Général :

- de ne pas procéder au scrutin secret ;
- de désigner un Conseiller Général pour siéger au sein des différents organismes ou instances, conformément aux tableaux joints au présent rapport.

N° 3

DA/2014/132

OBJET :

DESIGNATION DES PERSONNALITES QUALIFIEES AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLEGES

L'article R.421-34 du code de l'éducation précise que les personnalités qualifiées siégeant au conseil d'administration des collèges sont désignées pour une durée de trois ans.

Le mandat des personnalités qualifiées est arrivé à son terme le 31 août 2012.

Les désignations examinées dans ce rapport concernent des collèges qui ont déjà fait l'objet d'une délibération du Conseil Général le 11 mars 2013. Les modifications apportées résultent de la démission de la première personnalité qualifiée désignée par l'autorité académique après avis du Département ou de l'augmentation de l'effectif du collège ce qui entraîne la désignation d'une seconde personnalité qualifiée par le Département.

Sur les 200 collèges publics que compte le Département du Nord plus de 160 ont pu effectuer le renouvellement de leurs personnalités qualifiées. Les services de l'éducation nationale n'ayant toujours pas reçu les propositions de tous les chefs d'établissements, vous trouverez ci-joint les listes des personnalités qualifiées :

- à désigner par le Département (Annexe A),
- proposées par l'autorité académique et pour lesquelles le Département a été saisi pour avis (Annexe B).

Je propose au Conseil Général :

- de ne pas procéder au scrutin secret ;
- de désigner les personnalités qualifiées relevant de la compétence du Département ainsi que d'émettre un avis sur les propositions de l'autorité académique, selon les tableaux repris en annexe.

N° 4

DA/2014/189

OBJET :

DEPLACEMENT D'UNE DELEGATION DU CONSEIL GENERAL, A PARIS, LE 25 FEVRIER 2014, A L'OCCASION DU SALON DE L'AGRICULTURE MANDAT SPECIAL

Pour la 9^{ème} année, le Département du Nord sera présent au Salon International de l'Agriculture, du 22 février au 2 mars 2014 à Paris, Porte de Versailles.

Avec 1 300 exposants (1 000 en 2013) en provenance de 22 pays et presque 700 000 visiteurs, le Salon de l'Agriculture est une réelle opportunité de participer à la reconnaissance de l'activité des 8 300 exploitants du Nord.

Dans la démarche générale, « le Nord, partenaire du monde agricole », la présence du stand du Département a, ainsi, pour objectifs de valoriser :

- la promotion d'une agriculture dynamique, durable et solidaire,
- l'accompagnement des agriculteurs dans leur quotidien, des hommes et des femmes à l'initiative de projets innovants,
- le soutien à l'élevage nordiste,
- la contribution à l'animation du monde rural et de ses filières.

Je conduirai une délégation du Conseil Général du Nord qui se rendra à Paris au Salon de l'Agriculture le 25 février 2014. La liste des membres composant cette délégation sera jointe à la délibération.

En conséquence, je propose au Conseil Général :

- de donner mandat spécial à Mesdames et Messieurs les Conseillers Généraux, dont la liste sera jointe à la délibération, à l'occasion de leur déplacement à Paris le 25 février 2014 pour l'inauguration du stand du Département du Nord au Salon International de l'Agriculture.

N° 5

DAJ/2014/158

OBJET :

REPRESENTATION EN JUSTICE DU DEPARTEMENT COMPTE-RENDU DE L'EXERCICE DE LA COMPETENCE DELEGUEE AU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL POUR LA PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2013

Conformément aux dispositions de l'article L. 3221-10-1 du code général des collectivités territoriales et par délibération du 12 avril 2011, le

Conseil général a délégué à son Président la compétence pour intenter les actions en justice au nom du Département ou défendre la collectivité dans les actions intentées contre elle.

Ainsi, l'assemblée délibérante doit être tenue informée des décisions prises en vertu de cette délégation.

Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013, le Président du Conseil général est intervenu au titre de cette délégation dans 1 229 contentieux :

479 actions en justice ont été engagées par le Département.

- Il s'agit majoritairement d'actions liées à la protection de l'enfance, mises en œuvre dans le cadre des missions confiées au Président du Conseil général en sa qualité d'administrateur ad hoc de mineurs en danger, de procédures en déclaration judiciaire d'abandon ou de demandes de délégations d'autorité parentale (276 affaires) ou d'actions relatives à la défense des intérêts financiers de la collectivité en matière de fraude au RMI/RSA (constitution de partie civile) ou de mise en œuvre de l'obligation alimentaire au titre de l'aide sociale (100 affaires).

Le Président du Conseil général est intervenu en défense du Département dans 750 affaires.

- Ces contentieux concernent essentiellement des requêtes contestant :
 - des décisions relatives aux personnes âgées, aux personnes handicapées ou au RMI/RSA (pour lesquelles la collectivité continue d'enregistrer des nouveaux recours, liés notamment aux refus de remise gracieuse en matière d'indus) déposés devant le tribunal administratif, la commission départementale d'aide sociale ou la commission centrale de l'aide sociale (677 dossiers).
 - des décisions de refus d'aide sociale (dont 28 contentieux pour le fonds de solidarité pour le logement déposés devant le tribunal administratif (TA) et 4 contentieux pour des allocations mensuelles d'aide sociale à l'enfance) ;
 - 20 affaires concernant des questions de ressources humaines ou des agréments d'assistants maternels ou familiaux ;
 - 2 procédures devant le TA de Lille concernant une décision de préemption et une demande d'annulation d'un marché public de surveillance ;
 - une procédure devant le Tribunal de Grande Instance (TGI) de Lille pour une demande d'annulation du commandement de quitter les lieux ;

- une procédure devant la Cour d'appel de Douai relative à des baux commerciaux.

- Enfin, le Président du Conseil général, en sa qualité de représentant légal de mineurs dont il s'est vu confier la tutelle ou la délégation d'autorité parentale, a assuré la défense de deux d'entre eux devant les juridictions pénales à la suite d'infractions qu'ils avaient commises.

N° 6

DCP/2013/1393

OBJET :

DELEGATION DE COMPETENCE AU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS ET D'ACCORDS-CADRES

Lors de sa séance du 31 mars 2011, en application des dispositions prévues à l'article L.3221-11 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée départementale a autorisé Monsieur le Président pour la durée de son mandat, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation (y compris la signature), l'exécution (y compris la résiliation) et le règlement de tous les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 1 000 000 €HT, des marchés et accords-cadres de fournitures et de services inférieurs à 193 000 €HT, ainsi que toute décision concernant les avenants des marchés et accords-cadres passés en procédure adaptée et les avenants jusqu'à 5% par rapport au montant initial des marchés et accords-cadres passés en procédure formalisée, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Le seuil visé pour les marchés et accords cadres de fournitures et services a été modifié par le décret 2013-1259 du 29 décembre 2013 et a été porté à 207 000 €HT ; il convient de le modifier, tout en proposant une simplification de la rédaction de cette délégation.

Je propose donc au Conseil Général :

- d'autoriser Monsieur le Président, pour la durée de son mandat, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation (y compris la signature), l'exécution (y compris la résiliation) et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 1 000 000 €HT, des marchés et accords-cadres de fournitures et de services inférieurs au seuil visé à l'article 26-II.2° du code des marchés publics (autres que les marchés de fourniture de gaz et d'électricité visés au rapport 2014/DCP/157), ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Il sera rendu compte de l'exercice de cette compétence à la plus proche réunion utile du Conseil Général et la Commission Permanente en sera informée.

N° 7

DCP/2014/157**OBJET :****DELEGATION DE COMPETENCE AU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL EN MATIERE DE MARCHES D'ACHAT DE GAZ ET D'ELECTRICITE**

L'article L.3221-11 du code général des collectivités territoriales prévoit que l'assemblée départementale peut autoriser Monsieur le Président pour la durée de son mandat, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation (y compris la signature), l'exécution (y compris la résiliation) et le règlement de tous les marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

En raison de la libéralisation des secteurs du gaz et de l'électricité, le Département va être amené à contractualiser avec des fournisseurs au moyen d'accords-cadres. Les marchés subséquents, dont le montant pourrait être supérieur au seuil des marchés de fourniture visé à l'article 26 du code des marchés publics, doivent pouvoir être signés rapidement après leur attribution, sauf à faire supporter à la collectivité une hausse des montants dus en raison de la forte volatilité des tarifs. Aussi, est-il proposé à l'assemblée d'autoriser son Président à signer les marchés de fourniture de gaz et d'électricité, ainsi que leurs avenants, quel que soit leur montant, en application de l'article précité du code général des collectivités territoriales.

Je propose donc au Conseil Général :

- d'autoriser Monsieur le Président, pour la durée de son mandat, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation (y compris la signature), l'exécution (y compris la résiliation) et le règlement des marchés de fournitures de gaz et d'électricité, ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Il sera rendu compte de l'exercice de cette compétence à la plus proche réunion utile du Conseil Général et la Commission Permanente en sera informée.

N° 8

DCP/2014/177**OBJET :****LISTE DES MARCHES PUBLICS CONCLUS EN 2013 PAR LE DEPARTEMENT DU NORD**

L'article 133 du code des marchés publics, tel qu'issu du décret n°206-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics, prévoit que le pouvoir adjudicateur publie au cours du 1^{er} trimestre de chaque année une liste des marchés conclus l'année précédente.

Par ailleurs, l'article L.3221-11 du code général des collectivités territoriales précise qu'il est rendu compte de

l'application de la délégation donnée par l'assemblée départementale en matière de marchés publics.

Le présent rapport a pour objet de répondre à ces obligations. Il présente la liste des marchés publics conclus en 2013 par le Département, triés selon leur nature et mentionne l'objet et la date de chaque marché, le nom de l'attributaire et le code postal, s'il est établi en France, ou le pays du principal établissement, s'il ne l'est pas.

Cette liste sera publiée au recueil des actes administratifs du Département du Nord.

Il est proposé au Conseil Général :

- de prendre acte de la liste des marchés conclus en 2013 par le Département du Nord.

N° 9

DPAE/2014/176**OBJET :**

**CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT ET LA SCET GE (GROUPEMENT EMPLOYEUR) POUR LA MISE A DISPOSITION DU DIRECTEUR DE LA SEM D'AMENAGEMENT EN COURS DE CREATION
DELEGATION DE LA 3^{EME} VICE-PRESIDENCE
« AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DEVELOPPEMENT RURAL »**

Le projet de création d'une SEM d'aménagement entre dans une nouvelle phase. La séance plénière du 25 juin 2013 a permis de voter l'engagement de principe pour la création, de présenter l'étude, de valider la forme juridique et de donner délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre de la délibération. Les statuts de la société ont été présentés lors des séances des 16, 17 et 18 décembre 2013. Le travail sur la validation du plan d'actionnaires, les statuts et le recrutement d'un directeur s'est poursuivi.

Le présent rapport fait suite à la phase de recrutement du directeur. La lauréate est Madame Hélène BOUVEAU, actuellement en poste à la SPL Euralille. Afin de la recruter dans les meilleures conditions, de pouvoir disposer de ses compétences et de la faire participer aux premières décisions stratégiques engageant la société, le choix s'est porté sur une mise à disposition dans le cadre d'une convention avec la SCET GE (en annexe).

Plusieurs raisons conduisent à passer par le groupement d'entreprise SCET GE. Pour le futur directeur, l'appartenance au réseau lui permettra de bénéficier d'un conseil permanent du groupement pour la mise en route de la société et son développement, de suivre les formations nécessaires aux compétences à déployer. Il s'agit donc d'intégrer la société et son dirigeant dans un environnement propice à sa réussite. Pour le Département, le réseau SCET GE permet aussi de garantir la présence d'un manager expérimenté.

D'un point de vue formel, le recrutement de

Mme BOUVEAU se ferait selon les principes suivants :

- Madame Hélène BOUVEAU sera recrutée dans le cadre d'un groupement employeur dénommé SCET GE. Le recrutement sera temporaire via le Département jusqu'à la création de la SEM ;
- La durée estimée de ce portage par le Département est 3 mois, soit du 1^{er} avril au 30 juin 2014, pour couvrir la période de création et de démarrage de la SEM. Ensuite, le portage se fera directement par la SEM. La convention sera signée entre cette dernière et la SCET GE ;
- La SCET GE demeurera l'employeur exclusif du directeur. Ainsi, il répondra à deux autorités compétentes selon le type de sujet. En effet, s'il s'agit de ce qui relève du plan opérationnel, le directeur est placé sous le contrôle des organes dirigeants de la société. S'il s'agit de la gestion de son emploi, il relèvera de la SCET GE ;
- Les conditions financières (document en annexe) représentent un montant total de 41 900,00 €HT (50 280,00 €TTC) pour 3 mois. Elles sont de deux ordres :
 - Tout d'abord, il s'agit de considérer l'ensemble des coûts liés au fonctionnement du salarié (salaire, avantages annexes, charges sociales, fiscales et parafiscales, l'épargne salariale, les frais de formation, l'ensemble des frais engagés en cas de mobilité du salarié, etc.) soit un montant de 35 863,00 €HT ;
 - Puis le montant d'adhésion à SCET GE (150,00 €) et la contribution aux charges générales à hauteur de l'utilisation du service que l'on peut définir sous le terme de « frais de service SCET GE », dont le montant total est de 6 037,00 €HT ;

L'ensemble de ces charges sera remboursé par la SEM au Département au plus tard le 31 décembre de l'exercice en cours.

- Madame Hélène BOUVEAU sera hébergée dans les locaux du Département jusqu'à la création de la société, le temps que des bureaux soient trouvés. Les moyens nécessaires à l'exercice de ses missions seront fournis par le Département dans un premier temps, puis par la SEM lorsqu'elle sera en capacité de le faire.

Il est proposé au Conseil Général :

- d'approuver les termes de la convention avec la SCET GE tels qu'ils lui ont été soumis dans la présente convention ;
- de m'autoriser à signer la convention et tous les actes afférents ;
- d'imputer la dépense correspondante, soit 50 280,00 €TTC, sur les crédits de l'opération 14P853OA001 inscrits au budget

départemental de l'exercice 2014, au 930 0201 article 64131.

N° 10

DGC/2014/276

OBJET :

**RESSOURCES HUMAINES
ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET
AJUSTEMENT DU DISPOSITIF DE PREVOYANCE**

Au terme de la Commission Administrative Paritaire qui s'est déroulée le 7 novembre 2013, il est nécessaire d'ajuster le tableau des effectifs pour prendre en compte les effets des avancements de grade et promotions internes prononcées lors de celle-ci.

La présente délibération prévoit, en outre, des mesures destinées à ajuster le dispositif de prévoyance des agents départementaux mis en place le 1^{er} janvier 2014.

1) Transformation de postes suite à la Commission Administrative et Paritaire du 7 novembre 2013 :

Suite à la Commission Administrative et Paritaire du 7/11/2013, des ajustements du tableau des effectifs permanents de la collectivité s'avèrent nécessaires.

De ce fait, il est proposé à l'Assemblée Plénière.

- la création de 678 postes permanents dont la répartition par grade se trouve dans l'annexe ci-jointe.
- la suppression de 678 postes permanents dont la répartition par grade se trouve dans l'annexe ci-jointe.

2) Ajustement du dispositif de prévoyance en faveur des agents du Département :

Par délibération de la Commission Permanente du Conseil Général réunie le 23 septembre 2013 il a été décidé :

- De confier au groupement COLLECTEAM / HUMANIS la mise en œuvre d'une protection sociale complémentaire pour la couverture des risques « prévoyance » et « frais de santé » au profit des agents du Département du Nord,
- d'approuver les propositions de participations financières du Département du Nord, pour l'adhésion des agents, à compter du 1^{er} janvier 2014.

La mise en concurrence a permis d'obtenir un gain tarifaire significatif par rapport au contrat prévoyance précédent souscrit par le COS.

La mise en œuvre de ce dispositif à compter du 1^{er} janvier 2014 a suscité un intérêt particulier pour les

agents du Département dont le nombre d'adhésions s'élève au 1^{er} février à 5 775 pour le risque prévoyance et à 3 060 adhésions pour la complémentaire santé.

Lors du premier comité de suivi et d'évaluation de ce dispositif, il a été constaté que 60% des agents souscrivant au régime de prévoyance ont choisi l'option « perte de retraite » entraînant pour certaines catégories d'agents une participation financière plus importante que dans le précédent contrat.

Les hypothèses sur lesquelles ont reposé la participation

Revenu net mensuel (y compris régime indemnitaire, NBI et primes)	< 1 000€	entre 1000€ et 1250€	entre 1250€ et 1500€	entre 1500€ et 2000€	entre 2000 € et 2500 €	entre 2500 € et 3000 €	entre 3000€ et 4000€	Plus de 4000€
Participation CG 59 Délibération du 23 septembre 2013	15 €	15 €	13 €	13 €	13 €	10 €	8 €	0
Participation CG 59 Délibération du 24 février 2014	23 €	23 €	21 €	21 €	21 €	18 €	16 €	8 €

Cette nouvelle participation sera appliquée avec un effet au 1^{er} janvier 2014.

Complémentaire à cette adaptation générale du dispositif, il est proposé de confirmer le principe posé par la délibération du 23 septembre 2013 de maintien individuel du niveau de cotisation à la charge des agents pour le risque prévoyance. Toutefois, au regard de l'effort mis en œuvre par le Département en rehaussant sa participation au régime de base, l'effet de cette dérogation serait limité à 3€ bruts mensuels, pour les agents ayant adhéré au nouveau contrat durant le 1^{er} trimestre 2014 et, à la date d'adhésion, pour les agents n'ayant pas pu s'affilier au contrat en cours pour cause de raison médicale.

Les crédits inscrits au Budget Primitif 2014 permettent de financer les mesures proposées.

Il est proposé au Conseil Général :

- de modifier ainsi que proposé le tableau des emplois
- d'adopter les modifications proposées au dispositif de protection sociale complémentaire issu de la délibération du 23 septembre 2013.

N° 11

DEGP/2014/223

OBJET :

VILLENEUVE D'ASCQ

CONSTRUCTION DU COLLEGE SIMONE DE BEAUVOIR

(ANCIEN COLLEGE LEON BLUM)

PROPOSITION D'UN AVENANT TRAVAUX N°2 CONCERNANT LE LOT 1 (GROS ŒUVRE ETENDU)

La Commission d'Appel d'Offres du 6 février 2014 a

financière du Conseil Général avaient exclu l'option « perte de retraite » dans la mesure où l'intérêt de cette garantie relevait du déroulement individuel de carrière de chaque agent.

Compte tenu du choix et de l'intérêt de cette option pour la majorité des agents et du principe posé par la Commission Permanente le 23 septembre de maintenir à minima le niveau de cotisation à la charge des agents, il convient de réévaluer la participation financière en y ajoutant 8 euros nets pour toutes les tranches de revenus, ainsi qu'il suit :

émis un avis favorable à la passation de l'avenant relatif au marché de travaux « lot 1 – gros œuvre étendu » nécessaire à l'opération de construction du collège Simone de Beauvoir à Villeneuve d'Ascq.

RAPPEL DES CONDITIONS ECONOMIQUES DU MARCHÉ DE BASE N°11-785 – LOT 1 GROS ŒUVRE ETENDU.

Le marché de travaux de gros œuvre étendu de l'opération reprise en objet a été autorisé par délibération du 15 novembre 2010.

Il a été attribué par la Commission d'Appel d'Offres du 15 décembre 2011 et a été notifié le 23 février 2012 au groupement Rabot-Dutilleul Construction / Tommasini Construction, le mandataire étant la société Rabot-Dutilleul Construction sise 10 avenue de Flandre à WASQUEHAL.

Le montant de ce marché s'élève à 12 974 000,61 €HT (valeur octobre 2011).

AVENANT N°1 :

Ce marché a fait l'objet d'un premier avenant pour un montant de 143 730,92 €HT, soit une augmentation de 1,11 % :

- renfort de la sécurité collective à la demande de la CARSAT lors des entretiens de la membrane ETFE (*Ethylène Tétra Fluor Ethylène*),
- adaptation et dévoiement des réseaux d'eau de la faculté de Lille 3 traversant le terrain,
- modifications à la demande des pompiers (tracés de giration de la voirie pompier, déplacement du poteau incendie...), et autres prestations diverses.

En conséquence le marché de gros œuvre étendu a été porté de **12 974 000,61 €HT à 13 117 731,53 €HT.**

AVENANT N°2 : CONTEXTE TECHNIQUE

Le marché a été conclu pour une durée de 30 mois à compter de sa date de notification au titulaire. Le délai d'exécution est de 18 mois dont 1 mois de période de préparation.

Par courrier en date du 27 décembre 2013, la société SOLEG, titulaire du marché n°12-155 – lot 3 électricité / courants forts / courants faibles, a fait part de sa liquidation judiciaire prenant effet au 15 janvier 2014.

Afin de garantir la mise en service de l'établissement pour septembre 2014 et donc d'y assurer la rentrée scolaire, il s'avère nécessaire :

- de résilier le marché de la société SOLEG n°12-155, d'un montant de 1 074 351,60 €HT, notifié le 2 avril 2012,
- d'augmenter le marché de Rabot Dutilleul Construction / Tommasini Construction afin de lui permettre de prendre en charge les travaux d'électricité restant à réaliser pour un montant de 615 324,98 €HT,
- de réaliser par ailleurs des prestations complémentaires (modification des installations du chantier, gardiennage, provision), nécessitées par l'arrêt du chantier et la reprise, pour une valeur de 272 393,18 €HT,
- d'augmenter le délai d'exécution des travaux de 4,5 mois (dont le 1^{er} mois formalisé par l'ordre de service de prolongation n°1, conformément aux dispositions de l'article 19.2.2 du C.C.A.G. travaux).

Soit une plus value de 887 718,16 €HT, soit 7,95 % du marché de base du lot 1 du groupement Rabot-Dutilleul Construction / Tommasini Construction.

Il est proposé au Conseil Général :

- d'autoriser la résiliation du marché n°12-155 relatif aux travaux d'électricité courants forts / courants faibles, d'un montant de 1 074 351,60 €HT, nécessaire à l'opération de construction du collège Simone de Beauvoir à Villeneuve d'Ascq dont l'attributaire est la société SOLEG domiciliée 247 D route de Béthune, BP 173 à LENS,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la décision de résiliation correspondante,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer à cet effet tous les actes à accomplir dans le cadre des articles 32, 34 et 36 du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de travaux (CCAG-Trx),
- d'autoriser Monsieur le Président à signer pour le marché de travaux « lot 1 - gros œuvre étendu » nécessaire à l'opération de construction du collège Simone de Beauvoir à Villeneuve d'Ascq, un

avenant supérieur à 5 % conformément à l'article 8 de la loi n°95-127 du 8 février 1995, relative aux marchés publics et aux délégations de service public, en vue de porter le montant du marché de 13 117 731,53 €HT à 14 005 449,69 €HT,

- d'imputer la dépense sur les crédits inscrits pour l'opération 09P1059OV009 comme suit : 231312-902221 – travaux.

Les projets de délibérations correspondants sont adoptés à l'unanimité.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 11 h 42. 66 Conseillers Généraux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur FIGOUREUX.

Monsieur CARBON, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté la salle préalablement à la prise de décision.

Concernant le rapport n° 1, Monsieur le Président souligne que la nouvelle dynamique interdépartementale répond à des enjeux d'efficacité des politiques publiques.

Monsieur le Président signale que l'engagement des Vice-Présidents impliqués dans la dynamique de rapprochement entre les deux collectivités fait l'objet d'une attention de l'Etat et d'un intérêt certain de la presse.

Monsieur le Président rappelle que les débats lors de la Convention des Conseils Départementaux 59/62 ont été d'une grande richesse.

Monsieur le Président estime que les Départements ont la responsabilité de mener la bataille pour le progrès économique et social et sont de véritables amortisseurs sociaux en période de crise.

Monsieur le Président indique que l'absence de certains Conseillers Généraux dans la deuxième partie de la convention 59/62 n'a pas permis le vote des résolutions relatives aux rapports qui avaient fait l'objet de débats.

Evoquant l'absence de quorum constatée lors de réunions précédentes, Monsieur le Président annonce qu'en accord avec les trois présidents de groupe, un durcissement du règlement intérieur sera mis en place, notamment sur la question des sanctions financières à l'égard des Conseillers Généraux absents pour des raisons sans lien avec l'action du Conseil Général.

Monsieur le Président rappelle que le rapport n° 1 examiné lors de la Convention des Conseils Départementaux 59/62 incluait trois feuilles de route. Il informe les Conseillers Généraux qu'il a reçu une demande écrite de Monsieur BEAUCHAMP pour un vote dissocié sur chacune de ces trois feuilles de route.

Monsieur Frédéric MARCHAND souligne la pertinence de la coopération ayant pris naissance le 4 juillet 2013 à Arras lors de la première réunion de la Convention des Conseils

Départementaux 59/62. Il explique que cette coopération a aujourd'hui valeur de modèle et de référence.

Monsieur *MARCHAND* attire l'attention sur la volonté des deux Départements de servir l'intérêt de leurs populations respectives à travers la mutualisation de leurs compétences, tout en respectant les identités de chacun.

Monsieur *MARCHAND* indique que les membres du Groupe Socialiste, Parti Radical de Gauche et Apparentés voteront favorablement les trois résolutions.

Monsieur Christian *POIRET* regrette les difficultés rencontrées pour s'exprimer lors de la réunion de la Convention des Conseils Départementaux 59/62 du 4 février 2014.

Monsieur le Président explique que Monsieur Dominique *DUPILET*, en qualité de président de séance de la réunion du 4 février 2014 après-midi, avec prévenu les Conseillers Généraux qu'il y avait un temps de parole organisé.

Concernant les Grands Projets Structurants, Monsieur *POIRET* souligne l'absence de chiffrage du coût de toutes les opérations et de plan pluriannuel d'investissement. Il pense que certaines opérations ne présentent pas forcément d'intérêt à l'échelle du Département ou au niveau interdépartemental.

Monsieur *POIRET* pense que le nouveau découpage des cantons va bouleverser, dans les territoires ruraux, les équilibres réalisés jusqu'alors à partir des bassins de vie.

Monsieur *POIRET* pense que l'avant projet de loi qui se profile dans le cadre de la réforme de la décentralisation portera principalement sur le renforcement des compétences des Régions. Il estime qu'avec la future réforme des Régions et la création des Métropoles prévues par la loi du 27 janvier 2013, beaucoup de changements interviendront dans l'organisation des territoires et pas à l'avantage des Départements.

Considérant que la mission actuelle des Départements dans le développement des territoires est menacée, Monsieur *POIRET* annonce que les membres du Groupe Union Pour le Nord voteront contre le projet de la première résolution.

Monsieur *POIRET* s'étonne que le sujet portant sur la Commémoration de la Grande Guerre soit présenté dans la thématique relative aux services rendus à la population dans le cadre des politiques de solidarité.

Monsieur *POIRET* indique qu'il adhère à l'ensemble des partenariats mis en œuvre pour célébrer le centenaire de la Grande Guerre, ainsi qu'au contenu des manifestations. Il émet cependant des réserves en ce qui concerne la participation financière du Département pour la réalisation du monument sur le site historique de Notre-Dame-de-Lorette.

Monsieur *POIRET* déclare que les membres de son

Groupe voteront favorablement la deuxième résolution mais avec les réserves qu'il vient d'émettre.

Concernant la troisième résolution, Monsieur *POIRET* considère qu'il est nécessaire de mettre en œuvre les moyens d'une véritable culture de la recette au sein du Département et un contrôle de gestion optimal.

Monsieur *POIRET* annonce que le Groupe Union Pour le Nord s'abstiendra sur la troisième résolution.

Monsieur le Président rappelle que chaque collectivité déclinera les caps fixés dans la Convention interdépartementale 59/62 en fonction de ses propres considérations et configurations.

Monsieur le Président constate que le Groupe Union Pour le Nord marque son attachement aux Départements.

Considérant la résolution relative à la réalisation d'un anneau de la mémoire sur le site de Notre-Dame de Lorette, Monsieur le Président pense que le site attirera des dizaines de milliers de visiteurs.

Concernant l'efficacité de l'action publique, Monsieur le Président rappelle que la culture de la recette a été formalisée depuis deux ans au sein du Département avec un suivi particulier de Monsieur Bernard *HAESEBROECK*. Il pense que cette politique va encore progresser notamment par le rapprochement entre les différentes collectivités.

Monsieur Aymeric *ROBIN* indique que lors de la réunion de la Convention Interdépartementale 59/62 les deux Groupes Communistes avaient sollicité par écrit un vote dissocié sur la feuille de route relative au « soutien aux territoires ». Il réitère cette demande pour la présente séance.

Monsieur *ROBIN* signale que les membres du Groupe Communiste - Front de Gauche souhaitent marquer fermement leur opposition à toute application anticipée dans le Département du Nord de l'acte III de la décentralisation.

Monsieur *ROBIN* estime que l'ensemble du projet de loi s'inscrit dans une logique de déconstruction territoriale et institutionnelle.

Monsieur *ROBIN* souligne que le Groupe Communiste - Front de Gauche défend une architecture institutionnelle réaffirmant la place fondamentale dans la République des deux échelons de proximité que sont les Communes et les Départements. Il pense que ces deux échelons, héritage de la Révolution Française, sont indispensables pour répondre efficacement aux besoins des habitants.

Monsieur *ROBIN* annonce que les membres du Groupe Communiste - Front de Gauche s'opposeront à l'adoption de la feuille de route relative au « Soutien aux territoires ». Il précise que ces derniers voteront favorablement les autres aspects de la résolution n° 1 ainsi que les résolutions n° 2 et 3.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

- **Rapport n°1**

Etaient présents : Jean-Jacques ANCEAU, Delphine BATAILLE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Stéphanie BODELE, Guy BRICOUT, Alain BRUNEEL, Joël CARBON, Erick CHARTON, Joëlle COTTENYE, Laurent COULON, Jean-Pierre DECOOL, Bernard DELVA, Marie DEROO, Albert DESPRES, Stéphane DIEUSAERT, Didier DRIEUX, Philippe DRONSART, Alain FAUGARET, André FIGOUREUX, Martine FILLEUL, Georges FLAMENGT, Isabelle FREMAUX, Michel GILLOEN, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Bernard HAESBROECK, Bernard HANICOTTE, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Norbert JESSUS, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Vincent LANNOO, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Monique LEMPEUR, Philippe LETY, Brigitte LHERBIER, René LOCOCHE, Michel MANESSE, Didier MANIER, Frédéric MARCHAND, Jacques MARISSIAUX, Mehdi MASSROUR, Luc MONNET, Nathalie MONTFORT, Jean-Luc PERAT, Christian POIRET, Françoise POLNECO, Alain POYART, Jean-Claude QUENNESSON, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Aymeric ROBIN, Daniel RONDELAERE, Jean-Marie RUANT, Jean SCHEPMAN, Renaud TARDY, Fabien THIEME, Patrick VALOIS, Serge VAN DER HOEVEN, Michel VANDEVOORDE, Alain VANWAEFELGHEM, Roger VICOT, Dany WATTEBLED, Philippe WAYMEL

Absents représentés : Gérard BOUSSEMART donne pouvoir à Patrick KANNER, Jean-Claude DEBUS donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Bernard HANICOTTE, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Aymeric ROBIN, Marie FABRE donne pouvoir à Didier MANIER, Jean JAROSZ donne pouvoir à Jean-Claude QUENNESSON, Jacques MICHON donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Jacques PARENT donne pouvoir à Frédéric MARCHAND, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT donne pouvoir à Roger VICOT, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Luc MONNET

N° 1

DA/2014/265

OBJET :

**SUIVI DES TRAVAUX DE LA CONVENTION DES CONSEILS
DEPARTEMENTAUX 59/62**

Lors de sa réunion du 4 février 2014 à Lille, la Convention des Conseils Départementaux 59/62 a pris connaissance des actions en cours et des propositions tendant à renforcer la dynamique de rapprochement et de dialogue entre les deux Départements, toujours dans le respect institutionnel de leur identité propre.

La Convention a ainsi été saisie de 3 rapports et elle a examiné et débattu de 7 feuilles de route, articulées autour de 3 axes :

- rapport N°1 « Pour un développement équilibré des territoires »

Feuilles de route :

- Soutien aux territoires
- Chaîne des terrils
- Grands projets structurants

- rapport N°2 « Pour un renforcement des solidarités humaines »

Feuilles de route :

- Inégalités sociales et territoriales de santé
- Commémorations de la Grande Guerre

- rapport N°3 « Pour une plus grande efficacité de l'action publique »

Feuilles de route :

- Commande publique
- Patrimoine bâti

Comme pour la réunion du 4 juillet 2013, ces feuilles de route thématiques avaient été préalablement présentées pour avis, en des termes identiques aux Commissions compétentes de chacune des deux collectivités.

Les 3 résolutions distribuées aux membres de la Convention avant la séance peuvent dès lors être soumises au vote de l'Assemblée.

En effet, il appartient aux deux Départements, acteurs de leur développement, de se prononcer sur ces résolutions par un vote de chacun des Conseils Généraux du Nord et du Pas-de-Calais, afin qu'elles puissent ensuite être mises en œuvre sous le contrôle de la Commission de Suivi.

Je propose au Conseil Général d'adopter les résolutions jointes en annexe au présent rapport, intitulées :

- résolution N°1 « Pour un développement équilibré des territoires » ;
- résolution N°2 « Pour un renforcement des solidarités humaines » ;
- résolution N°3 « Pour une plus grande efficacité de l'action publique » ,

soumises le 4 février 2014 à Lille aux Conseillers Généraux des Départements du Nord et du Pas-de-Calais siégeant ensemble au sein de la Convention des Conseils Départementaux 59/62, et qui ont été élaborées sur la base des feuilles de route mentionnées au rapport.

Le projet de délibération correspondant est adopté à la majorité en ce qui concerne la résolution n° 1 « Pour un développement équilibré des territoires » et à l'unanimité en ce qui concerne les résolutions n° 2 « Pour un renforcement des solidarités humaines » et n° 3 « Pour une plus grande efficacité de l'action publique ».

Résolutions soumises le 4 février 2014 à Lille aux Conseillers Généraux des Départements du Nord et du Pas-de-Calais siégeant ensemble au sein de la Convention des Conseils Départementaux 59/62, et élaborées sur la base des feuilles de route mentionnées au rapport.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 11 h 44. 66 Conseillers Généraux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Messieurs *BAUDOUX* et *CARBON*.

Monsieur *LEFEBVRE*, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté la salle préalablement au vote de la résolution 1 – feuille de route « Soutien aux territoires ».

Messieurs *BEAUCHAMP*, *FAUGARET* et *RENAUD* ainsi que Madame *LECHNER*, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté la salle préalablement aux votes.

Résolution n° 1 - Feuille de route « Soutien aux territoires »

Vote intervenu à 12 h 11.

Au moment du vote, 63 Conseillers Généraux étaient présents.

Nombre de procurations : 13

Absents sans procuration : 3

Absents au vote	Procurants
Charles <i>BEAUCHAMP</i>	Fabien <i>THIEME</i>
Alain <i>FAUGARET</i>	Nathalie <i>MONTFORT</i>
Alexandra <i>LECHNER</i>	Martine <i>FILLEUL</i>

Résolution n° 1 - Feuille de route « Chaîne des terrils »

Vote intervenu à 12 h 11.

Au moment du vote, 64 Conseillers Généraux étaient présents.

Nombre de procurations : 13

Absents sans procuration : 2

N'ont pas pris part au vote : 1 (Monsieur *BRUNEEL*)

Ont pris part au vote : 76 (y compris les votants par procuration)

Résultats du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 76

Majorité absolue des suffrages exprimés : 39

Pour : 51 (Groupe Socialiste, Parti Radical de Gauche et

Absents au vote	Procurants
Charles <i>BEAUCHAMP</i>	Fabien <i>THIEME</i>
Alain <i>FAUGARET</i>	Nathalie <i>MONTFORT</i>
Alexandra <i>LECHNER</i>	Martine <i>FILLEUL</i>

Résolution n° 1 - Feuille de route « Grands projets structurants »

Vote intervenu à 12 h 11.

Au moment du vote, 64 Conseillers Généraux étaient présents.

Nombre de procurations : 13

Absents sans procuration : 2

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 76 (y compris les votants par procuration)

Résultats du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 76

Majorité absolue des suffrages exprimés : 39

Pour : 40 (Groupe Socialiste, Parti Radical de Gauche et Apparentés)

Contre : 36 (Groupe Communiste – Front de Gauche, Groupe Union Pour le Nord)

Monsieur *MICHON* était absent. Il avait donné procuration à Monsieur *BEAUCHAMP*.

Monsieur *BEAUCHAMP* n'était plus présent au moment du vote. Par voie de conséquence, Monsieur *MICHON* est donc compté absent sans procuration.

Messieurs *LEFEBVRE* et *RENAUD* n'étaient plus présents au moment du vote. Ils sont donc comptés absents sans procuration.

Les Conseillers Généraux repris dans le tableau ci-dessous avaient quitté la salle préalablement au vote et avaient donné procuration :

Apparentés, Groupe Communiste – Front de Gauche)
Contre : 25 (Groupe Union Pour le Nord)

Monsieur *MICHON* était absent. Il avait donné procuration à Monsieur *BEAUCHAMP*.

Monsieur *BEAUCHAMP* n'était plus présent au moment du vote. Par voie de conséquence, Monsieur *MICHON* est donc compté absent sans procuration.

Monsieur *RENAUD* n'était plus présent au moment du vote. Il est donc compté absent sans procuration.

Les Conseillers Généraux repris dans le tableau ci-dessous avaient quitté la salle préalablement au vote et avaient donné procuration :

N'ont pas pris part au vote : 1 (Monsieur *BRUNEEL*)
Ont pris part au vote : 76 (y compris les votants par procuration)

Résultats du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 76

Majorité absolue des suffrages exprimés : 39
 Pour : 51 (Groupe Socialiste, Parti Radical de Gauche et Apparentés, Groupe Communiste – Front de Gauche)
 Contre : 25 (Groupe Union Pour le Nord)

Monsieur *MICHON* était absent. Il avait donné procuration à Monsieur *BEAUCHAMP*.
 Monsieur *BEAUCHAMP* n'était plus présent au moment

du vote. Par voie de conséquence, Monsieur *MICHON* est donc compté absent sans procuration.

Monsieur *RENAUD* n'était plus présent au moment du vote. Il est donc compté absent sans procuration.

Les Conseillers Généraux repris dans le tableau ci-dessous avaient quitté la salle préalablement au vote et avaient donné procuration :

Absents au vote	Procurants
Charles <i>BEAUCHAMP</i>	Fabien <i>THIEME</i>
Alain <i>FAUGARET</i>	Nathalie <i>MONTFORT</i>
Alexandra <i>LECHNER</i>	Martine <i>FILLEUL</i>

Résolution n° 2 - « Pour un renforcement des solidarités humaines »

Vote intervenu à 12 h 11.

Au moment du vote, 64 Conseillers Généraux étaient présents.

Nombre de procurations : 13

Absents sans procuration : 2

N'ont pas pris part au vote : 1 (Monsieur *BRUNEEL*)

Ont pris part au vote : 76 (y compris les votants par procuration)

Résultats du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 76

Majorité absolue des suffrages exprimés : 39

Pour : 76 (Groupe Socialiste, Parti Radical de Gauche et

Apparentés, Groupe Communiste – Front de Gauche, Groupe Union Pour le Nord)

Contre : 0

Monsieur *MICHON* était absent. Il avait donné procuration à Monsieur *BEAUCHAMP*.

Monsieur *BEAUCHAMP* n'était plus présent au moment du vote. Par voie de conséquence, Monsieur *MICHON* est donc compté absent sans procuration.

Monsieur *RENAUD* n'était plus présent au moment du vote. Il est donc compté absent sans procuration.

Les Conseillers Généraux repris dans le tableau ci-dessous avaient quitté la salle préalablement au vote et avaient donné procuration :

Absents au vote	Procurants
Charles <i>BEAUCHAMP</i>	Fabien <i>THIEME</i>
Alain <i>FAUGARET</i>	Nathalie <i>MONTFORT</i>
Alexandra <i>LECHNER</i>	Martine <i>FILLEUL</i>

Résolution n° 3 « Pour une plus grande efficacité de l'action publique »

Vote intervenu à 12 h 11.

Au moment du vote, 64 onseillers Généraux étaient présents.

Nombre de procurations : 13

Absents sans procuration : 2

N'ont pas pris part au vote : 1 (Monsieur *BRUNEEL*)

Ont pris part au vote : 76 (y compris les votants par procuration)

Résultats du vote :

Abstention : 25 (Groupe Union Pour le Nord)

Total des suffrages exprimés : 51

Majorité absolue des suffrages exprimés : 26

Pour : 51 (Groupe Socialiste, Parti Radical de Gauche et

Apparentés, Groupe Communiste – Front de Gauche)

Contre : 0

Monsieur *MICHON* était absent. Il avait donné procuration à Monsieur *BEAUCHAMP*.

Monsieur *BEAUCHAMP* n'était plus présent au moment du vote. Par voie de conséquence, Monsieur *MICHON* est donc compté absent sans procuration.

Monsieur *RENAUD* n'était plus présent au moment du vote. Il est donc compté absent sans procuration.

Les Conseillers Généraux repris dans le tableau ci-dessous avaient quitté la salle préalablement au vote et avaient donné procuration :

Absents au vote	Procurants
Charles <i>BEAUCHAMP</i>	Fabien <i>THIEME</i>
Alain <i>FAUGARET</i>	Nathalie <i>MONTFORT</i>
Alexandra <i>LECHNER</i>	Martine <i>FILLEUL</i>

Monsieur le Président suspend la séance à 12 heures 15.

Monsieur le Président reprend la séance à 14 heures.

Etaients présents : Jean-Jacques ANCEAU, Delphine BATAILLE, Bernard BAUDOIX, Charles BEAUCHAMP, Stéphanie BODELE, Guy BRICOUT, Alain BRUNEEL, Joël CARBON, Erick CHARTON, Joëlle COTTENYE, Laurent COULON, Jean-Pierre DECOOL, Bernard DELVA, Marie DEROO, Albert DESPRES, Stéphane DIEUSAERT, Didier DRIEUX, Philippe DRONSART, Jean-Claude DULIEU, André FIGOUREUX, Martine FILLEUL, Georges FLAMENGT, Isabelle FREMAUX, Michel GILLOEN, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Bernard HAESBROECK, Bernard HANICOTTE, Jacques HOUSSIN, Norbert JESSUS, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Vincent LANNOO, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Monique LEMPEREUR, Philippe LETY, Brigitte LHERBIER, René LOCOCHE, Michel MANESSE, Didier MANIER, Frédéric MARCHAND, Jacques MARISSIAUX, Mehdi MASSROUR, Luc MONNET, Nathalie MONTFORT, Françoise POLNECQ, Alain POYART, Jean-Claude QUENNESSON, Roméo RAGAZZO, Bertrand RINGOT, Aymeric ROBIN, Daniel RONDELAERE, Jean-Marie RUANT, Jean SCHEPMAN, Fabien THIEME, Patrick VALOIS, Serge VAN DER HOEVEN, Michel VANDEVOORDE, Alain VANWAEFELGHEM, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE

Ont complété le quorum : Alain FAUGARET, Olivier HENNO, Jean-Luc PERAT, Christian POIRET, Renaud TARDY, Dany WATTEBLED,

Absents représentés : Gérard BOUSSEMART donne pouvoir à Patrick KANNER, Jean-Claude DEBUS donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Bernard HANICOTTE, Marie FABRE donne pouvoir à Didier MANIER, Jean JAROSZ donne pouvoir à Jean-Claude QUENNESSON, Jacques MICHON donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Jacques PARENT donne pouvoir à Frédéric MARCHAND, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT donne pouvoir à Roger VICOT

Absent : Eric RENAUD

QUESTIONS D'ACTUALITE

Monsieur Laurent COULON exprime son incompréhension et son indignation concernant l'annonce de la suppression de l'arrêt en gare du Cateau, le week-end et les jours fériés, du train Paris-Maubeuge.

Monsieur COULON note que Monsieur le Président a saisi le Ministre des Transports et le Président de la SNCF. Il souhaite que l'Assemblée Départementale exprime aux Responsables concernés son mécontentement et sa ferme opposition à la suppression de cet arrêt.

Monsieur le Président rappelle que la menace pesait déjà en 2011 et fait observer qu'à l'époque, le Département avait pris ses responsabilités. Il indique qu'il faut rester vigilant et souligne que l'accès au Musée départemental Henri Matisse, qui passe par l'arrêt en gare du Cateau pour la région parisienne, est essentiel.

Monsieur le Président signale qu'il a effectivement adressé un courrier manifestant son incompréhension au Ministre des Transports et au Président de la SNCF, avec une copie au Ministre de la Culture. Il précise qu'il n'a pas encore de réponse détaillée sur le sujet.

Monsieur le Président approuve la proposition de Monsieur COULON et pense qu'aucun Conseiller Général ne verra d'inconvénient à ce qu'une nouvelle missive soit transmise sur ce sujet aux instances concernées.

Monsieur Bernard HANICOTTE rappelle que, lors de la Séance Budgétaire du mois de décembre 2013, il avait exprimé son inquiétude sur la baisse des crédits réservés au financement des actions d'insertion pour l'année 2014. Il signale que la dure réalité des faits s'impose aujourd'hui et note qu'une baisse de 5,6 % des moyens financiers mis à disposition est appliquée.

Monsieur HANICOTTE interroge Monsieur le Président sur la question du financement de l'insertion sociale et sur la logique qui guide le Département en la matière.

En ce qui concerne l'insertion, Monsieur Roger VICOT fait observer que la politique du Département doit être appréhendée au regard de l'ensemble des propositions du PDI.

Monsieur VICOT signale effectivement qu'une baisse de 5,6 % a été inscrite sur les crédits d'insertion. Il indique, néanmoins, que l'insertion et l'accompagnement des allocataires du RSA ne se résument pas à ces crédits et souligne qu'il existe d'autres politiques.

Monsieur le Président note le caractère volontariste de ces crédits d'insertion. Il fait, par ailleurs, remarquer que plusieurs politiques du Département concourent à l'insertion sociale.

Monsieur Jean-Claude QUENNESSON souligne que le projet de loi sur l'autonomie des personnes âgées met à l'honneur l'aide à domicile, mais précise que l'effort annoncé en ce domaine ne semble pas à la hauteur des enjeux.

Monsieur QUENNESSON attire l'attention sur la situation inquiétante des services d'aide à domicile. Il met en exergue plusieurs pistes de réflexion et souhaite qu'elles soient examinées.

Monsieur Jacques MARISSIAUX indique que le secteur des services d'aide à domicile est confronté, depuis quelques années, à des difficultés financières sérieuses. Il fait remarquer que des dispositions d'urgence ont pourtant été prises au niveau départemental et ajoute, par ailleurs, qu'un audit a été réalisé et sera restitué, très prochainement, aux membres de la Commission « Personnes âgées, Personnes en situation de handicap ».

Monsieur *MARISSIAUX* revient sur les pistes de travail qui portent sur la tarification, l'organisation et la gouvernance.

Monsieur le Président signale que la libéralisation du secteur par la loi *BORLOO* en 2005 a été une catastrophe.

Monsieur le Président soulève le problème de la fusion des structures et précise que ces rapprochements sont absolument indispensables pour préserver la mission d'intérêt général assurée par le secteur associatif.

Monsieur Michel *VANDEVOORDE* revient sur le Schéma départemental des personnes âgées qui a été adopté pour les années 2012 à 2015. Il évoque, par ailleurs, le lancement des ateliers citoyens sur le bien vieillir et souhaite avoir des explications concernant ces ateliers.

Monsieur Jacques *MARISSIAUX* indique que les ateliers citoyens seront consacrés en 2014 au thème du bien vieillir ensemble et apporte quelques éléments calendaires.

Monsieur *MARISSIAUX* précise que les Directions Territoriales, les CLIC, les Conseillers Généraux et le CODERPA mobilisent actuellement le monde associatif et les citoyens engagés.

Monsieur le Président revient sur le calendrier de ces ateliers et incite les Conseillers Généraux à être très nombreux lors de ces manifestations.

Madame Sylvie *LABADENS* attire l'attention sur la décision de mettre fin à la participation départementale au fonctionnement des écoles intercommunales de musique et demande que cette position soit reconsidérée.

Madame Françoise *POLNECQ* note que le Département avait mis en place, il y a plus de 20 ans, une aide à certaines écoles intercommunales de musique. Elle fait remarquer que cette aide reposait sur des critères qui ont aujourd'hui perdu leur pertinence.

Madame *POLNECQ* souligne que la proposition d'arrêter cette aide s'inscrit dans la lignée de la position prise par le Département lors du deuxième acte de la décentralisation prévoyant le transfert de certaines compétences aux Collectivités Territoriales.

Madame *POLNECQ* rappelle le calendrier suivant lequel il a été décidé de mettre un terme à l'aide aux écoles intercommunales de musique en 2014.

Monsieur le Président précise qu'il s'agit d'établissements intercommunaux et indique que chacun doit assumer ses responsabilités. Il pense que le Département doit être présent sur des politiques qui correspondent à ses priorités.

Monsieur Albert *DESPRES* note qu'en 2013, le Conseil Général du Nord a pris une délibération en faveur du personnel, en créant le CESU Garde d'enfant pour les agents ayants des enfants de moins de 3 ans, et signale que, depuis le 1^{er} janvier 2014, une circulaire interministérielle a réduit les critères d'accessibilité à cette aide. Il fait, par ailleurs, remarquer que cette mesure, prise au niveau national, s'ajoute à plusieurs dispositifs qui accentuent la dégradation

des conditions de vie des salariés et notamment des agents de la fonction publique.

Monsieur *DESPRES* souhaite qu'une concertation soit engagée rapidement afin de répondre aux besoins des agents départementaux et leur permettre d'appréhender le mode de garde de leurs enfants avec sérénité.

Monsieur le Président rappelle quelques éléments d'information en ce qui concerne la prestation du CESU Garde d'enfant mise en œuvre pour les agents du Département.

Monsieur le Président précise que l'Etat, par une circulaire du 30 décembre 2013, a supprimé l'obtention des CESU de 220 euros annuels pour les agents ayant les plus gros revenus et fait observer que les prestations d'action sociale ont été recentrées sur les fonctionnaires qui en ont le plus besoin. Il souligne que le Département, qui ne peut pas offrir à ses agents des systèmes de primes meilleurs que ceux donnés à la fonction publique d'Etat, a appliqué ces mesures par transposition.

Monsieur Jean-Jacques *ANCEAU* met en exergue un contexte difficile pour les éleveurs. Il pense que les collectivités et les acteurs économiques doivent soutenir l'élevage et contribuer au maintien des petites et moyennes exploitations.

Monsieur *ANCEAU* revient sur la présence du Département au Salon de l'Agriculture. Il précise que des prix seront remis aux agricultrices les plus dynamiques du Nord et souligne que la place des femmes dans le monde agricole a changé.

Madame Martine *FILLEUL* fait remarquer que les facteurs d'inquiétude s'accroissent pour les éleveurs. Elle indique que le déplacement de Conseillers Généraux au Salon de l'Agriculture permettra de réaffirmer le soutien du Département, dont le principal axe de sa politique d'agriculture concerne l'élevage.

Madame *FILLEUL* remercie Monsieur *ANCEAU* de sa motivation et du travail qu'il mène pour l'agriculture dans le département du Nord.

Madame *FILLEUL* évoque enfin la question de la place des femmes dans le monde agricole.

Madame Brigitte *LHERBIER* note qu'une partie de l'émission « Zone Interdite », diffusée sur M 6 le 2 février 2014, a été consacrée au conflit ayant agité l'Association d'Action Educative (AAE) de Dunkerque. Elle rappelle que la Voix du Nord avait déjà révélé les dérives financières au sein de l'association.

Madame *LHERBIER* fait remarquer que le Groupe Union Pour le Nord est déjà intervenu sur cette question en Commission « Lutte contre les exclusions, Enfance, Famille, Jeunesse, Santé » et demande un point complet sur la situation de l'AAE et les relations qu'elle entretient avec le Département.

Monsieur Fabien *THIEME* met en exergue, concernant l'AAE, ses domaines d'intervention, son organisation ainsi

que le soutien financier dont elle bénéficie. Il note que cette association, et plus particulièrement son pôle Educatif, a été confrontée à des difficultés financières, organisationnelles et sociales.

Monsieur *THIEME* fait observer qu'il a été envisagé de procéder au transfert partiel de l'activité du pôle Educatif vers l'EPDSAE, mais précise que le Département a pris acte de la décision du conseil d'administration de l'AAE, prise le 19 septembre 2013, de poursuivre son activité dans son intégralité.

Monsieur *THIEME* indique que le Département assure pleinement son rôle de tutelle dans la phase de consolidation et de restructuration de l'association. Il souligne qu'un comité de suivi et de mise en œuvre du nouveau projet associatif a été installé.

Monsieur le Président regrette que le reportage diffusé par « Zone Interdite » n'ait pas signalé que des mesures étaient prises pour mettre sous contrôle l'AAE. Il précise que des débordements manifestes ont eu lieu au sein de cette association, mais fait observer que le Département a pris ses responsabilités.

Madame *LHERBIER* souhaitant reprendre la parole, Monsieur le Président indique qu'il est prêt à évoquer ce dossier avec elle après la séance.

COLLEGE DU XXI^{ème} SIECLE ET PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Président remercie les équipes départementales pour la qualité des projets portés pour les collèges.

Monsieur le Président considère que le bilan de l'action du Département du Nord en matière d'éducation est une fierté. Il attire l'attention des Conseillers Généraux sur les opérations de reconstruction ou de réhabilitation des collèges qui ont été réalisées.

Monsieur le Président fait remarquer que les collèges du XXI^{ème} siècle seront construits avec un état d'esprit pragmatique et responsable. Il précise que les caractéristiques des établissements répondront à différents objectifs et souligne qu'il y aura une recherche permanente d'économies d'énergie et de financements complémentaires.

Monsieur Bernard *BAUDOUX* met en exergue l'effort considérable et indispensable du Département en matière de reconstruction ou de réhabilitation de collèges.

Monsieur *BAUDOUX* note que le taux d'occupation des collèges du Nord est supérieur à la moyenne nationale.

Monsieur *BAUDOUX* salue l'engagement et le savoir-faire des services départementaux qui ont permis des avancées technologiques significatives.

Monsieur *BAUDOUX* souligne la volonté d'avoir un collège qui ne soit pas qu'un simple bâtiment d'enseignement, mais un équipement structurant,

performant pour son territoire d'implantation. Il signale, à cet égard, que le Département s'est particulièrement engagé dans les programmes de renouvellement urbain.

Monsieur *BAUDOUX* fait remarquer que le Département doit continuer à inscrire son action dans le cadre de la transition énergétique.

Monsieur *BAUDOUX* indique que la réussite éducative de tous les jeunes est essentielle et précise que l'éducation est une priorité départementale.

Monsieur *BAUDOUX* note que l'image des établissements permet aujourd'hui une augmentation des effectifs.

Monsieur *BAUDOUX* signale que le Département doit poursuivre son travail de partenariat avec tous les acteurs du monde éducatif.

Monsieur *BAUDOUX* fait remarquer que la capacité budgétaire du Département doit être maintenue afin de garder un rythme de réalisation conforme aux besoins et attire l'attention des Conseillers Généraux sur la liste des opérations projetées.

Monsieur *BAUDOUX* souligne qu'un important travail a déjà été entrepris afin de bénéficier de cofinancements et revient sur la participation financière de l'Etat.

Monsieur *BAUDOUX* évoque enfin la question du collège numérique.

Madame Alexandra *LECHNER* indique que le rapport 5/1 relatif à la sectorisation du collège de Nieppe a reçu un avis favorable à l'unanimité de la Commission « Education ».

Madame *LECHNER* ajoute que la Commission a également émis un avis favorable sur le rapport intitulé « Collège du XXI^{ème} siècle et Programme Pluriannuel d'Investissement », le Groupe Union Pour le Nord réservant son vote pour la Séance Plénière d'aujourd'hui.

Monsieur Jean-Marie *RUANT* constate que le Conseil Général se prononce aujourd'hui sur des investissements financiers très lourds et souligne qu'il était donc indispensable de les lister et d'établir des priorités. Il précise que le Groupe Socialiste, Parti Radical de Gauche et Apparentés est favorable au programme pluriannuel proposé.

Monsieur *RUANT* met en exergue, au-delà de l'ampleur et du rythme des réalisations, la qualité des projets envisagés.

Monsieur *RUANT* note la volonté d'avoir des collèges modernes, adaptés à l'utilisation des nouvelles technologies et bâtis selon la norme de Haute Qualité Environnementale.

Monsieur *RUANT* fait remarquer que le Département du Nord a réussi à mettre à niveau son patrimoine de 200 collèges grâce à une gestion exemplaire et volontaire. Il rappelle que l'Etat avait transmis des bâtiments dégradés.

Monsieur *RUANT* considère que les propositions contenues dans le rapport sont réalistes, intelligentes et

adaptées. Il précise que le Groupe Socialiste, Parti Radical de Gauche et Apparentés votera favorablement ce projet de délibération.

Madame Joëlle *COTTENYE* attire l'attention sur une récente étude menée par l'INSEE qui a effectué une projection de la démographie des collégiens jusqu'en 2042. Elle pense que la baisse de la démographie et la fuite des élèves vers le privé entraînent forcément le Département à revoir sa position en matière d'investissement.

Madame *COTTENYE* constate que la fermeture ou le regroupement d'établissements n'est pas envisagé dans le rapport.

Madame *COTTENYE* soulève la question du coût de construction d'un collège.

Madame *COTTENYE* note que le Département se concerta avec la communauté éducative et tient compte de leurs besoins. Elle regrette cependant que la contribution de l'Education Nationale aux projets de construction scolaire se limite aujourd'hui au rappel des pratiques et des programmes d'enseignement du moment.

Madame *COTTENYE* considère qu'une instance de concertation entre l'Etat et les collectivités devrait être créée afin de permettre d'envisager des établissements mieux adaptés à long terme.

Madame *COTTENYE* souligne avec satisfaction que, depuis 2006, le Département a décidé de systématiser la Haute Qualité Environnementale dans la réalisation des collèges. Elle s'étonne cependant, à la lecture du rapport, de l'absence de bilan technique et de retour sur les avantages économiques de telles réalisations.

Concernant le plan pluriannuel d'investissement proposé pour 2014-2020, Madame *COTTENYE* fait remarquer que la grande majorité des collèges cités dans ce plan ont déjà fait l'objet d'une inscription lors d'une programmation précédente.

Madame *COTTENYE* pense que le collège de demain devra être un outil où l'éducation demeurera un progrès social en phase avec les territoires et les moyens financiers. Elle précise que le Groupe Union Pour le Nord est favorable à ce projet de délibération.

Monsieur Fabien *THIEME* indique que le Groupe Communiste – Front de Gauche continue de défendre l'idée selon laquelle la réussite de la politique éducative dépend aussi et surtout des moyens qui lui sont attribués. Il estime qu'une revalorisation du métier d'enseignant est urgente.

Monsieur *THIEME* met en exergue le rapport sur les inégalités à l'école, publié par le Conseil Economique, Social et Environnemental, en septembre 2011.

Monsieur *THIEME* estime qu'il est urgent de rétablir une

véritable carte scolaire et pense qu'il faut obtenir une stabilité des équipes éducatives dans les établissements fragilisés.

Monsieur *THIEME* note que l'emplacement, l'architecture, l'agencement du collège, sont des paramètres déterminants. Il salue le travail mené par les équipes du Conseil Général, les architectes et les entreprises.

Monsieur *THIEME* se félicite que le Programme Pluriannuel d'Investissement proposé pour les futurs collèges conserve la volonté d'avoir des établissements Haute Qualité Environnementale, des bâtiments basse consommation et des espaces pédagogiques. Il ajoute que le Groupe Communiste – Front de Gauche apprécie également que les équipements collectifs du collège puissent être ouverts sur leur environnement.

Monsieur *THIEME* souhaite que les collèges réhabilités disposent des mêmes espaces que les collèges neufs et espère que le rythme des réhabilitations continuera d'être soutenu.

Monsieur *THIEME* attire l'attention des Conseillers Généraux sur le volet numérique et évoque notamment la question de la fibre optique.

Monsieur *THIEME* estime que la politique éducative doit rester une priorité et souligne la pugnacité du Groupe Communiste – Front de Gauche pour réclamer de l'Etat et de l'Europe les moyens de répondre aux attentes.

Monsieur *THIEME* signale que le Groupe Communiste – Front de Gauche votera favorablement ce projet de délibération.

Monsieur le Président apporte des éléments de précision en ce qui concerne la question de la fibre numérique pour les foyers.

Monsieur Bernard *BAUDOUX* fait remarquer que, depuis 4 ans, les effectifs se sont stabilisés au niveau des collèges privés et ont progressé dans les collèges publics du département. Il revient, par ailleurs, sur l'étude menée par l'INSEE.

Monsieur *BAUDOUX* indique que le Département prend ses responsabilités en ce qui concerne les problématiques de regroupement de collèges.

Monsieur *BAUDOUX* évoque la question du coût de construction d'un collège.

Monsieur *BAUDOUX* signale que tous les collèges HQE du Nord sont reconnus au niveau national.

Monsieur le Président revient sur la question du regroupement de collèges et fait remarquer que ce travail doit être mené dans la concertation et avec toute la diplomatie nécessaire.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

Etaient présents : Jean-Jacques ANCEAU, Delphine BATAILLE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Stéphanie BODELE, Guy BRICOUT, Alain BRUNEEL, Joël CARBON, Erick CHARTON, Joëlle COTTENYE, Laurent COULON, Jean-Pierre DECOOL, Bernard DELVA, Marie DEROO, Albert DESPRES, Stéphane DIEUSAERT, Didier DRIEUX, Philippe DRONSART, Alain FAUGARET, André FIGOUREUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Michel GILLOEN, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Bernard HAESBROECK, Bernard HANICOTTE, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Norbert JESSUS, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Vincent LANNOO, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Monique LEMPEREUR, Philippe LETY, Brigitte LHERBIER, René LOCOCHE, Michel MANESSE, Didier MANIER, Frédéric MARCHAND, Jacques MARISSIAUX, Mehdi MASSROUR, Luc MONNET, Nathalie MONTFORT, Jean-Luc PERAT, Christian POIRET, Françoise POLNECQ, Jean-Claude QUENNESSON, Roméo RAGAZZO, Bertrand RINGOT, Aymeric ROBIN, Daniel RONDELAERE, Jean-Marie RUANT, Jean SCHEPMAN, Renaud TARDY, Fabien THIEME, Serge VAN DER HOEVEN, Michel VANDEVOORDE, Alain VANWAEFELGHEM, Roger VICOT, Dany WATTEBLED, Joël WILMOTTE

Absents représentés : Gérard BOUSSEMARY donne pouvoir à Patrick KANNER, Jean-Claude DEBUS donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Bernard HANICOTTE, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Aymeric ROBIN, Marie FABRE donne pouvoir à Didier MANIER, Jean JAROSZ donne pouvoir à Jean-Claude QUENNESSON, Jacques MICHON donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Jacques PARENT donne pouvoir à Frédéric MARCHAND, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT donne pouvoir à Roger VICOT

Absents : Georges FLAMENGT, Alain POYART, Eric RENAUD, Patrick VALOIS, Philippe WAYMEL

DEGP/2013/1439

OBJET :

COLLEGE DU XXI^{ÈME} SIECLE ET PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Depuis la décentralisation, la compétence collège est l'une des compétences fondamentales du Département du Nord. Elle s'est renforcée au fil des transferts successifs et du développement de politiques ambitieuses par la collectivité.

C'est ainsi que le Département du Nord a construit ou réhabilité en profondeur 103 collèges sur son parc qui comporte 200 établissements. Il a initié des politiques très innovantes en matière de HQETM, de Plan de Maîtrise de l'Energie, d'équipement numérique des collèges et de développement des projets éducatifs.

Le présent rapport a pour objet d'exposer les grandes orientations stratégiques pour le développement immobilier

des collèges du XXI^{ème} siècle et de fixer le programme pluriannuel d'investissement (PPI) sur la période 2014-2020.

Acte majeur de programmation des investissements départementaux, le PPI permet aux citoyens, aux jeunes, à leurs parents, à la communauté éducative mais aussi aux élus, aux autres collectivités du Département ainsi qu'aux services de l'Etat, d'avoir une lisibilité sur l'action départementale.

Le PPI établit un cadre pluriannuel des réponses aux besoins à venir des collégiens, tant en matière d'efficacité pédagogique et éducative qu'en matière de qualité de vie. Ce programme se base, notamment, sur les évolutions démographiques, socio-économiques et territoriales du Département. Il est aussi l'expression des moyens consacrés à l'ambition du Département en matière de politique éducative.

En effet, un collège de « haute qualité éducative » construit dans le dialogue avec la communauté éducative et les acteurs de son territoire est aujourd'hui un des principaux objectifs de la politique éducative départementale. Si la mise en place d'un PPI reste un acte réglementaire prévu par le code de l'Education, il est aussi un outil de pilotage de cette politique et contribue à la stratégie patrimoniale du Département.

Le PPI comporte l'ensemble des investissements consacrés aux établissements qu'il s'agisse de constructions, réhabilitations, entretiens et équipements ainsi que les aides accordées aux collectivités en matière d'équipements sportifs.

Le PPI s'appuie sur un état des lieux sociodémographique des collèges (occupation, sectorisation) la prise en compte de l'évolution des besoins pédagogiques et sur l'état du patrimoine. L'enjeu est de tracer les perspectives de l'action éducative pour les sept prochaines années.

1 L'état des lieux

1.1 Des collèges attractifs avec un taux d'occupation élevé

Le Département du Nord compte, à la rentrée 2013-2014, 200 collèges publics dont 12 au sein d'une cité mixte, 86 SEGPA (Sections d'enseignement général et professionnel adapté) et 5 internats.

26 collèges se situent dans l'arrondissement d'Avesnes, 13 dans celui de Cambrai, 21 dans celui de Douai, 31 dans celui de Valenciennes, 32 dans l'arrondissement de Dunkerque et 77 dans l'arrondissement de Lille.

Des établissements de plus petite taille qu'au niveau national :

- 467 collégiens en moyenne pour les collèges du département du Nord,
- 475 au niveau national,
- 521 pour les départements millionnaires.

44 % des collèges du Nord ont une capacité d'accueil située entre 400 et 600 élèves et 20 % de collèges entre 300 et 400 élèves.

5 % ont une capacité d'accueil inférieure à 300 et 26 % au dessus de 600.

Le Département du Nord, avec 4 886 élèves, compte le plus grand nombre d'élèves en SEGPA mais une moyenne de 57 élèves par SEGPA (65 dans les départements millionnaires).

Un taux moyen d'occupation plus élevé que la moyenne nationale :

Le taux moyen d'occupation des collèges du Nord est de 84 %. 40 % des établissements sont occupés à plus de 90 %.

Au niveau national, le taux moyen d'occupation des collèges publics est de 75,8 % et la part des établissements occupés à plus de 90 % est de 24,8 % (Données Repères et Références Statistiques 2009).

En conséquence, le taux de places vacantes dans le Département est plus faible qu'à l'échelle nationale : avec 17 000 places vacantes pour un parc immobilier de 100 000 places, l'offre patrimoniale développée par le Département du Nord répond aux besoins quantitatifs des collèges publics.

Le taux moyen d'occupation des collèges atteindra un pic en 2022 avant d'amorcer une décrue progressive :

Pour les dix prochaines années, les projections démographiques permettent d'anticiper une progression des effectifs sur l'ensemble du territoire, à l'exception de l'arrondissement de Dunkerque. En revanche, les effectifs amorceront une baisse générale après 2022. Cette décrue sera plus prononcée pour les secteurs littoral et sud du Département.

Selon les prévisions de l'INSEE (étude 2011), le taux moyen d'occupation actuel de 84 % culminerait à 86 % en 2022 avant de baisser pour s'établir à 78 % en 2042.

1.2 Une sectorisation s'appuyant sur les dynamiques territoriales

La sectorisation qui définit le périmètre des collèges s'appuie sur :

- la proximité géographique des habitants,
- la recherche de mixité sociale,
- une capacité de collège cible (entre 500 et 600 collégiens) permettant de disposer d'un panel pédagogique pertinent (moyens matériels et humains),

l'ensemble de ces critères concourant à la réussite éducative du collégien.

Dès le transfert des compétences au Département en 2004, des études relatives à la sectorisation des collèges implantés sur le territoire, notamment sur Roubaix et Lille, ont été menées par le Département en liaison avec les Villes

et les communautés éducatives.

Ces études ont intégré les préoccupations des territoires, à l'échelle des bassins de vie, dans leurs dimensions démographique, économique et socio-culturelle.

Un meilleur positionnement des collèges a été recherché en replaçant chaque établissement reconstruit au centre de son futur secteur de recrutement et en redéfinissant les secteurs des collèges conservés pour les rendre plus accessibles.

Des regroupements de collèges rendus possibles par les programmes de construction neuve contribuent aux dynamiques de requalification urbaine. L'ouverture en septembre 2013 du collège Lucie Aubrac à Tourcoing, issu du regroupement des collèges Europe et Branly, est une illustration de la sectorisation par son intégration dans une réflexion globale de rénovation du quartier (ANRU), une plus grande attractivité et une offre éducative diversifiée.

La recherche d'une cohérence à l'échelle du bassin de vie permet de positionner le collège par rapport aux autres équipements publics, d'améliorer son accessibilité tout en tenant compte des contraintes du foncier et des stratégies familiales favorisées par les mesures d'assouplissement de la carte scolaire.

En outre, aux termes de l'article L.214-4 du Code de l'Education, les équipements nécessaires à la pratique de l'Education Physique et Sportive doivent être prévus lors de la création des Etablissements Publics et Locaux d'Enseignement (EPL). Le Département veille à ce que les besoins pédagogiques des collèges trouvent une réponse soit en intégrant une salle au programme de construction du collège, soit en participant au financement d'équipements réalisés ou rénovés par les collectivités locales dont l'usage doit alors être prioritairement réservé aux collégiens par convention.

1.3 Le Département du Nord a profondément modernisé son patrimoine scolaire

Etat des lieux du parc dans son ensemble

Le Département du Nord gère actuellement un parc immobilier constitué de 200 collèges. Depuis 1986 et le transfert par l'Etat de la compétence des missions dites du « propriétaire », à savoir la construction, reconstruction, extension et grosses réparations des collèges, le Département a engagé un ambitieux programme de modernisation décliné par :

- la suppression de la quasi-totalité des 57 collèges métalliques dits « Pailleron »,
- la reconstruction ou grosse réhabilitation de 103 collèges (dont 35 depuis 2002),
- des interventions sur 87 établissements visant l'amélioration des performances énergétiques qui ont permis de mieux maîtriser la consommation du parc en chauffage depuis 2005.

Tous les collèges sont désormais accessibles aux Personnes à Mobilité Réduites (PMR) au moins au rez-de-chaussée.

Le bilan de la politique de construction des collèges neufs

Depuis 2006, le Département s'est engagé dans une démarche systématique de certification HQETM des collèges neufs. A ce jour, quatorze collèges ont été ouverts avec la certification Démarche Haute Qualité Environnementale HQETM. Dix collèges sont actuellement engagés dans le processus.

En 2013, ce programme de constructions neuves a été analysé et comparé avec celui d'autres Départements. Les enseignements de cette analyse permettent de mettre en perspective l'action du Département du Nord.

Concernant la localisation, bien que renchérissant le coût des opérations, la politique d'acquisition du foncier à titre onéreux du Département du Nord s'est avérée être un puissant levier de pilotage des opérations et a permis d'inscrire le collège comme un équipement structurant du développement territorial.

Concernant les fonctionnalités, à collèges de capacité comparable, les ratios de m²/élève sont sensiblement les mêmes. Depuis deux ans, le Département du Nord s'est engagé dans une démarche d'optimisation des surfaces qui a permis un gain de l'ordre de 10 %, soit environ 500 m² pour un collège de 600 élèves. Préoccupation partagée par les autres Départements, la chasse aux m² passe par l'augmentation du taux d'occupation des salles d'enseignement général et la polyvalence des surfaces construites imposées dès la phase programme. Les opérations viseront un taux d'occupation objectif à 60 %. De même, la révolution numérique introduit de nouvelles réflexions sur la mutation des espaces et leur polyvalence par exemple, les espaces dévolus au CDI (cf. annexe 1 – tableau de surfaces collège 600).

Concernant le volet technique, à la faveur de l'évolution de la réglementation, les principes constructifs mis en œuvre sont désormais homogènes. En matière de performance environnementale, plusieurs Départements se sont engagés dans des démarches de certification HQETM ou similaires. Cette démarche présente des avantages indéniables en termes de confort d'usage des bâtiments. La certification apparaît également comme un outil pertinent de management des équipes internes et externes.

Il est néanmoins difficile de disposer d'un retour sur l'avantage économique procuré par la réalisation de collèges HQETM compte tenu du recul insuffisant sur les opérations concernées et des nombreux paramètres qui entrent en ligne de compte (notamment le comportement des usagers).

Concernant l'analyse des coûts des opérations, le Département se situe dans une moyenne de 3 000 €/TTC/m² (toutes dépenses confondues hors foncier). Celle-ci correspond à la moyenne observée par ailleurs. Les variations en termes de coûts d'opérations sont davantage liées à des choix propres au contexte local tels que les écarts de surface, les choix architecturaux spécifiques et le contexte territorial de l'opération (acquisition foncière, reconstruction sur site, phasage, démolition...). Ces spécificités s'expliquent par la volonté

politique du Département de faire du collège un projet qui ne soit pas qu'un simple bâtiment d'enseignement mais un équipement performant et structurant pour le territoire.

Parallèlement, le Département du Nord a accompagné ses opérations d'investissement d'une recherche de cofinancement et de recettes liés à leur caractère innovant. Le bilan des actions de recherche de recettes permet d'identifier :

- une vingtaine d'opérations affichant des cofinancements, pour un montant total d'environ 29 millions d'euros pour 325 millions d'euros de dépenses, soit un taux d'environ 9 %.
- la bonification des investissements en faveur des économies d'énergie sous la forme de Certificats d'Economie d'Energie ; ces certificats constituent une recette potentiellement valorisable à hauteur de 900 000 € (valeur actuelle du point).

Compte tenu de l'état du patrimoine transféré par l'Etat et de la volonté de moderniser et de pérenniser son parc de collèges, l'intervention du Département sur son patrimoine scolaire est passée progressivement de « l'urgence » en 1986 à la construction de collèges exemplaires en matière de performance environnementale et de qualité. Le Département a également maintenu un niveau d'investissement élevé pour les interventions sur le parc existant.

L'enjeu pour les prochaines années est de définir les moyens de l'action départementale en faveur de nouveaux collèges adaptés aux enjeux éducatifs, territoriaux et sociaux du XXI^{ème} siècle, et d'une gestion patrimoniale de l'ensemble du parc de collèges permettant de rester en adéquation avec les besoins pédagogiques.

2 Répondre aux défis du collège du XXI^{ème} siècle

Par son action, le Département développe les infrastructures qui permettront aux jeunes nordistes de préparer leur avenir et leur insertion professionnelle et sociale. Propriétaire de 200 collèges, le Département doit gérer, entretenir et adapter ce patrimoine essentiel à leur formation.

Dans cette optique, le Collège du XXI^{ème} Siècle est plus qu'un simple bâtiment d'enseignement. Outre sa vocation éducative, il devient un équipement ouvert et inséré dans la cité et son territoire. Adapté à l'avènement de l'ère numérique, évolutif, pérenne et énergétiquement performant, le collège du XXI^{ème} siècle offre un cadre de vie et d'épanouissement aux collégiens et à la communauté éducative.

La stratégie du Département du Nord pour le collège du XXI^{ème} siècle se décline selon les orientations suivantes :

2.1 Un collège ouvert aux innovations éducatives et à son territoire

Au niveau de la qualité éducative, les priorités sont la prise en compte, au-delà des besoins pédagogiques, des

besoins éducatifs tels que notamment définis par la loi 2013 d'orientation et de programmation pour la refonte de l'Ecole et à travers le Projet Educatif Global du département du Nord.

Ainsi, le Département du Nord souhaite placer le collégien au cœur d'un parcours scolaire « primaire/collège/lycée » dynamique et porteur d'un projet de formation cohérent. Il importe également de répondre aux besoins des équipes éducatives, voire de les anticiper et de favoriser de bonnes conditions de travail pour tous les personnels au service des élèves.

Le collège doit suivre l'évolution des nouvelles technologies, intégrer le numérique dans ses locaux et son mode de transmission du savoir.

Au niveau du projet de développement territorial, l'ouverture du collège sur son environnement est également un enjeu essentiel. Equipement structurant, notamment en milieu rural où le collège est une image forte du service public, son ouverture sur l'extérieur peut se faire par la mutualisation de ses équipements avec la population (les salles de sport, salles polyvalentes ou culturelles, salles informatiques).

Cette ouverture s'accompagne d'une réflexion sur son accessibilité intégrant les questions du handicap, les temps de trajets par tous les moyens de transport, la mixité sociale et l'évolution des effectifs.

La réflexion doit aussi porter sur le bien-être pour tous au collège : élèves, enseignants et personnels.

La restauration scolaire en est l'un des axes essentiels : plus de 61 % des élèves sont demi-pensionnaires. Le Département dispose aujourd'hui d'équipements performants en termes de restauration ; la production des repas s'effectue en gestion directe dans les 170 collèges équipés d'une demi-pension. Il peut ainsi privilégier la production locale qui permet le développement de la qualité (approvisionnements de proximité, produits bio...) et favoriser une véritable éducation à l'alimentation du collégien autour de dispositifs spécifiques tels l'Assiette Durable.

La réponse du Département aux exigences pédagogiques en matière de sport privilégie, outre la construction de salles intégrées aux nouveaux collèges, le partenariat avec les collectivités du territoire (348 programmes financés depuis 1986 pour près de 110 millions d'euros d'aide). Outre son intérêt économique, cette politique contribue à faire du collège un acteur de son territoire.

Le collège ouvert participe au développement du territoire en **co-construisant avec l'ensemble des parties prenantes** un nouveau modèle d'équipement public. Ce modèle promeut la mutualisation, à l'échelle du territoire concerné d'un ensemble de ressources : espaces (locaux mis à disposition...), de moyens ou services offerts aux habitants (restauration, TIC...), de la gestion des fluides (consommation/production d'énergies renouvelables, gestion des eaux usées et pluviales, gestion des déchets...) ou encore en termes de mobilité urbaine et de

stationnements.

Le projet de construction du collège privilégie une dynamique de **partenariat durable avec l'Education Nationale** mais également de conventionnement et/ou de contractualisation avec l'ensemble des parties prenantes autour d'une opération et des collèges actuels. Cette approche s'inscrit également dans le cadre des contrats de territoire.

2.2 Un collège à haute qualité environnementale

La poursuite de la HQETM pour les constructions neuves

Le Département du Nord confirme son engagement dans la certification HQETM de ses constructions neuves et les bases du programme type des collèges (cf. annexe 1 : programme type collège 600). Il souhaite renforcer ce haut niveau d'exigence en mettant l'accent sur les points suivants :

En matière d'efficience, la recherche d'une trajectoire soutenable pour les finances départementales implique de raisonner en coût global et de maîtriser à la fois les dépenses d'investissement et celles de fonctionnement.

Un collège 600 représente un coût d'investissement de 17 900 000 € environ (valeur décembre 2013) hors coût d'acquisition foncière et hors suggestion liée à sa localisation (démolition, préfabriqués, phasage, dépollution), (cf. Annexe 2 – fiche financière).

La recherche de l'efficience passe aussi par l'amplification de la recherche active de cofinancements, en particulier dans le cadre de la programmation 2014-2020 des programmes européens régionaux, ainsi que l'obtention de prêts à taux préférentiels liés aux investissements innovants (Banque Européenne d'Investissement et Caisse des Dépôts et Consignations). De même que la bonification des investissements en faveur des économies d'énergies, sous forme de Certificats d'Economie d'Energie (CEE), doit conduire à une gestion active de ce portefeuille.

En matière de conception architecturale, le Département accorde une importance toute particulière à la qualité de l'insertion urbaine et territoriale de ses collèges ainsi qu'au sens que doit porter une architecture contemporaine sur un bâtiment dédié à l'éducation des nouvelles générations.

La poursuite d'une politique de construction de qualité répondra également aux questions de sécurité optimale des personnes et des biens et aux besoins fonctionnels tout en optimisant les surfaces.

En matière de responsabilité sociétale, le Département du Nord entend situer son action dans le cadre de la « transition énergétique » avec la construction de bâtiments neufs dont la consommation d'énergie primaire devient inférieure à la quantité d'énergie renouvelable produite dans ces constructions (bâtiments à énergie positive). La stratégie patrimoniale du Département reprend les différents axes du développement durable en cohérence avec l'Agenda 21 départemental.

Dans le prolongement de ce qui a été développé en matière de collèges et politique éducative (réunions publiques, démocratie participative pour le PEGD), la responsabilité sociétale implique d'accroître la participation des parties prenantes pour atteindre la performance environnementale, sociale et économique.

L'extension d'une démarche qualité environnementale à la gestion de l'ensemble du patrimoine des collèges

Avec un parc immobilier de 200 collèges, le Département du Nord exerce pour le compte des Nordistes une responsabilité importante dans la gestion de ce patrimoine. Cette responsabilité requiert d'identifier et de programmer au mieux les moyens dédiés au patrimoine départemental des collèges.

Le Département du Nord a très largement progressé dans son approche de la construction neuve à travers la mise en œuvre de la démarche HQE. Il investit aussi beaucoup dans l'amélioration, l'entretien et la maintenance de son patrimoine. Ainsi, l'équivalent du montant d'un collège neuf est consacré chaque année à l'ensemble du parc.

En s'appuyant sur les acquis de la démarche HQE et sur son réseau d'ingénierie territorialisée, le Département souhaite innover en développant une démarche opérationnelle de gestion du patrimoine permettant d'orienter cet investissement important dans l'amélioration du parc des collèges afin de faire progresser le profil global de qualité fonctionnelle et environnementale de son parc.

2.3 Un collège au cœur de la transition écologique et numérique

Un équipement éducatif qui prépare les nouvelles générations

En partenariat avec l'Éducation Nationale, le Département du Nord souhaite faire entrer le collège dans l'ère du numérique. À cet égard, le collège du XXI^{ème} siècle prend en compte les mutations induites par la révolution des Technologies de l'Information et de la Communication et prépare les jeunes nordistes à leur future insertion dans une société de la connaissance.

Dans ce cadre, le collège numérique vise à :

- proposer un environnement de travail numérique, sécurisé, soutenu par une infrastructure solide avec des équipements innovants,
- développer un accès en continu et ludique aux outils et contenus pédagogiques pour les élèves et leurs familles,
- développer le partage des ressources et faciliter la communication entre les familles et le collège.

Un effet levier et d'entraînement du programme des collèges

Le programme départemental d'investissement dans les

collèges représente un volume important d'activité pour le secteur du BTP. Premier investisseur civil du Département, le Département du Nord joue un rôle d'aiguillon dans la mutation du tissu économique. De part sa capacité à orienter les investissements vers les innovations qui permettront de répondre aux défis de la transition énergétique, le Département doit prendre sa part dans la promotion d'un nouveau modèle de développement fondé sur des alternatives énergétiques aux énergies fossiles.

La politique patrimoniale des collèges est, à cet égard, un levier unique de mobilisation et d'orientation des moyens vers l'innovation et de soutien indirect à la structuration des filières économiques d'avenir. Les ambitions du Département pour la HQE ont eu un effet très positif sur la qualification des filières de l'ingénierie et de la construction dans la région.

Pour faire face aux défis de la transition écologique et numérique, le Département souhaite poursuivre cet engagement en faveur de l'innovation et porter dans son programme d'investissement des opérations pilotes sur les thématiques qui sont au cœur des enjeux des convergences entre le numérique et les techniques de construction durable.

L'objectif est d'une part de faire progresser la maîtrise d'ouvrage publique mais aussi de développer des partenariats avec les organismes universitaires, de recherche et les acteurs privés afin de faire émerger les compétences territoriales pour répondre aux enjeux de la troisième révolution industrielle.

Dans cette optique, le Département soutiendra :

- **l'expérimentation** avec des « **projets pilotes** » en cohérence avec la nouvelle phase de programmation des fonds européens (Collège au centre d'un éco-quartier, Bâtiment à Énergie positive, bio-sourcé, Smart grids, Modèle d'informations du bâtiment.),
- **la généralisation des démarches environnementales** en prolongeant les acquis de sa politique de certification HQE des constructions neuves, notamment en matière de pilotage et management des opérations, sur les autres interventions concernant le patrimoine des collèges,
- **le partenariat** avec les structures de recherche (écoles et universités), en lien avec le PRIDD (Plan de Recherche et d'Innovation pour le Développement Durable).

3 Le PPI collèges 2014-2020

Au cœur de la prospective financière, la définition d'un PPI collèges est destinée à garantir la compatibilité des investissements prévus par la collectivité avec la nécessité de préserver ses grands équilibres financiers.

Dans cette perspective, le PPI fournit des indications sur la hiérarchie des investissements et sur la manière dont cette hiérarchie a été établie. Il servira de cadre de référence pour la préparation des budgets annuels qui sera elle-même l'occasion de réapprécier l'opportunité des opérations inscrites.

3.1 Une stratégie patrimoniale orientée vers la performance économique, sociale et environnementale

Outil de pilotage de l'action départementale, le PPI collèges traduit les orientations du Département pour les sept prochaines années. Il permet, ainsi, de définir une trajectoire soutenable pour les finances départementales, avec la maîtrise du budget d'investissement, et de prendre en compte les conditions du maintien de la valeur patrimoniale du parc. Cette politique d'investissement est nécessairement corrélée aux coûts de fonctionnement des collèges et implique de raisonner en coût global.

Pour atteindre ces objectifs, il est proposé de donner un nouvel élan à la stratégie patrimoniale des collèges. Ce nouvel élan passe par l'implication dans une démarche socialement responsable, la recherche d'une gestion économe et durable des moyens et l'approfondissement de la démarche qualité en impliquant davantage les usagers et en les accompagnant dans l'appropriation des équipements et de leurs caractéristiques.

Le Département affirme son objectif de **faire converger les problématiques d'usages et de gestion des établissements** pour répondre à l'enjeu d'économie et d'efficacité environnementale. Cet objectif suppose de renouveler le dialogue entre l'utilisateur et le Département, constructeur et gestionnaire du patrimoine.

Pour ce faire, en concertation avec les usagers, le Département poursuivra l'optimisation et la rationalisation des surfaces en engageant des programmes types de construction et d'intervention sur les établissements. L'optimisation passe par la **modularité** des espaces, l'évolutivité et la diversité des fonctions ainsi que la prise en compte des évolutions de l'occupation. Elle apporte aussi une réponse adaptée et proportionnée aux enjeux d'accessibilité des collèges avec un programme spécifique proposé en 2014.

Faisant le lien entre usages et gestion, le Département s'engagera autour du développement d'une **démarche de qualité sur le suivi de l'exploitation** pour répondre aux objectifs de performance économique, sociale et environnementale.

Au-delà des opérations de construction neuve, le Département proposera **une réponse de proximité** aux établissements par une programmation couvrant l'ensemble du patrimoine et du territoire départemental. Cette programmation permettra d'assurer la pérennité des ouvrages, la mise en conformité et la réponse aux besoins d'évolution fonctionnelle et technique.

3.2 Un PPI ambitieux, pérenne et évolutif

Le programme prévisionnel des investissements 2014-2020 trace les perspectives de la politique d'amélioration du patrimoine des collèges départementaux. A ce titre, le PPI Collège permet :

- de piloter la mise en œuvre de la politique

du Département en matière de construction et de réhabilitation de collège, de programmes thématiques et d'entretien du parc existant,

- d'établir un recensement des engagements et de programmer les moyens financiers requis,
- de hiérarchiser dans le temps ces engagements en fonction des priorités définies,
- de conserver une approche évolutive permettant d'adapter et de moduler le portefeuille de projets en fonction des évolutions contextuelles.

Pour ce faire, le PPI collèges établit une liste d'opérations immobilières ou d'équipements que le Département choisit de conduire prioritairement parce qu'elles répondent à ses orientations, à ses choix politiques et aux besoins de l'enseignement sur le territoire.

A chaque opération correspond une autorisation de programme (AP) permettant de réaliser, soit des achats homogènes pour tous les collèges, soit une opération immobilière en maîtrise d'ouvrage pour un programme identifié correspondant aux besoins d'un collège. Ce programme identifie dans un établissement scolaire des besoins de rénovation, restructuration ou reconstruction d'une zone (tout ou partie d'un bâtiment, parfois plusieurs bâtiments).

Le PPI se décline en trois volets qui comprennent chacun un programme opérationnel recensant les opérations en phase travaux et un programme d'études recensant les projets en cours d'études préalablement à la phase d'appel d'offres travaux. Le programme d'études alimente les futures opérations du programme opérationnel.

1^{er} volet : opérations de construction et réhabilitation

Ce volet regroupe les opérations neuves, de reconstruction ou de réhabilitation lourde des collèges.

Pour identifier les opérations à basculer du programme d'étude au programme opérationnel, les critères suivants pourront être utilisés dans les arbitrages :

- **Critère 1 : Sécurité des usages et respect de la réglementation**
Ce critère tient compte de la mise aux normes (sécurité incendie, amiante...) des sites pour garantir la conformité des collèges mis à disposition.
- **Critère 2 : Adéquation aux services attendus**
Ce critère suppose de tenir compte de l'occupation, de l'évolution démographique et de l'adéquation aux pratiques éducatives.
- **Critère 3 : Economie de fonctionnement**
Ce critère intègre les économies attendues en terme de fonctionnement et contribue à la valeur patrimoniale. Les économies s'envisagent dans le domaine de l'énergie et des surfaces.
- **Critère 4 : Responsabilité environnementale**
Ce critère prend en compte l'impact du collège sur le territoire, son empreinte environnementale, le confort et la santé des usagers.

2nd volet : opérations thématiques

Les opérations thématiques visent à répondre aux enjeux spécifiques, hors réhabilitation et construction. Il s'agit :

- **du développement des infrastructures destinées à l'éducation physique et sportive** (délibération du Conseil Général n°DE/2013/389 du 6 mai 2013),
 - **de la mise en œuvre d'opérations destinées à réduire les consommations d'énergie des établissements** (Plan de Maîtrise de l'Energie),
 - **de la prise en compte des obligations particulières de mise aux normes d'accessibilité** des établissements issues de la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ; l'accessibilité,
- du déploiement des Espaces Numériques de Travail au titre du collège numérique (ENT).

3^{ème} volet : opérations d'entretien du patrimoine

Ce volet a pour objet de répondre aux besoins, d'une part, de pérennité des ouvrages et, d'autre part, de conformité aux normes et aux besoins de mise à niveau technique et fonctionnelle. L'absence d'opérations fléchées permet de préserver une souplesse et une adaptabilité dans l'intervention du Département.

Pour prioriser les opérations inscrites dans cette programmation annuelle, un état des lieux des besoins d'interventions techniques et fonctionnelles est tenu à jour et proposé à l'arbitrage selon les critères suivants :

- **Critère 1 : Sécurité et mise aux normes réglementaires**
- **Critère 2 : Clos couvert**
- **Critère 3 : Remise à niveau des équipements intérieurs et extérieurs**
- **Critère 4 : Amélioration du cadre de vie et pédagogique**

Tableau récapitulatif des opérations inscrites au PPI

VOLET I : PROGRAMME DES OPERATIONS NEUVES ET DE REHABILITATION			
		Opérationnel	Etudes
	PROJETS NEUFS REHABILITATIONS	ANZIN - Jules Ferry ARMENTIERES - Desrousseaux AULNOYE AYMERIES - Félix Delmarle - Extension de l'internat du collège FOURMIES - Joliot Curie HALLUIN - Robert Schuman LE QUESNOY - Eugène Thomas LILLE - Moulins NIEPPE – création d'un nouveau collège ROUBAIX – Albert Samain STEENVOORDE - Saint Exupéry TOURCOING – Albert Roussel VILLENEUVE D'ASCQ - Léon Blum WAVRIN - Léon Blum	BAILLEUL - Maxime Deyts BERGUES - Cobergher CAMBRAI - Paul Duez COUDEKERQUE - Westhoek DENAIN - Bayard FOURMIES - Léo Lagrange (regroupement) HAUTMONT - Saint Exupéry HAZEBROUCK - Fernande Benoist LESQUIN – Théodore Monod LILLE - Carnot LILLE - Franklin MARCQ EN BAROEUL - Rouge Barres RONCQ - Paul Eluard ROUBAIX – Mme de Sévigné SAINT POL SUR MER - Jean Deconninck WATTRELOS - Pablo Neruda

VOLET 2 : OPERATIONS THEMATIQUES

	Opérationnel	Etudes
PLAN DE MAITRISE DE L'ENERGIE	PME - VOLET 4 B : BOURBOURG - Jean Jaurès CAPPELLE LA GRANDE - Maxence Van Der Meersch CAUDRY - Jacques Prévert LAMBRES LEZ DOUAI - André Malraux LOUVROIL - Jacques Brel SAINT AMAND - Moulin Blanc TRELON - Denis Saurat WATTEN - Jacques Prévert WATTIGNIES - Jean Moulin WAZIERS - Romain Rolland PME - VOLET 4 C : AULNOYE - Mme d'Epinay HOUPLINES - Roger Salengro LEERS - Alphonse Daudet LOOS - Albert Debeyre MOUVAUX - Maxence Van Der Meersch PERENCHIES - Théodore Monod POIX DU NORD - Montaigne SAINS DU NORD - Jean Rostand VALENCIENNES - Chasse Royale VILLENEUVE D'ASCQ - Molière WALLERS - Jean Moulin	PME - VOLET 5

COLLEGES NUMERIQUES	INFORMATIQUE ET MULTIMEDIA - ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL	INFORMATIQUE ET MULTIMEDIA - ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL
----------------------------	---	---

ACCESSIBILITE		COLLEGES - Mise aux normes Personnes à Mobilité Réduite (PMR) COLLEGES - Subventions des abords et accessibilité des collèges
----------------------	--	--

DESAMIANTAGE		COLLEGES - Désamiantage
---------------------	--	-------------------------

SPORT	PROGRAMMATION 2010 A 2013 116 programmes d'équipements sportifs bénéficiant aux collèges accompagnés par le Département (dont 45 non soldés).	33 nouveaux projets d'équipements sportifs déposés par les communes en 2013.
--------------	---	--

VOLET 3 : ENTRETIEN DU PARC, MAINTENANCE		
	Opérationnel	Etudes
ENTRETIEN MAINTENANCE ET MISE AUX NORMES REGLEMENTAIRES	MAINTENANCE 15 ANS COLLEGES PAILLERON COLLEGES - PROGRAMMATION 2012 COLLEGES - PROGRAMMATION 2013 COLLEGES - Maintenance Multi technique P3 INV HORS AP (Gros entretien, matériel de cuisine, mobilier...)	PROGRAMMATION PLURIANNUELLE D'ENTRETIEN COLLEGES – restructuration et SEGPA

3.3 Evaluation de la politique patrimoniale

Pour évaluer sa politique d'intervention, le Département mettra en place un tableau de bord « Gestion patrimoniale durable des collèges » qui tiendra compte du volet social, du volet économique et complètera les indicateurs environnementaux.

L'enjeu de ce tableau de bord est de renforcer l'approche globale de la stratégie patrimoniale à l'échelle de la collectivité en adéquation avec le projet de mandat :

- Indicateurs sociaux : évaluation de la clause d'insertion, indicateurs de réussite scolaire (attractivité des établissements, bien être, dégradation,...),
- Indicateurs financiers : budget patrimonial (dépenses et recettes),
- Indicateurs économiques : mesure de l'impact local sur l'appareil de production ... ,
- Indicateurs environnementaux et énergétiques permettant de s'évaluer vis-à-vis de l'échéance à 2020 : empreinte environnementale, bilan carbone, contribution à la transition énergétique, préservation de la ressource en eau, place faite à la question de la biodiversité...

Il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission Education :

- d'approuver les orientations pour le collège du XXI^{ème} siècle telles qu'exposées dans le présent rapport,
- d'approuver le programme type collège comme indiqué dans le présent rapport,
- d'approuver le Plan Pluriannuel d'Investissement des collèges et la liste reprise au présent rapport,
- d'autoriser le Président à mener les études nécessaires à la mise en œuvre des projets mentionnés dans les volets 2 et 3.

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission « Education », est adopté à l'unanimité.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 15h08. 53 Conseillers Généraux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 10 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Messieurs *DIEUSAERT, DRIEUX, HENNO, HOUSSIN, LOCOCHE, MONNET, POIRET, TARDY, VICOT, WATTELED* ainsi que Madame *POLNECQ*.

Messieurs *BRUNEEL, DECOOL, FAUGARET, VANDEVOORDE* ainsi que Madame *BATAILLE*, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté la salle préalablement au vote.

Vote intervenu à 16h07.

Au moment du vote, 59 Conseillers Généraux étaient présents.

Nombre de procurations : 10

Absents sans procuration : 10

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 69 (y compris les votants par procuration)

Résultats du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 69

Majorité absolue des suffrages exprimés : 35

Pour : 69 (Groupe Socialiste, Parti Radical de Gauche et Apparentés, Groupe Communiste – Front de Gauche, Groupe Union Pour le Nord)

Contre : 0

QUESTIONS DIVERSES

COMMISSION EDUCATION

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

Etaient présents : Jean-Jacques ANCEAU, Bernard BAUDOIX, Charles BEAUCHAMP, Stéphanie BODELE, Guy BRICOUT, Joël CARBON, Erick CHARTON, Joëlle COTTENYE, Laurent COULON, Bernard DELVA, Marie DEROO, Albert DESPRES, Stéphane DIEUSAERT, Didier DRIEUX, Philippe DRONSART, André FIGOUREUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Michel GILLOEN, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Bernard HAESBROECK, Bernard HANICOTTE, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Norbert JESSUS, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Vincent LANNOO, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Monique LEMPEREUR, Philippe LETY, Brigitte LHERBIER, René LOCOCHE, Michel MANESSE, Didier MANIER, Frédéric MARCHAND, Jacques MARISSIAUX, Mehdi MASSROUR, Luc MONNET, Nathalie MONTFORT, Jean-Luc PERAT, Christian POIRET, Françoise POLNECQ, Jean-Claude QUENNESSON, Roméo RAGAZZO, Bertrand RINGOT, Aymeric ROBIN, Daniel RONDELAERE, Jean-Marie RUANT, Jean SCHEPMAN, Renaud TARDY, Fabien THIEME, Serge VAN DER HOEVEN, Alain VANWAEFELGHEM, Roger VICOT, Dany WATTEBLÉ, Joël WILMOTTE

Absents représentés : Gérard BOUSSEMARY donne pouvoir à Patrick KANNER, Jean-Claude DEBUS donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Bernard HANICOTTE, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Aymeric ROBIN, Marie FABRE donne pouvoir à Didier MANIER, Jean JAROSZ donne pouvoir à Jean-Claude QUENNESSON, Jacques MICHON donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Jacques PARENT donne pouvoir à Frédéric MARCHAND, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT donne pouvoir à Roger VICOT

Absents : Delphine BATAILLE, Alain BRUNEEL, Jean-Pierre DECOOL, Alain FAUGARET, Georges FLAMENGT, Alain POYART, Eric RENAUD, Patrick VALOIS, Michel VANDEVOORDE, Philippe WAYMEL

N° 5.1

DE/2014/160

OBJET :

SECTORISATION DU COLLEGE DE NIEPPE

L'Assemblée Départementale a décidé la création d'un nouveau collège dans l'armentierois.

À la suite de réunions entre les services de l'Inspection Académique et ceux du Département, le choix du lieu d'implantation s'est porté sur la commune de NIEPPE.

Cette solution permet d'assurer une meilleure répartition des effectifs dans ce secteur du Département, en soulageant notamment les collèges de BAILLEUL et d'ARMENTIERES, à gros effectifs.

Le nouveau collège, d'une capacité de 500 places, recrute sur les communes de NIEPPE, STEENWERCK, ERQUINGHEM-LYS, et BOIS-GRENIER.

La carte ci-jointe illustre la sectorisation du futur collège.

L'avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale a été sollicité sur le projet de sectorisation du nouveau collège de Nieppe.

Il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission Education :

- d'adopter la proposition de sectorisation concernant le collège de Nieppe

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission, est adopté à l'unanimité.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16h07. 59 Conseillers Généraux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 10 pouvoirs.

APPROBATION DU PLAN D' ACTIONS DU CONTRAT D' AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DE SAMBRE-AVESNOIS

APPROBATION DU PLAN D' ACTIONS DU CONTRAT D' AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DE FLANDRE INTERIEURE

Monsieur le Président met en exergue la politique innovante des contrats de territoire. Il rappelle que le Cadre d'Action Stratégique a été adopté par le Conseil Général le 11 mars 2013 pour l'arrondissement de Dunkerque et le 6 mai 2013 pour la Sambre-Avesnois.

Monsieur le Président note que plusieurs conférences partenariales ont eu lieu, sous l'autorité de Madame la Vice-Présidente Martine FILLEUL, et apporte quelques éléments d'information sur les Plans d'Actions de la Flandre Intérieure et de la Sambre-Avesnois.

Monsieur le Président fait remarquer que le travail avec les partenaires se déroule dans un climat de confiance et souligne que les contrats évolueront au rythme des évaluations.

Monsieur le Président signale que Madame Stéphanie BODELE, pour la Flandre Intérieure, et Messieurs Jean-Luc PERAT et Michel MANESSE, pour la Sambre-Avesnois, ont été désignés pour être les relais territoriaux et accompagner Madame la Vice-Présidente Martine FILLEUL dans l'animation et le suivi de ces contrats.

Monsieur le Président met en exergue l'intérêt porté par les pouvoirs nationaux à cette démarche contractuelle.

Approbation du Plan d'Actions du Contrat d'Aménagement et de Développement Durables de Sambre-Avesnois

Madame Martine FILLEUL fait observer que la généralisation des contrats de territoire se poursuit.

Madame FILLEUL rappelle que le contrat de territoire de Sambre-Avesnois a suscité, au départ, des réserves et des

crainces de la part des acteurs locaux. Elle indique que de nombreuses réunions ont été menées et précise que l'appréhension s'est estompée pour laisser place à une adhésion unanime du territoire.

Madame *FILLEUL* remercie chaleureusement les Conseillers Généraux pour leur mobilisation pendant toute la phase d'élaboration du contrat de territoire.

Madame *FILLEUL* met en exergue la richesse du Plan d'Actions et attire l'attention sur quelques projets emblématiques :

- les 4 centres de planification familiale à Landrecies, Avesnes, Jeumont et Fourmies ;
- l'aménagement de la friche Miroux à Ferrière-la-Grande ;
- le projet Facteurs Services Plus.

Madame *FILLEUL* souligne que des conférences partenariales auront lieu afin de rendre compte de l'évolution du travail et de la mise en œuvre des différentes actions.

Monsieur Roméo *RAGAZZO* indique que, lors de la réunion de la Commission « Aménagement du territoire, Développement économique, Développement de l'espace rural, Logement, Habitat », les intervenants ont exprimé leur satisfaction sur la manière dont ont été élaborés ces contrats de territoires. Il précise que les Plans d'Actions de Sambre-Avesnois et de Flandre Intérieure ont reçu un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur Michel *MANESSE* exprime sa satisfaction de voir aboutir ce projet. Il remercie Madame la Vice-Présidente Martine *FILLEUL* et son équipe pour leur investissement.

Monsieur *MANESSE* note que le nombre total d'actions est impressionnant et souhaite insister sur les volets économiques et culturels de ce Plan. Il met ainsi en exergue la route transfrontalière du Hainaut, le centre de télétravail, le pôle d'excellence rurale, le projet Railenium, le développement des circuits alimentaires de proximité, la valorisation du Forum antique de Bavay ainsi que la construction d'un nouveau musée du verre à Sars-Poteries.

Monsieur *MANESSE* fait remarquer que le Plan d'Actions se définit comme un document souple qui pourra s'adapter aux nouvelles attentes du territoire.

Monsieur *MANESSE* précise que le Groupe Socialiste, Parti Radical de Gauche et Apparentés votera favorablement le projet de délibération relatif au Plan d'Actions de Sambre-Avesnois.

Monsieur Bernard *DELVA* indique que le Plan d'Actions de Sambre-Avesnois est le fruit d'un travail important et note que les élus locaux, et spécialement les Maires, ont été associés à une large concertation. Il salue la qualité du travail des services du Département et adresse un satisfecit pour cette démarche.

Monsieur *DELVA* émet néanmoins un bémol en signalant

que la constitution du contrat de territoire a coïncidé avec la préparation des fusions des intercommunalités.

Monsieur *DELVA* souligne, par ailleurs, les prochaines élections municipales et fait remarquer que l'échéance lointaine de la révision du contrat de territoire pose problème. Il pense que les nouveaux projets issus des urnes doivent trouver place dans les contrats de territoire rapidement après les élections.

Monsieur *DELVA* s'interroge à propos du financement des contrats de territoires et souhaite avoir des précisions sur ce point.

Monsieur *DELVA* signale que le Groupe Union Pour le Nord votera favorablement le Plan d'Actions du contrat de territoire Sambre-Avesnois.

Monsieur Bernard *BAUDOUX* met en exergue les difficultés de la Sambre-Avesnois et souligne l'urgence à traiter de façon inégalitaire ce territoire.

Monsieur *BAUDOUX* note le travail de concertation mis en œuvre à travers les contrats de territoires.

Monsieur *BAUDOUX* remarque que 1 100 actions ont été adressées par les différents acteurs de la Sambre-Avesnois et précise que cela témoigne de besoins immenses et d'un réel potentiel d'investissement pour relancer l'économie et l'emploi.

Monsieur *BAUDOUX* attire à nouveau l'attention des Conseillers Généraux sur les craintes du Groupe Communiste – Front de Gauche quant au montage financier du budget Aménagement du territoire.

Monsieur *BAUDOUX* conclut en signalant que le Groupe Communiste – Front de Gauche approuve le Plan d'Actions du Contrat d'Aménagement et de Développement Durables de Sambre Avesnois.

Madame Martine *FILLEUL* souligne le souci des partenaires d'intégrer tous les aspects du développement économique dans les actions.

Madame *FILLEUL* note l'engagement en direction des deux musées départementaux de la Sambre-Avesnois et fait, par ailleurs, observer la volonté du Département de soutenir l'événement « Maubeuge, Capitale régionale de la culture en 2015 », lien avec celui relatif à « Mons, Capitale européenne de la culture ».

Madame *FILLEUL* met en exergue le travail de concertation et de pédagogie nécessaire pour ces contrats de territoires.

Madame *FILLEUL* revient sur l'interpellation de Monsieur Bernard *DELVA* concernant le fait que ces contrats de territoires interviennent au moment des élections municipales et de la réforme de l'intercommunalité.

Madame *FILLEUL* apporte enfin des éléments de précisions en ce qui concerne les financements des contrats de territoires.

Monsieur le Président félicite Madame *FILLEUL* pour sa mobilisation.

Monsieur le Président revient également sur l'interpellation de Monsieur Bernard *DELVA* en ce qui concerne la question du calendrier et pense qu'il ne faut pas regretter l'accélération de la démarche.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

Étaient présents : Jean-Jacques ANCEAU, Bernard BAUDOIX, Charles BEAUCHAMP, Stéphanie BODELE, Guy BRICOUT, Joël CARBON, Erick CHARTON, Joëlle COTTENYE, Laurent COULON, Bernard DELVA, Marie DEROO, Albert DESPRES, Stéphane DIEUSAERT, Didier DRIEUX, Philippe DRONSART, André FIGOUREUX, Martine FILLEUL, Georges FLAMENGT, Isabelle FREMAUX, Michel GILLOEN, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Bernard HAESBROECK, Bernard HANICOTTE, Jacques HOUSSIN, Norbert JESSUS, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Vincent LANNOO, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Monique LEMPEREUR, Philippe LETY, Brigitte LHERBIER, René LOCOCHE, Michel MANESSE, Didier MANIER, Frédéric MARCHAND, Jacques MARISSIAUX, Luc MONNET, Nathalie MONTFORT, Jean-Luc PERAT, Christian POIRET, Françoise POLNECQ, Jean-Claude QUENNESSON, Roméo RAGAZZO, Bertrand RINGOT, Aymeric ROBIN, Daniel RONDELAERE, Jean-Marie RUANT, Jean SCHEPMAN, Renaud TARDY, Fabien THIEME, Serge VAN DER HOEVEN, Michel VANDEVOORDE, Alain VANWAEFELGHEM, Roger VICOT, Dany WATTEBLED, Joël WILMOTTE

Absents représentés : Gérard BOUSSEMARY donne pouvoir à Patrick KANNER, Jean-Claude DEBUS donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Bernard HANICOTTE, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Aymeric ROBIN, Marie FABRE donne pouvoir à Didier MANIER, Jean JAROSZ donne pouvoir à Jean-Claude QUENNESSON, Jacques MICHON donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Jacques PARENT donne pouvoir à Frédéric MARCHAND, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT donne pouvoir à Roger VICOT

Absents : Delphine BATAILLE, Alain BRUNEEL, Jean-Pierre DECOOL, Alain FAUGARET, Olivier HENNO, Mehdi MASSROUR, Alain POYART, Eric RENAUD, Patrick VALOIS, Philippe WAYMEL

MCT/2014/143

OBJET :

**APPROBATION DU PLAN D' ACTIONS DU CONTRAT
D' AMENAGEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLES DE
SAMBRE-AVESNOIS
DELEGATION DE LA 3^{EME} VICE-PRESIDENCE
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE ET DEVELOPPEMENT RURAL**

Le Conseil général du Nord a adopté à l'unanimité la généralisation de la politique contractuelle d'aménagement et de développement durables à l'ensemble des territoires

du Nord le 20 décembre 2011. Il s'engage à élaborer et signer, avec les acteurs locaux, des contrats de territoire. Cette démarche permet de mieux répondre aux besoins des Nordistes. Elle promeut un développement équilibré et équitable des territoires.

Après une première expérimentation réussie dans le Cambrésis, la démarche a été étendue à tous les territoires du Nord. Dans la Sambre-Avesnois, elle a été lancée officiellement le 24 avril 2012 à Avesnelles. Le 6 mai 2013, le Conseil général a adopté à l'unanimité le Cadre d'Action Stratégique de ce territoire, comprenant le diagnostic partagé et les enjeux du territoire. Le Plan d'actions en est la traduction opérationnelle.

1. L'élaboration concertée du Plan d'actions

Le Plan d'actions de Sambre-Avesnois est le fruit d'une concertation approfondie entre le Département et les acteurs du territoire. Trois Conférences partenariales avec les élus et partenaires ont permis de débattre des actions à mener de façon prioritaire dans les prochaines années. Elles ont été précédées de séances de travail avec les Maires et les Conseillers généraux et d'une dizaine de groupes de travail, portant notamment sur les problématiques de la jeunesse, des circuits courts et du tourisme. Les Vice-présidents du Conseil général ont été étroitement associés, afin de garantir la cohérence entre la démarche territoriale et les politiques thématiques départementales.

L'ingénierie départementale s'est particulièrement mobilisée pour accompagner les porteurs de projet et rechercher la meilleure articulation entre les actions des différents maîtres d'ouvrage.

Ces différents moments de dialogue ont permis de prioriser dans le temps les actions, de les regrouper, de mieux les articuler entre elles ou de les mutualiser lorsque cela était pertinent. Des actions innovantes ont aussi été développées, elles seront accompagnées grâce au FDAN volet « Innovation Territoriale » du Fonds Départemental pour l'Aménagement du Nord, qui permet d'expérimenter le soutien à de nouveaux projets.

2. Le Plan d'actions : une lecture partagée et hiérarchisée des projets à mener dans les 6 ans

Le Plan d'actions comprend les actions que le Département souhaite mettre en œuvre ou accompagner dans les six prochaines années. Une clause de révision est prévue au bout de 3 ans.

Il comporte essentiellement des projets d'investissement. Néanmoins, des actions en fonctionnement ont également été inscrites pour leur caractère innovant et/ou structurant, ainsi que des partenariats afin d'impulser de nouveaux modes de faire, de nouvelles gouvernances, et pour favoriser une action publique cohérente et efficace sur le territoire.

Chacune des actions est classée selon trois niveaux de priorité, afin de les hiérarchiser dans le temps, en fonction de leur maturité, de leur pertinence au regard des enjeux du territoire, et des priorités du Département.

Les projets inscrits au plan d'actions sont considérés comme prioritaires. Pendant la mise en œuvre du Plan d'actions, l'accompagnement de ces projets par le Département (critères à respecter, montant de la subvention, etc.) sera toujours déterminé par les politiques thématiques départementales, afin de garantir l'équité entre les porteurs de projets et la cohérence de l'action départementale.

3. Des projets ambitieux pour la Sambre-Avesnois

1 100 actions ont été adressées par les acteurs de la Sambre-Avesnois au Département, 980 ont fait l'objet d'une analyse approfondie et 810 trouvent une traduction dans le Plan d'actions. Dans la mesure où certaines actions ont fait l'objet de regroupements (une étude commune pour plusieurs projets par exemple), ce sont 750 actions et partenariats qui sont inscrits au Plan d'actions, dont 35 maîtrises d'ouvrage départementales.

Le Plan d'actions tient compte des équilibres géographiques afin d'assurer une équité territoriale dans l'action du Département. Une attention particulière a par ailleurs été portée à la dimension durable des projets. Les aspects économiques, environnementaux et sociaux ont en effet été systématiquement pris en compte, ainsi que le recours aux clauses d'insertion.

Le Département s'engage de manière importante sur le territoire de Sambre-Avesnois. Les principaux projets portés par le Département sont :

- la route transfrontalière du Hainaut, dans le cadre du futur Contrat de Projets Etat Région,
- la reconstruction du collège Eugène Thomas au Quesnoy,
- la valorisation du patrimoine historique de l'abbaye de Liessies,
- les nombreux projets d'acquisition ou d'aménagement d'Espaces Naturels Sensibles,
- la construction d'un nouveau Musée-Atelier du verre à Sars-Poteries et la mise en valeur du Forum antique de Bavay.

Des projets innovants seront soutenus via le volet « Innovation territoriale » du FDAN. Ils ont fait l'objet d'une concertation étroite avec les Vice-présidents du Conseil général. Il s'agit notamment du projet de géothermie pour développer les énergies durables, d'un centre de télétravail, d'une recherche-action sur le logement des jeunes, d'un service innovant favorisant le maintien à domicile dans le sud de l'Avesnois, ou de l'élaboration de stratégies intercommunales d'action sociale ambitieuses pour l'ensemble du territoire.

D'autres projets, partenariats ou études stratégiques sont à souligner. Il s'agit de la mise en place d'un groupe de travail sur l'ingénierie et l'emploi public en Sambre-Avesnois ; de l'étude sur les équipements nautiques à l'échelle de l'arrondissement ; du Pôle d'Excellence Rurale Excellence Services et du pôle innovation de la pierre bleue dans le secteur de Fourmies-Trélon ; des pôles d'échanges au Quesnoy, à Aulnoye-Aymeries et à Maubeuge ; du projet Railenium ; de la création d'un réseau jeunesse à l'échelle de l'arrondissement ; de la restauration de la salle Sthrau à Maubeuge ou encore du développement des

circuits alimentaires de proximité.

4. Un engagement et un partenariat qui s'inscrivent dans la durée

Le Plan d'actions de Sambre-Avesnois est un document vivant qui tiendra compte des évolutions des projets, afin de préserver la souplesse de la démarche.

La Conférence partenariale de Sambre-Avesnois devient une instance de pilotage politique pérenne. Elle se réunira régulièrement, afin d'assurer la mise en œuvre du plan d'actions et de réaliser des ajustements nécessaires (exemple : changement de porteur de projet dans le cadre de la refonte des intercommunalités). Le travail technique sur les projets se poursuivra également, via des groupes de travail partenariaux, pour faire avancer les projets et préserver les liens tissés pendant l'élaboration du contrat de territoire. Le dialogue avec les partenaires transfrontaliers permettra aussi d'élargir, lorsque cela est pertinent, le rayonnement des actions.

Au bout de deux ans, une première évaluation du Plan d'actions sera effectuée, afin d'envisager la révision à mi-parcours. Cela permettra de tenir compte des résultats des études et de nouveaux projets qui auront émergé, notamment en lien avec la nouvelle carte intercommunale.

Un Conseiller général du territoire sera délégué par le Président du Conseil général pour animer et suivre le contrat d'aménagement et de développement durables de Sambre-Avesnois, en lien avec la Vice-présidente à l'Aménagement, au Développement économique et Développement rural, qui assure le pilotage politique de l'ensemble de la démarche.

Il est proposé au Conseil général, après avis de la Commission « Aménagement du territoire, Développement économique, Développement de l'espace rural, Logement, Habitat »

- d'approuver le Plan d'actions du Contrat d'Aménagement et de Développement Durables de Sambre-Avesnois ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le Plan d'actions joint au rapport.

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission « Aménagement du territoire, Développement économique, Développement de l'espace rural, Logement, Habitat », est adopté à l'unanimité.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16h09.

54 Conseillers Généraux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 10 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Messieurs *BEAUCHAMP*, *FLAMENGT*, *MANIER*, *VANDEVOORDE* ainsi que Madame *LECHNER*.

Messieurs *BRICOUT*, *CARBON*, *DIEUSAERT*, *RINGOT*, *THIEME*, *WILMOTTE* ainsi que Madame *FREMAUX*, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté la salle préalablement au vote.

Vote intervenu à 16h50.

Au moment du vote, 52 Conseillers Généraux étaient présents.

Nombre de procurations : 9

Absents sans procuration : 18

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 61 (y compris les votants par procuration)

Résultats du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 61

Majorité absolue des suffrages exprimés : 31

Pour : 61 (Groupe Socialiste, Parti Radical de Gauche et Apparentés, Groupe Communiste – Front de Gauche, Groupe Union Pour le Nord)

Contre : 0

Monsieur *DEBUS* était absent. Il avait donné procuration à Madame *FREMAUX*.

Madame *FREMAUX* n'était plus présente au moment du vote. Par voie de conséquence, Monsieur *DEBUS* est donc compté absent sans procuration.

Approbation du Plan d'actions du Contrat d'aménagement et de développement durables de Flandre Intérieure

Madame Martine *FILLEUL* souligne que le plan d'actions de Flandre Intérieure a été élaboré dans la concertation et avec pédagogie.

Madame *FILLEUL* évoque quelques maîtrises d'ouvrages départementales, notamment la construction du nouveau collège de Nieppe et la restructuration des collèges de Bailleul et Steenvoorde.

Madame *FILLEUL* signale l'organisation d'une plateforme jeunesse de Flandre Intérieure. Elle explique que cette instance réunira l'ensemble des partenaires mobilisés pour la jeunesse et permettra de gagner en efficacité pour prévenir les risques, donner toutes les chances d'insertion aux jeunes et offrir l'accompagnement dont ils ont besoin.

En matière de développement touristique, Madame *FILLEUL* fait remarquer que les partenaires souhaitent retravailler à l'échelle de l'arrondissement de Dunkerque, renforcer leurs synergies pour développer le tourisme de court séjour et attirer davantage de touristes européens.

Madame *FILLEUL* se réjouit de l'importante dynamique suscitée par l'élaboration du plan d'actions du contrat de territoire de Flandre Intérieure.

Madame *FILLEUL* remercie les services départementaux ayant travaillé à la mise en œuvre de la politique contractuelle d'aménagement et de développement durables sur l'ensemble des territoires.

Madame Stéphanie *BODELE* estime que les 601 projets du plan d'actions constituent un véritable plan d'attaque

pour l'avenir de ce territoire.

Madame *BODELE* fait remarquer que le secteur de la Flandre Intérieure est l'un des fleurons de l'économie touristique du département du Nord. Elle pense que toutes les opportunités liées à la création d'emplois dans ce secteur doivent être saisies.

Madame *BODELE* souligne les nombreuses actions de promotion de l'emploi agricole, notamment le développement des énergies renouvelables en agriculture ou le déploiement des circuits courts qui valorisent le savoir-faire des producteurs locaux.

Madame *BODELE* fait observer que le défi du numérique est un objectif incontournable du plan d'actions. Elle explique que les offres immobilières seront très attractives pour l'implantation de nouvelles entreprises si celles-ci trouvent en Flandre Intérieure toutes les conditions pour communiquer rapidement dans un environnement accessible.

Considérant la désertification médicale, Madame *BODELE* se réjouit que des dispositions soient prises pour améliorer la situation.

Madame *BODELE* signale que des actions sont prévues pour favoriser l'intégration, l'autonomie des personnes en situation de handicap et des personnes âgées. Elle constate que des moyens seront consacrés à la réhabilitation et à la création de logements sociaux en Flandre Intérieure.

Madame *BODELE* exprime son soutien à la pérennisation du festival Nord Magnétic. Elle estime intéressant de créer des grands moments de convivialité où chacun trouve du sens au bien-vivre ensemble.

Madame *BODELE* annonce que les membres du Groupe Socialiste, Parti Radical de Gauche et Apparentés voteront favorablement le projet de délibération proposé. Elle remercie Madame *FILLEUL* et toute son équipe pour leur disponibilité, leur patience et leur professionnalisme.

Monsieur Jean-Marc *GOSSET* souligne que la Flandre Intérieure souffre de problèmes très importants en matière de mobilité. Il se réjouit que le Département envisage plusieurs infrastructures permettant d'améliorer la situation.

Monsieur *GOSSET* indique que les élus du Groupe Union Pour le Nord apprécient la démarche de contractualisation des territoires qui redonne du sens à la notion de projet et répond aux besoins de rationalisation de la dépense publique.

Monsieur *GOSSET* estime que le travail accompli notamment par Madame *FILLEUL* est intéressant mais qu'il aurait gagné à être réalisé en partenariat avec la Région qui est l'autre collectivité financeur de projets.

Monsieur *GOSSET* signale que les élus locaux regrettent qu'au moment où le Département coopère davantage avec le Département du Pas-de-Calais, il ne cherche pas le travail commun sur les contrats de territoires avec la Région Nord/Pas-de-Calais afin d'améliorer l'efficacité de l'action publique.

Monsieur *GOSSET* sollicite la clause de revoyure dès le renouvellement des Conseils Municipaux en mars 2014.

Monsieur *GOSSET* annonce que les membres du Groupe Union Pour le Nord approuvent le projet de délibération relatif au plan d'actions du contrat de Flandre Intérieure.

Monsieur Charles *BEAUCHAMP* déclare que les membres du Groupe Communiste - Front de Gauche voteront favorablement le projet de délibération, notamment parce que celui-ci est le résultat d'un travail d'élaboration associant en premier lieu les élus locaux.

Monsieur *BEAUCHAMP* attire l'attention sur la fiche n° 57 relative à la « valorisation des richesses patrimoniales, matérielles et immatérielles en lien avec le Festival Nord Magnetic à Bailleul ».

Monsieur *BEAUCHAMP* rappelle que les membres de son Groupe sont opposés au lancement d'un appel d'offres concernant la direction artistique de la 2^{ème} édition de ce Festival. Il explique les raisons de cette opposition.

Evoquant l'étude de faisabilité pour la création d'un Musée des Géants, porté par la Communauté de Communes du Pays des Géants, Monsieur *BEAUCHAMP* signale que le même type de projet existe dans d'autres arrondissements. Il se demande comment ces initiatives pourraient s'articuler sans entrer en concurrence.

Madame Martine *FILLEUL* précise que la nouvelle génération de contrats de territoires associe Partenord, le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et l'Etablissement Public Départemental de Soins d'Adaptation et d'Education (EPDSAE), permettant ainsi de montrer tous les projets et interventions du Conseil Général sur un territoire donné.

Concernant la mobilité, Madame *FILLEUL* signale que Monsieur *MANIER* a indiqué dans le plan d'actions ses orientations en matière d'infrastructures et de mobilité douce.

Madame *FILLEUL* fait remarquer que le Département travaille en permanence avec la Région sur les questions financières, l'articulation des moyens et des subventions pour les grands projets de Flandre Intérieure et sur l'ensemble des contrats de territoires. Elle ajoute que la Région participe aux réunions techniques des contrats de territoires.

Madame *FILLEUL* indique que les Communes sont très présentes dans les contrats de territoires et qu'environ 60 % des projets retenus sont des projets communaux.

Considérant le projet relatif à la Maison des Géants, Madame *FILLEUL* rappelle que le plan d'actions du contrat de territoire de Flandre Intérieure rend compte de toutes les fiches-actions qui ont été déposées.

Monsieur le Président signale qu'il entretient d'excellentes relations avec Monsieur *PERCHERON*, Président du Conseil Régional. Il évoque les multiples occasions au cours desquelles le Département et la Région travaillent ensemble.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

Étaient présents : Jean-Jacques ANCEAU, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Stéphanie BODELE, Joël CARBON, Erick CHARTON, Joëlle COTTENYE, Laurent COULON, Bernard DELVA, Marie DEROO, Didier DRIEUX, Philippe DRONSART, André FIGOUREUX, Martine FILLEUL, Georges FLAMENGT, Isabelle FREMAUX, Michel GILLOEN, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Bernard HAESBROECK, Bernard HANICOTTE, Jacques HOUSSIN, Norbert JESSUS, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Vincent LANNOO, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Monique LEMPEREUR, Philippe LETY, Brigitte LHERBIER, René LOCOCHE, Michel MANESSE, Didier MANIER, Frédéric MARCHAND, Jacques MARISSIAUX, Luc MONNET, Nathalie MONTFORT, Jean-Luc PERAT, Christian POIRET, Françoise POLNECQ, Jean-Claude QUENNESSON, Roméo RAGAZZO, Bertrand RINGOT, Aymeric ROBIN, Daniel RONDELAERE, Jean-Marie RUANT, Jean SCHEPMAN, Renaud TARDY, Serge VAN DER HOEVEN, Michel VANDEVOORDE, Alain VANWAEFELGHEM, Roger VICOT, Dany WATTEBLED

Absents représentés : Gérard BOUSSEMART donne pouvoir à Patrick KANNER, Jean-Claude DEBUS donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Bernard HANICOTTE, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Aymeric ROBIN, Marie FABRE donne pouvoir à Didier MANIER, Jean JAROSZ donne pouvoir à Jean-Claude QUENNESSON, Jacques MICHON donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Jacques PARENT donne pouvoir à Frédéric MARCHAND, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT donne pouvoir à Roger VICOT

Absents : Delphine BATAILLE, Guy BRICOUT, Alain BRUNEEL, Jean-Pierre DECOOL, Albert DESPRES, Stéphane DIEUSAERT, Alain FAUGARET, Olivier HENNO, Mehdi MASSROUR, Alain POYART, Eric RENAUD, Fabien THIEME, Patrick VALOIS, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE

MCT/2014/145

OBJET :

**APPROBATION DU PLAN D' ACTIONS DU CONTRAT
D' AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DE
FLANDRE INTERIEURE
DELEGATION DE LA 3^{EME} VICE-PRESIDENCE
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE ET DEVELOPPEMENT RURAL**

Le Conseil général du Nord a adopté à l'unanimité la généralisation de la politique contractuelle d'aménagement et de développement durables à l'ensemble des territoires du Nord le 20 décembre 2011. Il s'engage à élaborer et signer, avec les acteurs locaux, des contrats de territoire. Cette démarche permet de mieux répondre aux besoins des Nordistes. Elle promeut un développement équilibré et équitable des territoires.

Après une première expérimentation réussie dans le Cambrésis, la démarche a été étendue à tous les territoires du Nord. Le 11 mars 2013, le Conseil Général a adopté à l'unanimité le Cadre d'Action Stratégique,

commun à la Flandre Intérieure et à la Flandre Maritime. Ce document de référence comprend le diagnostic partagé et les enjeux du territoire. Le Plan d'actions en est la traduction opérationnelle. Elaboré à l'échelle de la Flandre intérieure, il vise à apporter une réponse fine aux besoins des habitants, tout en conservant la spécificité de la démarche, impulsée à l'échelle de l'arrondissement de Dunkerque.

Le 1^{er} janvier 2014, une nouvelle grande intercommunalité a vu le jour en Flandre Intérieure. Afin de préfigurer cette évolution majeure de la carte intercommunale, le canton de Cassel a rejoint le périmètre du plan d'actions de Flandre intérieure au cours de l'année 2013.

1. L'élaboration concertée du Plan d'actions

Le Plan d'actions de Flandre Intérieure est le fruit d'une concertation approfondie entre le Département et les acteurs du territoire. Trois Conférences partenariales avec les élus et partenaires ont permis de débattre des actions à mener de façon prioritaire dans les prochaines années. Elles ont été précédées de séances de travail avec les Maires et les Conseillers généraux et de 12 groupes de travail, portant notamment sur les problématiques d'équipements, d'insertion ou du tourisme. Les Vice-présidents du Conseil général ont été étroitement associés, afin de garantir la cohérence entre la démarche territoriale et les politiques thématiques départementales.

L'ingénierie départementale s'est particulièrement mobilisée pour accompagner les porteurs de projet et rechercher la meilleure articulation entre les actions des différents maîtres d'ouvrage.

Ces différents moments de dialogue ont permis de prioriser dans le temps les actions, de les regrouper, de mieux les articuler entre elles ou de les mutualiser lorsque cela était pertinent. Des actions innovantes ont aussi été développées, elles seront accompagnées grâce au FDAN volet « Innovation Territoriale » du Fonds Départemental pour l'Aménagement du Nord, qui permet d'expérimenter le soutien à de nouveaux projets.

2. Le Plan d'actions : une lecture partagée et hiérarchisée des projets à mener dans les 6 ans

Le Plan d'actions comprend les actions que le Département souhaite mettre en œuvre ou accompagner dans les six prochaines années. Une clause de révision est prévue au bout de 3 ans.

Il comporte essentiellement des projets d'investissement. Néanmoins, des actions en fonctionnement ont également été inscrites pour leur caractère innovant et/ou structurant, ainsi que des partenariats afin d'impulser de nouveaux modes de faire, de nouvelles gouvernances, et pour favoriser une action publique cohérente et efficace sur le territoire.

Chacune des actions est classée selon trois niveaux de priorité, afin de les hiérarchiser dans le temps, en fonction de leur maturité, de leur pertinence au regard des enjeux du

territoire, et des priorités du Département.

Les projets inscrits au plan d'actions sont considérés comme prioritaires. Pendant la mise en œuvre du Plan d'actions, l'accompagnement de ces projets par le Département (critères à respecter, montant de la subvention, etc.) sera toujours déterminé par les politiques thématiques départementales, afin de garantir l'équité entre les porteurs de projets et la cohérence de l'action départementale.

3. Des projets ambitieux pour la Flandre Intérieure

878 actions ont été adressées par les acteurs de la Flandre Intérieure au Département, 701 ont fait l'objet d'une analyse approfondie et 601 trouvent une traduction dans le Plan d'actions. Dans la mesure où certaines actions ont fait l'objet de regroupements (une étude commune pour plusieurs projets par exemple), ce sont 500 actions qui sont inscrites au Plan d'actions, dont 30 maîtrises d'ouvrage départementales. Les projets communs à la Flandre intérieure et maritime sont identifiés en tant que tels dans le plan d'actions.

Le Plan d'actions tient compte des équilibres géographiques afin d'assurer une équité territoriale dans l'action du Département. Une attention particulière a par ailleurs été portée à la dimension durable des projets. Les aspects économiques, environnementaux et sociaux ont en effet été systématiquement pris en compte, ainsi que le recours aux clauses d'insertion.

Le Département s'engage de manière importante sur le territoire de Flandre Intérieure. Les principaux projets portés par le Département sont notamment :

- la construction de la liaison routière A 25 – Hazebrouck,
- le nouveau collège de Nieppe et la restructuration des collèges de Bailleul et Steenvoorde,
- l'organisation d'une plateforme jeunesse à l'échelle de la Flandre Intérieure,
- le développement du pôle autonomie,
- la pérennisation du Festival Nord Magnetic,
- le développement d'un cœur de nature transfrontalier sur le secteur du Mont Noir.

Des projets innovants seront soutenus via le volet « Innovation territoriale » du FDAN. Ils ont fait l'objet d'une concertation étroite avec les Vice-présidents du Conseil général. Il s'agit notamment du développement en réseau d'une épicerie sociale et solidaire, de la mise en place de circuits alimentaires de proximité à destination de la restauration collective, de l'expérimentation de nouvelles énergies basées sur les activités agricoles, ou encore de la montée en qualité du réseau des « cafés rando ».

D'autres projets, partenariats ou études stratégiques sont à souligner.

Il s'agit par exemple de l'étude stratégique sur la desserte globale du territoire de la Vallée de la Lys et de faisabilité d'une plateforme multimodale et de deux pôles gares, de la stratégie d'offre de locaux économiques de l'Agence de Développement Economique de Flandre Intérieure ou encore d'un travail en réseau sur les projets

culturels et scientifiques des Musées de France en lien avec le Musée départemental de Flandre à Cassel.

4. Un engagement et un partenariat qui s'inscrivent dans la durée

Le Plan d'actions de Flandre Intérieure est un document vivant qui tiendra compte des évolutions des projets, afin de préserver la souplesse de la démarche.

La conférence partenariale de Flandre Intérieure devient une instance de pilotage politique pérenne. Elle se réunira régulièrement, afin d'assurer la mise en œuvre du plan d'actions et de réaliser les ajustements nécessaires (exemple : changement de porteur de projet dans le cadre de la refonte des intercommunalités). Le travail technique sur les projets se poursuivra également, via des groupes de travail partenariaux, pour faire avancer les projets et préserver les liens tissés pendant l'élaboration du contrat de territoire. Le dialogue avec les partenaires transfrontaliers permettra aussi d'élargir, lorsque cela est pertinent, le rayonnement des actions.

Au bout de deux ans, une première évaluation du plan d'actions sera effectuée, afin d'envisager la révision à mi-parcours. Cela permettra de tenir compte des résultats des études et de nouveaux projets qui auront émergé, notamment en lien avec la nouvelle carte intercommunale.

Un Conseiller général du territoire sera délégué par le Président du Conseil général pour animer et suivre le contrat d'aménagement et de développement durables de Flandre Intérieure, en lien avec la Vice-présidente à l'Aménagement, au Développement économique et Développement rural, qui assure le pilotage politique de l'ensemble de la démarche.

Il est proposé au Conseil général, après avis de la Commission « Aménagement du territoire, Développement économique, Développement de l'espace rural, Logement, Habitat » :

- d'approuver le Plan d'actions du Contrat d'aménagement et de Développement Durables de Flandre Intérieure ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le Plan d'actions joint au rapport.

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission, est adopté à l'unanimité.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 51. 51 Conseillers Généraux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 10 pouvoirs. Ils ont été rejoints pendant la discussion par Messieurs CARBON, RINGOT ainsi que Madame FREMAUX. Messieurs BAUDOUX, DRONSART, VANWAEFELGHEM ainsi que Madame COTTENYE, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté la salle préalablement au vote.

Vote intervenu à 17 h 19.

Au moment du vote, 50 Conseillers Généraux étaient présents.

Nombre de procurations : 10

Absents sans procuration : 19

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 60 (y compris les votants par procuration)

Résultats du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 60

Majorité absolue des suffrages exprimés : 31

Pour : 60 (Groupe Socialiste, Parti Radical de Gauche et Apparentés, Groupe Communiste – Front de Gauche, Groupe Union Pour le Nord)

Contre : 0

QUESTIONS DIVERSES

COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DEVELOPPEMENT DE L'ESPACE RURAL, LOGEMENT, HABITAT

Monsieur Roméo *RAGAZZO* indique que le rapport a reçu un avis favorable à l'unanimité de la Commission.

Monsieur Charles *BEAUCHAMP* rappelle que lors de la Convention 59/62, il a été proposé d'organiser, sous l'égide des deux Conseils Généraux, une conférence pour l'emploi réunissant l'ensemble des acteurs économiques et syndicaux ainsi que les élus concernés. Il souhaite connaître la position du Président du Conseil Général sur cette proposition.

Monsieur *BEAUCHAMP* évoque la situation de l'entreprise Stora Enso. Il demande s'il existe une possibilité de préemption économique de la papeterie.

Monsieur le Président exprime son intérêt pour l'organisation d'une conférence pour l'emploi. Il demande à Madame *FILLEUL*, à son Cabinet et à la Direction Générale de réfléchir à ce projet qui pourrait être porté par le Département du Nord.

Madame *FILLEUL* pense qu'il est nécessaire de se mobiliser pour empêcher la désindustrialisation de la région Nord/Pas-de-Calais et du département du Nord.

Monsieur *BEAUCHAMP* demande si les services juridiques départementaux, en partenariat avec ceux de la Région et du Département du Pas-de-Calais peuvent examiner la situation de la machine à papier qui ne doit pas quitter le territoire.

Monsieur le Président indique qu'il a demandé la réalisation d'une étude. Il fait remarquer que le chef de filat dans ce domaine doit rester celui de la Région et de l'Etat.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

Etaient présents : Jean-Jacques ANCEAU, Charles BEAUCHAMP, Stéphanie BODELE, Joël CARBON, Erick CHARTON, Joëlle COTTENYE, Laurent COULON, Bernard DELVA, Marie DEROO, Didier DRIEUX, Philippe DRONSART, André FIGOUREUX, Martine FILLEUL, Georges FLAMENGT, Isabelle FREMAUX, Michel GILLOEN, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Bernard HAESBROECK, Bernard HANICOTTE, Jacques HOUSSIN, Norbert JESSUS, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Vincent LANNOO, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Monique LEMPEREUR, Philippe LETY, Brigitte LHERBIER, René LOCOCHE, Michel MANESSE, Didier MANIER, Frédéric MARCHAND, Jacques MARISSIAUX, Luc MONNET, Nathalie MONTFORT, Jean-Luc PERAT, Christian POIRET, Françoise POLNECQ, Jean-Claude QUENNESSON, Roméo RAGAZZO, Bertrand RINGOT, Aymeric ROBIN, Daniel RONDELAERE, Jean-Marie RUANT, Jean SCHEPMAN, Renaud TARDY, Serge VAN DER HOEVEN, Michel VANDEVOORDE, Alain VANWAEFELGHEM, Roger VICOT, Dany WATTEBLED

Absents représentés : Gérard BOUSSEMARY donne pouvoir à Patrick KANNER, Jean-Claude DEBUS donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Bernard HANICOTTE, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Aymeric ROBIN, Marie FABRE donne pouvoir à Didier MANIER, Jean JAROSZ donne pouvoir à Jean-Claude QUENNESSON, Jacques MICHON donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Jacques PARENT donne pouvoir à Frédéric MARCHAND, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT donne pouvoir à Roger VICOT

Absents : Delphine BATAILLE, Bernard BAUDOIX, Guy BRICOUT, Alain BRUNEEL, Jean-Pierre DECOOL, Albert DESPRES, Stéphane DIEUSAERT, Alain FAUGARET, Olivier HENNO, Mehdi MASSROUR, Alain POYART, Eric RENAUD, Fabien THIEME, Patrick VALOIS, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE

N° 6.1

DPAE/2014/108

OBJET :

CREATION D'ACTIVITES

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU PROFIT DU RESEAU
DEPARTEMENTAL DES RUCHES D'ENTREPRISES
RUCHES D'ENTREPRISES NORD DE FRANCE
DELEGATION DE LA 3^{EME} VICE-PRESIDENCE
« AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE, DEVELOPPEMENT RURAL »

Le Département a maillé le territoire de ruches d'entreprises, accompagnant les entreprises en création et en développement. L'année 2013 a vu l'ouverture de la ruche de Fourmies ainsi que le commencement des travaux pour la Ruche de Tourcoing (site de l'Union).

Ces ruches sont regroupées au sein d'un Réseau. Elles ont accompagné environ 170 entreprises en 2013 (représentant 500 emplois) et elles contribuent à fixer chaque année sur les territoires une trentaine d'entreprises. Les ruches sont positionnées sur l'accueil d'entreprises de

croissance, c'est à dire à potentiel de création d'emplois ou d'innovation.

Un travail de reformulation de l'offre de services a été proposé aux entreprises en 2013 afin d'adapter l'accompagnement auprès des créateurs aux évolutions du monde économique. De même, la communication autour de cette offre a été renforcée afin d'améliorer la notoriété des ruches et d'attirer les créateurs.

L'année 2014 est une année de transition pendant laquelle l'activité des ruches sera gérée, pour la première partie de l'année, par l'établissement public administratif pour ensuite être prise en charge par la Société Publique Locale.

1/ La Société Publique Locale (SPL)

Le Conseil général du Nord a délibéré le 14 octobre dernier en faveur de la création d'une Société Publique Locale (SPL) portant l'activité de gestion des ruches et dotée d'un capital de 1 million d'euros, détenu à 51 % par le Département. Les actionnaires de cette SPL, aux côtés du Département, sont :

- la Communauté Urbaine de Lille, à hauteur de 175 000 €,
- la Communauté Urbaine de Dunkerque, à hauteur de 45 000 €,
- la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut, à hauteur de 45 000 €,
- la Communauté d'Agglomération du Douaisis, à hauteur de 45 000 €,
- la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole, à hauteur de 45 000 €,
- la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val-de-Sambre, à hauteur de 45 000 €,
- la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis, à hauteur de 45 000 €,
- la Communauté de Communes Actions Fourmies et Environs, à hauteur de 45 000 €.

L'ensemble des actionnaires ayant délibéré, **la création de cette SPL interviendra au cours du 1^{er} trimestre 2014.**

L'activité principale de la SPL est la gestion des ruches d'entreprises. Cette mission doit lui être confiée par le Département par le biais d'un contrat de délégation de service public sans mise en concurrence, comme le permet le statut de SPL. Ce contrat sera présenté aux instances délibérantes du Conseil général au début du 2^{ème} trimestre 2014.

Ainsi, le démarrage de l'activité de la SPL interviendra mi-2014. Jusqu'à cette date, c'est l'établissement public administratif qui continuera de gérer l'activité des ruches.

2/ L'établissement public administratif

Les relations entre le Département et le Réseau des ruches sont régies par des statuts qui fixent également les règles de fonctionnement de l'établissement et concrétisées par une convention. Pour l'année 2014, les modalités financières de cette convention porteront sur le 1^{er} semestre

uniquement.

Il est proposé dans le présent rapport d'établir une convention avec le Réseau des ruches afin de déterminer la contribution du Département au fonctionnement des ruches pour la première moitié de l'année.

L'engagement financier du Département en faveur du Réseau des ruches porte sur deux aspects.

- a) **La mission d'accompagnement des créateurs** menée par le Réseau est soutenue par le Département au travers d'une convention lui permettant de couvrir les frais liés à la promotion de la création d'entreprises et au soutien des créateurs.

Ces frais sont constitués, outre la masse salariale, de dépenses de communication, de frais relatifs à la formation ou aux systèmes d'information.

La convention doit être conclue pour prendre en charge cette mission d'accompagnement. Pour le 1^{er} semestre 2014, il est proposé de renouveler la subvention à hauteur de **740 000 €** (montant correspondant à la moitié

de l'année 2013).

- b) **La mission de gestion immobilière des ruches** mise en œuvre par le Réseau. Le Département prend en charge les frais qui ne sont pas couverts par les recettes propres du Réseau (loyers versés par les entreprises). Pour le 1^{er} semestre 2014, le coût de cette mission pour le Département est estimé à **185 075 €** (contre 480 k€ en 2013), traduisant une **augmentation importante des recettes** et une certaine maîtrise des dépenses. Cette somme sera versée au Réseau au vu des taux d'occupation effectifs du 1^{er} semestre 2014.

Ce résultat s'inscrit dans la tendance concrétisée en 2013 de bonne augmentation du niveau d'occupation et de recettes des ruches.

Globalement, le coût total (missions d'accompagnement et de gestion) supporté par le Département pour le 1^{er} semestre 2014 s'élève à **925 075 €**.

L'évolution des montants de ces deux missions est retracée dans le tableau ci-dessous.

	Convention 2012	Convention 2013	Convention 2014 6 mois EPA
Recettes Gestion Immobilière	1 190 000	1 290 000	769 500
Dépenses Gestion Immobilière	637 800	702 000	398 575
Différentiel	552 200	588 000	370 925
Masse salariale Gestion Immobilière	1 042 026	1 068 100	556 000
Montant « Gestion Immobilière »	489 826	480 100	185 075
Promotion, Accompagnement	387 160	496 727	254 750
Masse salariale Promotion, Accompagnement	1 183 779	1 218 273	626 000
Recettes Promotion, Accompagnement	104 400	235 000	140 750
Montant « Promotion, Accompagnement »	1 466 539	1 480 000	740 000
Intervention globale du Département	1 956 365	1 960 100	925 075

Il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission « Aménagement du territoire – Développement économique – Développement de l'espace rural – Logement – Habitat » :

- d'attribuer une subvention de 740 000 € au Réseau départemental des ruches d'entreprises du Nord – « Ruches Nord de France »,

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ainsi que tous les actes correspondant à la délibération et d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits à

l'article 9391, nature comptable 6568 du budget départemental de l'exercice 2014 - Opération 14P668OV013.

ENGAGEMENTS					
IMPUTATION	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	DISPONIBLES	PROPOSES DANS LE RAPPORT	NOUVEAU SOLDE DISPONIBLE
9391 6568 (14P668OV013)	1 000 000	0	1 000 000	740 000	260 000

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission, est adopté à l'unanimité.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 20. 51 Conseillers Généraux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 10 pouvoirs. Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame COTTENYE et Monsieur VANWAEFELGHEM.

Monsieur MONNET, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté la salle préalablement à la prise de décision.

Les Conseillers Généraux dont les noms suivent quittent la salle au moment du délibéré et de la prise de décision concernant l'attribution de la subvention au Réseau départemental des ruches d'entreprises du Nord en raison des fonctions qu'ils y exercent : Monsieur GILLOEN en sa qualité de Président du Réseau départemental des ruches d'entreprises du Nord, Mesdames BODELE, LHERBIER et LABADENS, ainsi que Messieurs MARCHAND, SCHEPMAN, ROBIN et POIRET en leur qualité de membres du Conseil d'Administration du Réseau départemental des ruches d'entreprises du Nord.

COMMISSION QUALITE DU SERVICE PUBLIC, FINANCES, RESSOURCES HUMAINES, RELATIONS INTERNATIONALES, AFFAIRES EUROPEENNES

Madame Nathalie MONTFORT indique que les 2 rapports ont reçu un avis favorable à l'unanimité de la Commission.

Concernant l'instauration de la fonction de médiateur externe, Monsieur Bernard HAESEBROECK souligne que cette démarche s'inscrit dans le souci de développer la démocratie participative et de créer une instance neutre. Il fait remarquer que ce dispositif sera expérimenté dans le Valenciennois et que le médiateur pressenti, Madame BAJEUX, est une magistrate honoraire.

Monsieur le Président ajoute que l'instauration d'un médiateur externe constitue un élément de modernisation de l'action publique.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers Généraux les projets de délibérations relatifs aux rapports suivants :

Etaient présents : Jean-Jacques ANCEAU, Stéphanie BODELE, Joël CARBON, Erick CHARTON, Joëlle COTTENYE, Laurent COULON, Bernard DELVA, Marie DEROO, Didier DRIEUX, Philippe DRONSART, André FIGOUREUX, Martine FILLEUL, Georges FLAMENGT, Isabelle FREMAUX, Michel

GILLOEN, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Bernard HAESEBROECK, Bernard HANICOTTE, Jacques HOUSSIN, Norbert JESSUS, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Vincent LANNOO, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Monique LEMPEREUR, Philippe LETY, Brigitte LHERBIER, René LOCOCHE, Michel MANESSE, Didier MANIER, Frédéric MARCHAND, Jacques MARISSIAUX, Nathalie MONTFORT, Jean-Luc PERAT, Christian POIRET, Françoise POLNECO, Jean-Claude QUENNESSON, Roméo RAGAZZO, Bertrand RINGOT, Aymeric ROBIN, Daniel RONDELAERE, Jean-Marie RUANT, Jean SCHEPMAN, Renaud TARDY, Serge VAN DER HOEVEN, Michel VANDEVOORDE, Alain VANWAEFELGHEM, Roger VICOT, Dany WATTEBLED

Absents représentés : Gérard BOUSSEMART donne pouvoir à Patrick KANNER, Jean-Claude DEBUS donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Bernard HANICOTTE, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Aymeric ROBIN, Marie FABRE donne pouvoir à Didier MANIER, Jean JAROSZ donne pouvoir à Jean-Claude QUENNESSON, Jacques PARENT donne pouvoir à Frédéric MARCHAND, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT donne pouvoir à Roger VICOT

Absent excusé : Jacques MICHON

Absents : Delphine BATAILLE, Bernard BAUDOIX, Charles BEAUCHAMP, Guy BRICOUT, Alain BRUNEEL, Jean-Pierre DECOOL, Albert DESPRES, Stéphane DIEUSAERT, Alain FAUGARET, Olivier HENNO, Mehdi MASSROUR, Luc MONNET, Alain POYART, Eric RENAUD, Fabien THIEME, Patrick VALOIS, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE

N° 1.1

DGQSP/2013/1445

OBJET :

INSTAURATION DE LA FONCTION DE MEDIATEUR EXTERNE

La qualité du service public est un enjeu majeur pour le Département à travers l'ensemble des politiques publiques qu'il déploie et les services qu'il rend aux Nordistes.

A cet égard, l'écoute et la proximité avec les citoyens-usagers sont un élément essentiel et contribuent à la modernisation de l'administration et à l'amélioration des services rendus.

Le Département soucieux de renforcer cette proximité,

s'engage dans la mise en place de dispositifs innovants contribuant à l'amélioration des relations avec les usagers et par là même à la qualité du service public départemental.

Dans ce cadre, la médiation constitue un mode de résolution des litiges qui peut représenter une alternative à une action en justice, et différentes institutions et entreprises ont déjà créé une fonction ad hoc.

L'intervention d'un médiateur a pour vocation de favoriser le règlement des différends et contribue également à la formation d'actions correctrices à travers la formulation de préconisations visant à l'amélioration des processus. L'instauration d'un médiateur représente ainsi une autre voie opérante d'anticipation, de prévention et de résolution des conflits.

Au niveau de l'administration, la réflexion autour de la médiation du Département a été portée à travers le Projet d'Administration Départementale : la démarche de progrès N°19 du PAD première génération relative à la médiation externe.

L'instauration d'un médiateur externe départemental répond à l'enjeu départemental de développement de relations plus directes et plus proches avec les usagers des services publics.

Le médiateur sera compétent pour tous les litiges entre d'une part les personnes physiques ou morales, habitant, travaillant, séjournant sur le territoire départemental et d'autre part, la collectivité territoriale (élus et administration). Le médiateur externe départemental pourra être saisi sans préjudice d'un éventuel recours juridictionnel.

Dans un second temps, il pourrait être envisagé, par conventionnement, une extension du périmètre d'intervention du médiateur aux établissements, aux partenaires et organismes associés du Département.

Pour que le médiateur puisse présenter toute la légitimité requise qu'exige sa fonction, son indépendance doit être garantie.

La fonction est, par ailleurs, incompatible avec un mandat électif ou toute autre fonction au sein du Département.

La saisine sera entièrement gratuite et ne pourra s'effectuer que par une personne ayant un intérêt personnel et direct à agir, et par l'intermédiaire d'un Conseiller Général.

Les modalités pratiques de saisine du médiateur externe ainsi que les modalités de traitement des réponses devront être affichées dans un règlement départemental de médiation.

Le Département adhérera à l'association des médiateurs des collectivités territoriales et inscrira son action dans le respect de la charte des médiateurs des collectivités territoriales.

Le médiateur externe sera indemnisé forfaitairement mensuellement en fonction de l'indice brut 151 (indice majoré 238) de la fonction publique territoriale. Les cotisations sociales afférentes seront réglées par le Département du Nord.

Le coût annuel pour le Département du Nord est de 18.000 euros. L'imputation budgétaire est le compte 930-201.

Le médiateur externe est nommé par le Président du Conseil Général.

Il est proposé de confier les fonctions de médiateur externe à une personnalité de la société civile, Mme Marie-Agnès Bajoux, magistrate honoraire.

Mme Bajoux est membre du Comité Départemental d'Evaluation des Politiques Publiques depuis 2006.

Par redéploiement de moyens internes, une fonction d'appui restreinte sera positionnée auprès du médiateur afin d'assurer le secrétariat, l'instruction et le suivi des questions dont il sera saisi (un délégué de médiation et un secrétariat). Cette entité sera rattachée à la Direction Générale de la Qualité du Service Public.

La préfiguration de la fonction d'appui et l'installation du médiateur sont proposées pour un déploiement de la médiation auprès des Nordistes au cours du premier trimestre 2014, sur un territoire pilote, l'arrondissement de Valenciennes. Un bilan d'étape à 6 mois permettra d'étendre le dispositif à l'ensemble du territoire départemental.

Une communication ad hoc sera engagée afin de faire connaître aux Nordistes cette offre de médiation, symbole affirmé de la volonté du Conseil Général de renforcer la proximité avec les Nordistes, d'être à l'écoute des usagers, et de garantir leurs droits tout en préservant l'efficacité de l'action départementale.

En conséquence

Il est proposé au Conseil Général après avis de la Commission « Qualité du service public, Finances, Ressources humaines, Relations internationales, Affaires européennes » de bien vouloir :

- décider d'instituer la fonction de médiateur externe ;
- imputer les dépenses selon la nature analytique sus exposée.

N° 1.2

DRI/2014/40

OBJET :

**PARTENARIAT ET PLAN D'ACTION 2014-2016 ENTRE
LE DEPARTEMENT DU NORD ET LA PREFECTURE
DU HYOGO AU JAPON : UNE COOPERATION PARTAGEE ET
INNOVANTE, VALORISANT LE NORD AU PLAN
INTERNATIONAL**

**I. La relation Nord-Hyōgo : troisième laboratoire
d'une coopération de territoire à territoire
exemplaire et valorisant le Nord à l'international**

Après plus de dix années d'une relation riche et dense, le Département du Nord et la Préfecture du Hyōgo ont procédé, à l'occasion du déplacement d'une délégation nordiste au Japon [15-21 septembre 2013], à l'officialisation de leur partenariat ouvrant la voie à de nouvelles perspectives tant en matière de coopération entre territoires que sur le plan de la promotion du Nord à l'international.

1) Dynamisme du partenariat Nord-Hyōgo

Cette relation a connu un réel essor à compter de 2003. En effet, des représentants du Bureau européen du Hyōgo et de l'Association Internationale du Hyōgo (HIA) ont été conviés, avec d'autres partenaires étrangers du Département, à la cérémonie d'ouverture de *Lille 2004, Capitale européenne de la Culture*. Le Hyōgo a également été mis à l'honneur lors de cette manifestation à travers l'organisation, au Conservatoire de Lille, d'une représentation de théâtre de marionnettes traditionnelles de l'île d'Awaji. Elle a été suivie par l'accueil d'une délégation du groupe d'amitié franco-japonaise de l'assemblée du Hyōgo.

Entre 2004 et 2011, de nombreuses rencontres et plusieurs événements ont été initiés aux plans institutionnel et culturel (près d'une trentaine). Des échanges de pratiques ont, ainsi, été réalisés dans les domaines de la décentralisation, de l'économie, de l'urbanisme ou encore en matière de politiques culturelles. Les questions liées au vieillissement de la population constituant un enjeu partagé, le Hyōgo a participé aux séminaires d'ouverture et de clôture du projet *Mieux vieillir en Europe : regards croisés de collectivités locales*. Par ailleurs, une mission d'étude du Département du Nord a été réalisée sur ce thème, au Japon (Tokyo, Hyōgo), en 2009.

Plusieurs manifestations culturelles conjointes ont été organisées dans le Nord : représentation de théâtre (2004), co-organisation d'une *Quinzaine japonaise* (2008), exposition d'art contemporain (2009), ateliers d'initiation à la calligraphie japonaise (2011), participation du Hyōgo à l'ouverture du Festival International de Théâtre de Lille III et organisation d'une double exposition en présence de représentants de l'association féminine d'art traditionnel du Hyōgo (2013).

Au plan économique, une démarche partenariale a été engagée, à l'initiative du Département, avec la CCI International Région Nord de France. Elle s'est traduite par l'organisation de visites de terrain et d'un séminaire de sensibilisation de Pôles de compétitivité et de PME nordistes (2011), la participation de la Préfecture du Hyōgo au Forum économique international *Futurallia* qui s'est tenu, à Lille, et l'organisation d'une première mission économique orientée Kansai-Hyōgo (2012).

2) Dynamiques initiées par l'institution départementale

Le plan d'action réalisé en 2010-2012 a permis de jeter les bases d'une coopération ouverte aux territoires et aux acteurs nordistes et d'initier un travail en réseau avec un grand nombre d'acteurs.

Le partenariat Nord-Hyōgo associe aujourd'hui quatre universités, deux lycées, les chambres consulaires et des organismes de promotion/coopération économique, mais aussi des pôles de compétitivité et des PME désireux de développer des échanges avec le Hyōgo et plus généralement, le Japon. Il s'articule, en outre, sur un réseau d'une trentaine d'acteurs culturels du Nord et du Japon, consécutivement mobilisés au cours des cinq dernières années et potentiellement mobilisables avec d'autres, pour de nouvelles actions.

Les actions réalisées ont permis de promouvoir les cultures Nord-France / Hyōgo-Japon dans nos territoires et pays respectifs mais aussi l'attractivité de nos territoires dans les domaines de l'économie, de la recherche et de l'enseignement.

Les dynamiques territoriales et partenariales en font aujourd'hui une coopération reconnue au plan national [Cités-Unies France, Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales, organismes japonais présents en France : CLAIR – Paris, JETRO, Maison de la Culture et du Japon] et dans le cadre des relations bilatérales franco-japonaises [ministère des Affaires étrangères et européennes, ambassades de France et du Japon] et contribuent au renforcement des relations d'échanges et d'amitié franco-japonaises.

II. Plan d'action 2014-2016

Consécutivement à l'officialisation du partenariat Nord-Hyōgo et au précédent plan d'action, une nouvelle programmation d'activités est proposée pour la période 2014-2016 autour de deux objectifs forts : « Inscrire le partenariat dans la durée et structurer les synergies inter/intra territoires » et « Développer l'image positive du Nord à l'international » (le détail des actions est présenté en annexe).

1) Orientations thématiques

En matière de **coopération institutionnelle**, il est proposé de renforcer les échanges de pratiques entre nos institutions autour de la thématique « innovation au service

de l'action publique » (services publics de proximité, développement économique et durable des territoires, synergies entre différents niveaux de collectivités, utilisation des nouvelles technologies au service des politiques touristiques et culturelles...).

Ces travaux pourront également alimenter les échanges et outils de capitalisation initiés par Cités-Unies France et CLAIR – Paris ainsi que les ateliers proposés pour les

prochaines assises de la coopération franco-japonaise, prévue fin octobre 2014 à Takamatsu, et celles qui auront lieu en France en 2016 (pour lesquelles il est proposé que le Département se positionne en vue de les accueillir).

Les échanges de stagiaires qui contribueront à la mise en œuvre d'activités proposées à travers le présent plan d'action contribueront également au renforcement des liens entre le Département et la Préfecture.

Nombre de projets
proposés pour la
période 2014-2016

13

Incidence financière pour
2014

50 000,00 € dont

- * 5 000,00 € dans le cadre de l'année du Nord de la France au Japon
- * 25 000,00 € liés à la participation du Département aux assises de Takamatsu
- * 18 000,00 € qui feront l'objet de délibérations ultérieures
- * 2 000,00 € de prestations affectées au budget de la DRI

NB : Le coût de la participation aux assises de Takamatsu étant estimé

Dans les domaines **économique et scientifique**, les actions développées en lien avec la *CCI Région Nord de France* et le *Centre de Développement Economique du Hyōgo* – cosignataires de l'accord de coopération – devront permettre d'intensifier les échanges entre le Nord, le Hyōgo, la région du Kansai et plus largement le Japon.

Une double démarche « ouverture à l'international des acteurs économiques nordistes et attractivité du Nord

comme terre d'investissement » se traduira par la mise en œuvre d'actions et d'outils de sensibilisation, par l'information et l'accompagnement des acteurs du Nord et du Hyōgo en matière de prospection mais aussi par la sensibilisation, au Japon, d'acteurs-décideurs économiques de portée régionale et nationale (poursuite de missions économiques nordistes, accueils de missions économiques « Hyōgo-Kansai-Japon », échanges scientifiques entre pôles de recherche et universitaires...).

Nombre de projets
proposés pour la
période 2014-2016

7

Incidence financière pour
2014

Dépenses valorisées, ou prestations minimales pour le Département. Essentielles des financements relevant d'autres structures

NB : Toute action avec incidence financière (subvention) fera l'objet d'une délibération spécifique

Concernant la **coopération universitaire et l'enseignement**, il s'agira d'accompagner les partenariats initiés entre universités et lycées et d'encourager le développement d'actions transversales. Les activités permettront le départ et/ou l'accueil d'étudiants du Nord et

du Hyōgo, la promotion des cultures Nord-France / Hyōgo-Japon dans ces établissements et auprès du public étudiant ainsi que la réalisation de projets pédagogiques (lycées et collèges) ou de recherche (universités).

Nombre de projets
proposés pour la
période 2014-2016

4

Incidence financière pour
2014

33 000,00 €

Intégralité des subventions proposées à travers le présent rapport

En matière de **coopération culturelle et valorisation du patrimoine** il est proposé de procéder à la structuration d'un véritable réseau d'acteurs culturels dans le Nord et à la définition d'une programmation d'activités inscrite dans la durée autour de nos cultures, de nos patrimoines respectifs et plus généralement de la thématique « Japon-Asie ». Un appel à projet, permettra en outre, la réalisation annuelle de

deux actions dans le Hyōgo/Kansai.

Outre les associations nordistes (déjà impliquées ou potentiellement mobilisables), ces activités pourront aussi concerner des communes ainsi que les équipements culturels départementaux et musées du Nord souhaitant développer ou renforcer leurs liens avec le Japon.

Nombre de projets
proposés pour la
période 2014-2016

11

Incidence financière pour
2014

28 000,00 € dont

* 15 000,00 € de subvention à des acteurs nordistes
proposés à travers le présent rapport
* 13 000,00 € de subvention à des acteurs nordistes qui
feront l'objet d'une délibération à l'été 2014

NB : Hors coût lié à l'accueil d'un représentant des musées et d'un artiste du Hyōgo

2) Communication et promotion du Nord

Le dynamisme et les innovations introduites dans le cadre du partenariat Nord-Hyōgo constituent une occasion de poursuivre et développer la démarche de promotion du Nord à l'international. La mise en œuvre de plusieurs des activités proposées dans le cadre et dans le prolongement de l'Année du Nord de la France au Japon permettra de donner une forte visibilité à notre partenariat, à notre institution et à notre territoire. Trois niveaux d'action sont envisagés :

- les actions de coopération/promotion à maîtrise d'ouvrage départementale et/ou portées par des acteurs nordistes réalisées dans le Nord et au Japon qui contribuent au rayonnement culturel, économique et éducatif (manifestations visant un public élargi ou un ensemble de partenaires potentiels) ;
- les actions de sensibilisation/promotion ciblées auprès d'acteurs institutionnels et investisseurs clefs en France et au Japon en vue de susciter l'intérêt quant aux potentialités d'investissement et de création d'échanges économiques dans et avec le Nord (documents et/ou événementiels réalisés sur des thèmes précis : textiles intelligents, biotechnologies par exemple) ;
- les actions générales et transversales de promotion/communication qui contribuent à l'attractivité de notre territoire et à diffuser une image valorisante de notre institution (portail international dédié à la promotion, l'information, l'orientation en direction des étrangers, dossiers thématiques, réseau des ambassadeurs).

Afin de poursuivre, d'approfondir et d'enrichir le partenariat initié avec la Préfecture du Hyōgo au Japon, il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission « Qualité du service public, Finances, Ressources humaines, Relations internationales, Affaires européennes » :

- d'approuver le contenu du plan d'action 2014-2016 proposé dans le cadre du partenariat avec la Préfecture du Hyōgo et plus généralement des relations franco-japonaises ;
- d'attribuer les participations départementales suivantes au titre de l'année 2014 (les participations

proposées pour les années suivantes feront l'objet de rapports spécifiques) :

- o Pour l'axe « coopération culturelle » : 5 000,00 € à l'association *Des Savoirs à Dunkerque*, 5 000,00 € à l'*Ecole Japonaise de La Madeleine* dans le cadre leurs activités autour de la culture japonaise et des échanges avec le Hyōgo et 5 000,00 € au réseau *Art Connexion* dans le cadre du projet 2013-2014 de résidences d'artistes dans le Nord et le Hyōgo ;
- o Pour l'axe « coopération institutionnelle et activités transversales » : 5 000,00 € à l'Institut Français du Japon (ministère des Affaires étrangères et européennes) dans le cadre de *2014, année du Nord de la France au Japon* ;
- o Pour l'axe « coopération universitaire et enseignement » : 10 000,00 € à l'*université Lille 1* dans le cadre des échanges avec l'université de Kwansai Gakuin de Kobe et 17 000,00 € à l'*université Lille III* dans le cadre des échanges avec l'université publique de Kobe et des activités culturelles, pédagogiques et linguistiques réalisées en lien avec d'autres établissements d'enseignement et 6 000,00 € au lycée Montebello de Lille dans le cadre de son partenariat avec le lycée de Suma Gakuen à Kobe ;
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil général à signer tous les actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment la convention à intervenir entre le Département du Nord et les opérateurs concernés ;
- d'imputer les participations correspondantes au chapitre 93048, à l'article 6562, du budget départemental de l'exercice 2014 intitulé « Soutien aux projets de coopération (OPERATION 14P731OV002) ». Les autres dépenses relevant des actions directement gérées par le Département seront affectées sur les opérations de la DRI en fonction de leur nature.

Les projets de délibérations correspondants, conformes aux avis de la Commission, sont adoptés à l'unanimité.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 28. 51 Conseillers Généraux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 9 pouvoirs.

**COMMISSION LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS,
ENFANCE, FAMILLE, JEUNESSE, SANTE**

Monsieur Marc *GODEFROY* indique que les 2 rapports ont reçu un avis favorable à l'unanimité. Il précise que certains Conseillers Généraux ont réservé leur avis pour la séance plénière, notamment les membres du Groupe Union Pour le Nord sur les deux rapports et ceux du Groupe Communiste - Front de Gauche sur le rapport n° 3/1.

Monsieur Michel *LEFEBVRE* remarque que confrontés à la hausse du coût de la vie, au chômage, à la précarité, de plus en plus de ménages ont recours au Fonds de Solidarité Logement (FSL). Il constate que l'avenant n° 5 du règlement intérieur du FSL propose d'agir sur les recettes ainsi que sur les dépenses pour assurer la pérennité du dispositif.

Monsieur *LEFEBVRE* estime que le Département ne doit pas faire d'économie sur les dispositifs soutenant les plus démunis. Il ajoute que la priorité doit être d'impliquer plus fortement les partenaires financiers, notamment les bailleurs et les fournisseurs d'énergie.

Monsieur *LEFEBVRE* pense que les citoyens doivent reprendre le pouvoir par la constitution d'un pôle public de l'énergie qui les associera aux choix de demain et mettra durablement les prix à l'écart des flambées spéculatives.

Monsieur *LEFEBVRE* remarque que la vérification de l'adéquation du coût du logement avec le niveau de ressources des ménages apparaît judicieuse. Il exprime cependant des craintes quant au traitement des conditions dans lesquelles se retrouveront les familles concernées par un refus d'aide au maintien dans le logement.

Monsieur *LEFEBVRE* considère que l'Etat doit assumer ses responsabilités en donnant les moyens aux Départements d'assumer leurs compétences en matière d'action sociale et en particulier de FSL. Il demande une véritable politique nationale de construction de logements à la hauteur des demandes.

Monsieur *LEFEBVRE* annonce que les membres du Groupe Communiste - Front de Gauche s'abstiendront sur ce projet de délibération.

Monsieur Roger *VICOT* fait remarquer que l'effort des bailleurs a été très important en 2013. Il indique que si les critères d'attribution du FSL ne sont pas réinterprétés, le Département sera dans l'impossibilité de fournir aux personnes éligibles au FSL les allocations et les aides auxquelles elles ont droit dans les prochains mois.

Monsieur *VICOT* souligne que certains critères de réattribution ou d'attribution proposés élargissent les publics éligibles au FSL.

Monsieur *VICOT* explique que le FSL est un outil qui doit s'appliquer pour des situations de logements viables, c'est-à-dire pour des ménages en capacité de payer leurs loyers et leurs charges de manière pérenne.

Monsieur *VICOT* attire l'attention sur la 6^{ème} proposition relative à la réorientation et à l'accompagnement des ménages qui ne pourront bénéficier du FSL.

Monsieur *POIRET* remarque que dans le Douaisis, de très nombreuses demandes concernent des logements plus petits.

Considérant les explications apportées par Monsieur *VICOT*, Monsieur *POIRET* annonce que les membres du Groupe Union Pour le Nord voteront favorablement le projet de délibération.

Monsieur Didier *MANIER*, en sa qualité de Président de Partenord Habitat, fait remarquer que seuls les bailleurs publics sont sollicités. Il souhaite que par mesure d'équité, les bailleurs privés (Sociétés Anonymes d'Habitations à Loyer Modéré) soient également contribuables.

Monsieur *MANIER* demande à Monsieur le Président d'interpeller officiellement le Président de l'Association Régionale des organismes HLM (A.R.HLM) pour lui expliquer la nécessité d'obtenir une mutualisation au niveau des bailleurs publics et privés.

Monsieur le Président signale qu'un travail sera mené, notamment avec Monsieur *BEAUCHAMP*, dans le cadre de la future politique relative à la précarité énergétique.

Monsieur le Président indique qu'un maximum de contributions sera demandé aux bailleurs et aux fournisseurs d'énergie.

Monsieur le Président informe les Conseillers Généraux qu'il a rencontré récemment Monsieur *MESTRALLET*, le Président du groupe industriel GDF-Suez. Il souligne que ce dernier estime préférable d'investir dans la préservation des bâtiments et l'amélioration de tous les dispositifs de lutte contre la précarité énergétique.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

• **Rapport n° 3/1**

Etaient présents : Jean-Jacques ANCEAU, Bernard BAUDOUX, Stéphanie BODELE, Joël CARBON, Erick CHARTON, Joëlle COTTENYE, Laurent COULON, Bernard DELVA, Marie DEROO, Didier DRIEUX, Philippe DRONSART, André FIGOUREUX, Martine FILLEUL, Georges FLAMENGT, Isabelle FREMAUX, Michel GILLOEN, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Bernard HAESBROECK, Bernard HANICOTTE, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Norbert JESSUS, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Vincent LANNOO, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Monique LEMPEREUR, Philippe LETY, Brigitte LHERBIER, René LOCOCHE, Michel MANESSE, Didier MANIER, Frédéric MARCHAND, Jacques MARISSIAUX, Nathalie MONTFORT, Jean-Luc PERAT, Christian POIRET, Françoise POLNECQ, Jean-Claude QUENNESSON, Roméo RAGAZZO, Bertrand RINGOT, Aymeric ROBIN, Daniel RONDELAERE, Jean-Marie RUANT, Jean SCHEPMAN, Renaud TARDY, Serge VAN DER HOEVEN, Michel VANDEVOORDE, Alain VANWAEFELGHEM, Roger VICOT, Dany WATTEBLED

Absents représentés : Gérard BOUSSEMART donne pouvoir à Patrick KANNER, Jean-Claude DEBUS donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Bernard HANICOTTE, Jean-Claude DULIEU donne

pouvoir à Aymeric ROBIN, Marie FABRE donne pouvoir à Didier MANIER, Jean JAROSZ donne pouvoir à Jean-Claude QUENNESSON, Jacques PARENT donne pouvoir à Frédéric MARCHAND, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT donne pouvoir à Roger VICOT

Absent excusé : Jacques MICHON

Absents : Delphine BATAILLE, Charles BEAUCHAMP, Guy BRICOUT, Alain BRUNEEL, Jean-Pierre DECOOL, Albert DESPRES, Stéphane DIEUSAERT, Alain FAUGARET, Mehdi MASSROUR, Luc MONNET, Alain POYART, Eric RENAUD, Fabien THIEME, Patrick VALOIS, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE

N° 3.1

DLES/2014/165

OBJET :

EVOLUTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT AVENANT MODIFICATIF N°5

Le FSL, outil financier essentiel à la mise en œuvre du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD), a pour objectif d'aider les ménages en difficulté à accéder et à se maintenir dans un logement décent adapté à leur niveau de ressource et à leur composition familiale.

Le Règlement Intérieur du Fonds de Solidarité Logement (FSL), entré en vigueur le 1^{er} janvier 2007, a été adopté par délibération du Conseil Général en date du 27 mars 2006.

Par délibération de la Commission Permanente du Conseil Général, ont été approuvés deux avenants respectivement en date des 16 octobre et 11 décembre 2006.

Le Conseil Général a ensuite approuvé deux avenants supplémentaires le 19 octobre 2009, puis le 19 décembre 2011.

Le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) 2013-2018 adopté par le Conseil Général le 11 mars 2013 est entré en vigueur par arrêté co signé de l'Etat et du Département le 16 mai 2013 pour une période de 5 ans.

Le nouveau Plan s'inscrit dans un contexte de fortes difficultés sociales et de tensions sur l'accès et le maintien au logement qui se traduit par un recours aux aides au Fonds de Solidarité Logement.

Confrontés à la hausse de la précarité, du coût du logement et des charges, les ménages sollicitent de plus en plus le FSL. Entre 2011 et 2012, le nombre de demandes déposées a augmenté de 5,5 %. Depuis 2007, l'activité est en hausse de 19 %.

Depuis 2007, le FSL a aidé plus de 77 500 ménages soit 7,4 % des ménages du Nord.

En 2012, plus de 30 000 aides financières ont été accordées. Elles ont permis d'aider 21 200 ménages pour payer leurs loyers, dépôt de garantie, factures d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone pour un montant total de près de 13 millions d'euros.

Par rapport à 2011, les dépenses en aides financières ont augmenté de 1,5 millions d'euros soit une hausse de 13 %.

Le FSL soutient également 39 opérateurs associatifs à hauteur de 5,7 millions d'euros. Ceux-ci ont accompagné en 2012 plus de 9 200 ménages dans leur recherche de logement ou dans leurs démarches pour s'y maintenir.

L'équilibre financier du FSL est aujourd'hui remis en cause. Face à ces constats, il est proposé d'agir à la fois sur les recettes et les dépenses pour assurer la pérennité du dispositif.

Le Département a consacré 13,5 millions d'euros au financement du Fonds en 2013 soit 64 % du budget total 2013.

Les partenaires financeurs actuels du FSL ont été sollicités en 2013 pour augmenter leurs contributions. Le montant des financements des partenaires (fournisseurs d'énergie, d'eau, bailleurs sociaux et CAF) s'élevait en 2012 à près de 3,6 millions d'euros. Pour 2013, les contributeurs ont en grande majorité répondu à l'appel du Département en augmentant leurs participations pour un montant total de 700 000 euros supplémentaires soit + 19 %.

Malgré ces efforts, la situation budgétaire du FSL reste particulièrement préoccupante au regard de l'importante évolution de la demande. En tenant compte d'un niveau de trésorerie minimum en début d'exercice 2014 pour payer les premières aides accordées, le besoin réel s'établit à 2 millions d'euros supplémentaires par rapport aux participations actuelles.

Par ailleurs, le niveau de financement pour certains partenaires reste insuffisant au regard des dépenses. Ainsi, GDF Suez perçoit le triple du montant qu'il verse au FSL. Pour 3 € d'aide accordée, 1 € est financé par GDF Suez et 2 € par le Département. A titre de comparaison, EDF participe à parité avec le Département au financement des aides accordées à ses clients. L'objectif serait donc de généraliser à l'ensemble des fournisseurs ce principe de financement à parité.

Une réflexion a été engagée en parallèle avec les acteurs du logement pour adapter les critères et modalités d'intervention du FSL. Les travaux ont abouti à l'élaboration de six propositions.

Les 6 propositions sont les suivantes :

- Proposition n°1 : Supprimer la dérogation au critère du Reste à Vivre (RAV) dans le cas de demandes multiples d'aides aux impayés de fluide ou de coupure imminente.
- Proposition n°2 : Actualiser chaque année le barème des charges FSL selon les indices INSEE à la consommation propre à chaque poste de charges concerné.

- Proposition n°3 : Relever le taux d'effort de 50 à 60 % pour les ménages isolés avec ou sans enfant.
- Proposition n°4 : Accorder des aides au maintien dans le cadre d'un projet logement viable.
- Proposition n°5 : Revaloriser le montant plafond du Reste à Vivre (RAV) journalier à 6,5 euros.
- Proposition n°6 : Orienter les ménages pour lesquels une aide au maintien a été refusée vers l'accès à un logement compatible avec leurs ressources.

Elles forment un ensemble de mesures cohérentes qui redonne du sens à l'intervention du FSL aujourd'hui trop souvent considérée comme un simple guichet accordant des aides de subsistance. En effet, le FSL est mobilisé pour des ménages dont les coûts des loyers et charges sont manifestement trop importants par rapport aux ressources. Les aides ne permettent pas dans ces situations de régler le problème durablement. Au mieux, elles ne permettent que de reporter temporairement la coupure de gaz, d'électricité ou la procédure d'expulsion. Cette pratique interroge sur la pertinence des interventions et l'efficacité des aides.

La refonte du règlement intérieur du FSL a donc pour objectif d'améliorer son efficacité et s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du PDALPD 2013-2018 ainsi que dans un ensemble de mesures nationales sur le logement.

1^{er} enjeu : Garantir une équité de traitement des ménages sur l'ensemble du territoire

C'est un principe directeur à toute action du Département qu'il s'agit de réaffirmer et de garantir dans la mobilisation des aides du FSL. L'ensemble des mesures proposées s'inscrit d'ailleurs dans cet objectif.

- Ainsi, la 1^{ère} proposition a pour objectif de supprimer la possibilité de dérogation au critère du Reste à Vivre journalier (RAV) fixé à 6 € maximum qui est appliqué aux demandes d'aide aux impayés de loyer, de facture d'énergie et d'eau. En effet, en cas de cumul de difficulté c'est-à-dire lorsque plusieurs demandes sont faites simultanément (impayé d'eau + électricité par exemple), le critère du RAV n'est pas appliqué.

Force est de constater que cette règle conduit certains ménages présentant une seule facture d'impayé à contracter une nouvelle dette uniquement pour obtenir une aide du FSL.

2^{ème} enjeu : Redonner du sens à l'intervention du FSL

L'intervention du FSL doit être recentrée sur son objectif principal, c'est-à-dire aider les ménages à accéder à un logement et à y rester durablement. Le pré requis est donc de vérifier la viabilité du projet logement avant toute intervention du FSL à l'accès comme au maintien.

- Objectif : Aider les ménages à accéder à un logement ou à se maintenir dans un logement compatible avec leurs ressources.

Chacune des 6 propositions concourent à l'atteinte de cet objectif.

- La 4^{ème} mesure proposée l'illustre pleinement. Elle

consiste à élargir aux aides aux impayés de loyer, de facture d'énergie et d'eau, la vérification systématique de l'adéquation du coût du logement avec le niveau de ressources des ménages. Ce principe d'intervention est déjà appliqué pour les demandes d'aide à l'accès.

Cette mesure se formalise par l'intégration explicite du taux d'effort comme critère d'attribution des aides au maintien. Le taux d'effort correspond à la part des ressources des ménages consacrées aux paiements du loyer et des charges liées au logement (énergie, eau, chauffage, téléphone, charges collectives et assurance habitation).

Il est aujourd'hui plafonné à 50% quelque soit la composition familiale. Or, le coût des loyers et des charges représente une part plus importante de dépense pour les ménages isolés à faible ressource que pour les couples. Pour tenir compte de cette réalité, il est proposé d'appliquer un plafond différencié selon la composition familiale (3^{ème} proposition) :

- 50% pour les couples
- 60% pour les personnes seules.

3^{ème} enjeu : Actionner les leviers du PDALPD 2013-2018

Les évolutions en projet s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du PDALPD 2013-2018. L'objectif central du nouveau plan étant de mobiliser les logements sociaux à travers le contingent préfectoral pour un public prioritaire le plus en difficulté vis-à-vis du logement, notamment pour les publics du FSL. Ainsi, le Fonds pourrait permettre de repérer les ménages, les orienter vers le relogement en parc social en les aidant par des aides financières et/ou par un accompagnement adapté à leurs difficultés.

- L'objectif est de ne pas laisser sans solution les ménages logés dans des logements trop chers qui se sont vus refuser une aide au maintien. La 6^{ème} proposition a pour finalité de proposer au ménage un panel d'outils alternatifs à l'aide curative ponctuelle qui ne lui permet pas de résoudre durablement ses difficultés.

Ainsi, un diagnostic permettant d'identifier la cause de l'impayé sera proposé au ménage. En fonction de la problématique rencontrée, un accompagnement adapté pourra être mobilisé.

Enfin, lorsque la part des ressources du ménage consacrée au seul paiement du loyer sera trop élevée (+ de 33 %), la candidature du ménage sera proposée pour un relogement en parc social sur le contingent préfectoral.

4^{ème} enjeu : Adapter la réponse aux causes des difficultés rencontrées en matière de précarité énergétique

Les nouvelles modalités d'intervention s'inscrivent pleinement dans la nouvelle politique du Département visant à lutter contre la précarité énergétique adoptée en Assemblée Plénière du Conseil Général le 24 juin 2013. Ce nouveau dispositif s'adresse aux propriétaires occupants et locataires à faibles ressources (< à 1,5 RSA) du parc privé, public cible du FSL. Le mode d'intervention est global par une action sur le bâti, les

usages et le suivi des consommations. Il est adapté aux difficultés, besoins et capacités des ménages.

Les financements du Département viennent en complément de ceux de l'Etat et des collectivités locales pour conforter les opérations.

L'enjeu est de compléter la palette des interventions du FSL par une action en prévention alliant accompagnement social, accompagnement technique et intervention sur l'état du logement pour sortir les ménages de la précarité énergétique.

- Cet outil supplémentaire est repris dans le cadre de la 6^{ème} proposition. Il concerne les ménages en situation d'impayés dont la cause des difficultés est liée au coût des charges et au mauvais état du logement.

5^{ème} enjeu : Impliquer les autres acteurs pour agir efficacement

Pour agir efficacement dans le cadre d'un projet viable, il est impératif de mobiliser tous les acteurs (CCAS, CAF, associations) et mieux articuler leurs interventions avec celles du FSL.

Pour certaines situations, la seule intervention du FSL ne permet pas de résoudre la problématique, car le ménage reste avec une dette auprès de son fournisseur ou de son bailleur. Dans ce cas, il est proposé de conditionner l'octroi de l'aide à la formalisation d'un accord associant la CAF, la commune, le fournisseur ou bailleur et le ménage pour apurer totalement la dette et mettre en place l'accompagnement nécessaire.

- L'objectif poursuivi est une fois encore, de ne pas laisser un ménage en difficulté sans réponse.

La proposition n°6 introduit de la souplesse dans le dispositif. Au-delà de l'application stricte des règles, elle ouvre la possibilité d'une solution négociée entre les acteurs concernés : le créancier, le ménage, le Département, la CAF, le CCAS et les associations caritatives.

Lorsqu'un accord aura pu être trouvé qui garantit un maintien durable du ménage dans son logement, le FSL accordera une aide.

Les autres propositions viennent corriger les impacts des modifications des règles d'octroi des aides par :

- une actualisation des barèmes en vigueur depuis 2007 (Proposition n°2),
- une revalorisation du taux d'effort et du RAV (Proposition n°3 et n°5).

Elles permettent de mieux prendre en compte la réalité des coûts supportés par les ménages.

Au global, les 6 propositions peuvent permettre de maîtriser les dépenses et de recentrer l'intervention du FSL dans le cadre d'un projet logement viable.

Cependant, au regard de l'évolution des demandes, il convient de poursuivre les actions engagées auprès des partenaires du FSL sur leur participation financière au FSL.

Ainsi, 3 axes de travail sont dégagés :

- auprès des bailleurs sociaux pour atteindre le même niveau de financement que dans le Département du Pas de Calais soit 4 € par logement contre 3 € dans le Nord. Cet objectif pourrait être atteint progressivement sur une période de 3 ans.

- auprès des EPCI et des communes qui ne participent pas au financement du FSL. Seule Lille Métropole contribue au FSL au titre de l'assainissement sur le volet eau du dispositif.
- auprès des fournisseurs d'énergie et d'eau pour que leurs participations financières s'établissent à minima à parité avec celle du Département. C'est-à-dire que pour 2 euros versés, au minimum 1 € soit pris en charge par le partenaire et au maximum 1 € par le Département.

En conclusion, pour agir efficacement, le règlement intérieur du FSL se doit d'évoluer en :

- développant des actions en prévention,
- utilisant tous les outils disponibles tels que l'attribution prioritaire de logements sociaux par la mobilisation du contingent préfectoral,
- mobilisant les autres acteurs (CAF du Nord, CCAS, associations caritatives, ANAH, ...),
- garantissant une équité de traitement sur l'ensemble du territoire.

La révision du règlement intérieur du FSL est également l'occasion d'apporter des corrections de forme et des précisions qui n'ont aucun impact sur les modalités et critères d'attribution des aides.

Le Comité Directeur du FSL, réuni le 29 janvier 2014, a émis un avis favorable aux propositions de modification du règlement intérieur.

En conséquence, il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission « Lutte Contre les Exclusions, Enfance, Famille, Jeunesse, Santé » :

- d'approuver les termes de l'avenant n°5 du Règlement Intérieur du FSL du 27 mars 2006,
- d'intégrer au Règlement Intérieur du FSL les modifications apportées par l'avenant n°5,
- de fixer au 1^{er} Juillet 2014 la date d'entrée en vigueur du Règlement Intérieur du FSL modifié par l'avenant n°5.

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission, est adopté à l'unanimité.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 30. 51 Conseillers Généraux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 9 pouvoirs. Ils ont été rejoints pendant la discussion par Messieurs BAUDOUX et HENNO.

Messieurs LANNOO et VANDEVOORDE, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté la salle préalablement au vote.

Vote intervenu à 17 h 47.

Au moment du vote, 51 Conseillers Généraux étaient présents.

Nombre de procurations : 9

Absents sans procuration : 19

N'ont pas pris part au vote : 0
 Ont pris part au vote : 60 (y compris les votants par procuration)

Résultats du vote :

Abstentions : 8 (Groupe Communiste - Front de Gauche)

Total des suffrages exprimés : 52

Majorité absolue des suffrages exprimés : 27

Pour : 52 (Groupe Socialiste, Parti Radical de Gauche et Apparentés, Groupe Union Pour le Nord)

Contre : 0

Concernant le rapport n° 3/2, Monsieur Aymeric *ROBIN* remarque que l'inspiration globale du nouveau Programme Départemental d'Insertion (PDI) est de remettre l'allocataire au centre de son parcours et des orientations qu'il pourra prendre.

Monsieur *ROBIN* rappelle que les membres du Groupe Communiste - Front de Gauche ont déjà exprimé leurs craintes sur les moyens que le Département pourra réellement allouer à l'accompagnement de ces allocataires, notamment sur le volet insertion.

Monsieur *ROBIN* constate que les régies vont être drastiquement réduites. Il demande qu'une réflexion soit menée pour la remise en place du fonctionnement initial des régies.

Monsieur *ROBIN* exprime son inquiétude quant aux contraintes pesant sur les investissements départementaux. Il souligne que le Département subit d'une part le refus réitéré de l'État de régler sa dette de 350 millions d'euros annuels au titre des allocations de solidarité et d'autre part l'austérité qui à tous les niveaux institutionnels, justifie les efforts et les renoncements.

Monsieur *ROBIN* pense que les Départements et les Communes sont mis en difficulté pour imposer le triptyque Europe/Régions/Intercommunalités souhaité par la technocratie bruxelloise. Il estime que le choix de l'austérité qui permettrait d'assainir l'économie et de relancer la croissance est un leurre.

Monsieur *ROBIN* indique que dans l'attente d'une table ronde avec tous les acteurs économiques du territoire nordiste, les membres du Groupe Communiste - Front de Gauche voteront favorablement le projet de délibération proposé. Il précise que ces derniers maintiennent leurs exigences quant à la sauvegarde des investissements départementaux et des moyens consacrés à l'accompagnement des allocataires du RSA.

Monsieur Roger *VICOT* fait remarquer que le montant des crédits alloués aux régies ont été réduits mais que ces dernières n'ont pas disparu.

Monsieur Christian *POIRET* annonce que les membres du Groupe Union Pour le Nord voteront favorablement le projet de délibération.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

• Rapport n° 3/2

Etaient présents : Jean-Jacques ANCEAU, Bernard BAUDOUX, Stéphanie BODELE, Joël CARBON, Erick CHARTON, Joëlle COTTENYE, Laurent COULON, Bernard DELVA, Marie DEROO, Didier DRIEUX, Philippe DRONSART, André FIGOUREUX, Martine FILLEUL, Georges FLAMENGT, Isabelle FREMAUX, Michel GILLOEN, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Bernard HAESBROECK, Bernard HANICOTTE, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Norbert JESSUS, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Vincent LANNOO, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Monique LEMPEREUR, Philippe LETY, Brigitte LHERBIER, René LOCOCHE, Michel MANESSE, Didier MANIER, Frédéric MARCHAND, Jacques MARISSIAUX, Nathalie MONTFORT, Jean-Luc PERAT, Christian POIRET, Françoise POLNECO, Jean-Claude QUENNESSON, Roméo RAGAZZO, Bertrand RINGOT, Aymeric ROBIN, Daniel RONDELAERE, Jean-Marie RUANT, Jean SCHEPMAN, Renaud TARDY, Serge VAN DER HOEVEN, Michel VANDEVOORDE, Alain VANWAEFELGHEM, Roger VICOT, Dany WATTEBLED

Absents représentés : Gérard BOUSSEMARY donne pouvoir à Patrick KANNER, Jean-Claude DEBUS donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Bernard HANICOTTE, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Aymeric ROBIN, Marie FABRE donne pouvoir à Didier MANIER, Jean JAROSZ donne pouvoir à Jean-Claude QUENNESSON, Jacques PARENT donne pouvoir à Frédéric MARCHAND, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT donne pouvoir à Roger VICOT

Absent excusé : Jacques MICHON

Absents : Delphine BATAILLE, Charles BEAUCHAMP, Guy BRICOUT, Alain BRUNEEL, Jean-Pierre DECOOL, Albert DESPRES, Stéphane DIEUSAERT, Alain FAUGARET, Mehdi MASSROUR, Luc MONNET, Alain POYART, Eric RENAUD, Fabien THIEME, Patrick VALOIS, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE

N° 3.2

DLES/2014/185

OBJET :

MODALITES DE PARTENARIAT ENTRE LE DEPARTEMENT DU NORD, LES ASSOCIATIONS, LES CCAS, CIAS, EPCI ET MSA DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PDI 2014-2017

Contexte

Le Conseil général du Nord a adopté à l'unanimité le 12 novembre 2013 le Programme Départemental d'Insertion (PDI) 2014-2017 intitulé « Objectif emploi ».

Son ambition est de promouvoir l'accès et le retour à l'emploi des allocataires du RSA.

A cet égard, le PDI s'attache notamment à réduire la césure entre insertion sociale et professionnelle, en plaçant l'allocataire au centre du dispositif. Dans cette perspective, il propose un nouveau schéma d'accueil, d'orientation et d'accompagnement des allocataires.

- La phase d'accueil doit être réactive pour initier rapidement la démarche d'insertion : informer l'allocataire sur ses droits et devoirs et, de manière détaillée, sur l'offre d'insertion existante et l'appui que peuvent lui apporter les différents acteurs. Elle sera réalisée par des partenaires référents de proximité, s'engageant sur la qualité de l'accueil attendu par le Département. Dans cette perspective, une charte d'accueil a été initiée avec les services départementaux. Le Département a la volonté de partager les engagements de cette charte avec l'ensemble des acteurs qui souhaitent s'impliquer aux côtés du Département dans la mise en œuvre de cette phase.
- A l'issue de cette phase d'accueil, l'allocataire pourra choisir l'accompagnement le plus adapté à son projet dans le cadre d'une contractualisation - Contrat d'Engagements Réciproques (CER) ou Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE) – qui sera formalisée par un référent. Le référent appréhende globalement la situation de la personne. Il mobilise les aides et appuis nécessaires, notamment les actions relevant de l'offre d'insertion territoriale, financées ou cofinancées dans le cadre du PDI. Il peut également mobiliser d'autres partenaires disposant de ressources répondant aux besoins des allocataires. Lorsque la situation de l'allocataire évolue, celui-ci a la possibilité, en accord avec son référent, de changer l'orientation de son parcours. En effet, les parcours sont adaptés à la situation et au projet de la personne.
- Ces nouvelles dispositions doivent permettre au terme du PDI, d'obtenir un taux de contractualisation de 100 % pour les allocataires relevant du CER, contre 66 % aujourd'hui.

Les nouvelles orientations du PDI induisent des changements importants pour l'ensemble des acteurs. Elles sont synthétisées dans le tableau comparatif joint en annexe.

Il importe donc d'accompagner ces changements et de procéder par étapes dans la mise en œuvre du PDI.

Dans cet esprit, un référentiel de mise en œuvre du PDI est en cours de finalisation et sera présenté à un prochain Conseil Départemental d'Insertion. Il permettra de préciser les nouvelles modalités de travail et de coopération entre les acteurs et aussi de développer la démarche de développement social local affirmée dans le PDI, à travers la nouvelle place donnée à l'allocataire et à la mobilisation des ressources des territoires.

Parallèlement, il convient de définir les nouvelles modalités de financement de l'accompagnement et des actions d'insertion.

I. L'accompagnement par la référence sociale et socioprofessionnelle

Dans le cadre du partenariat historique qui lie le Département aux CCAS et notamment de par leur engagement particulier dans la mise en œuvre de la politique d'insertion, le financement des CCAS se différencie de celui des associations, les premiers contribuant au cofinancement de l'accompagnement des allocataires du RSA. Par ailleurs, l'Accord cadre signé le 21 janvier 2013 entre l'UDCCAS et le Département du Nord promeut un accueil généraliste de qualité pour favoriser l'accès aux droits des usagers.

Le financement des CIAS est majoré par rapport à celui des CCAS. En effet, une meilleure couverture des territoires notamment en milieu rural est recherchée par le Département.

Les regroupements de communes, pour pouvoir prétendre à des financements au même titre que les CIAS, doivent avoir formalisé, dans une convention, le transfert de la compétence visée. De plus, il doit exister une vraie mutualisation de moyens, en termes de personnel, de locaux et d'actions envers les allocataires de manière indifférente suivant la commune d'appartenance.

L'allocataire du RSA a droit à un accompagnement social et professionnel adapté à ses besoins et organisé par un référent unique.

Ce droit à l'accompagnement, posé par la loi, doit être adapté à la singularité de la situation de la personne.

Ainsi, à l'issue de la phase d'accueil, l'allocataire entre dans une phase d'accompagnement à dominante sociale, socioprofessionnelle ou professionnelle (Pôle Emploi).

1. Un accompagnement à dominante sociale adapté et gradué en fonction des besoins des allocataires.

Pour rappel, les modalités de financement actuelles sont les suivantes :

- *la référence est financée à hauteur de :*
 - 37 800 € pour le suivi de 120 personnes en file active concernant les associations et les EPCI ;
 - 37 800 € pour le suivi de 100 personnes en file active concernant les CIAS et la MSA ;
 - 25 200 € pour le suivi de 100 personnes en file active concernant les CCAS.

Par ailleurs, l'intervention sociale globale est financée à hauteur de 42 000 € pour le suivi de 35 personnes et n'est pas ouverte aux CCAS et CIAS.

Dans le cadre du PDI 2014/2017 et de la mise en place de l'accompagnement gradué, il sera proposé aux personnes les plus fragiles un « accompagnement renforcé » avec

plusieurs entretiens par mois, y compris à domicile.

Les allocataires autonomes auront des temps de rencontre réguliers, au moins une fois par mois, avec la mise en place d'un « accompagnement insertion ». Enfin, pour certains allocataires, un suivi plus distancé via un « soutien ponctuel » pourra être proposé.

- Les modalités de financement de la mission « accompagnement renforcé » sont déclinées sous forme de forfait :
 - 42 000 € pour le suivi de 40 personnes en file active par an pour les associations, les CIAS, les EPCI et la MSA ;
 - 28 000 € pour le suivi de 40 personnes en file active par an pour les CCAS.

Cette mission est portée par un travailleur social diplômé d'état ou par un professionnel de l'action sociale s'inscrivant dans une démarche de validation des acquis de l'expérience.

L'accompagnement renforcé remplace l'intervention sociale globale financée dans le cadre du précédent PDI et sera dorénavant ouvert aux CCAS et CIAS.

- Les modalités de financement de la mission « accompagnement insertion » sont déclinées sous forme de forfait :
 - 37 800 € pour le suivi de 120 personnes en file active par an pour les associations, les CIAS, les EPCI et la MSA ;
 - 25 200 € pour le suivi de 100 personnes en file active par an pour les CCAS.
- Les modalités de financement de la mission « soutien ponctuel » sont déclinées sous forme de forfait :
 - 5 400 € pour le suivi de 100 personnes en file active par an pour les associations, les CIAS, les EPCI et la MSA ;
 - 3 600 € pour le suivi de 100 personnes en file active par an pour les CCAS.

Ces forfaits peuvent être proratisés en fonction des capacités des organismes, au regard des besoins des allocataires et des ressources du territoire.

Les CCAS, CIAS, associations, EPCI et MSA peuvent se positionner sur les trois modalités d'accompagnement.

Les financements au contrat (à 53,50 euros) ne sont pas reconduits. Une organisation sera recherchée sur chaque territoire pour prendre en charge les allocataires concernés.

2. Concernant l'accompagnement socioprofessionnel, plusieurs types d'accompagnement pourront être proposés.

Le principe posé est que la référence est adossée aux différents dispositifs (PLIE, IOD et Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI)).

Ainsi, trois grands types de situations pourront être

distingués, chacune se traduisant par un type de référence d'insertion :

- l'accompagnement à la construction du projet professionnel : pour des publics dont la problématique dominante est d'élaborer un projet professionnel ou un projet emploi ;
- la médiation directe à l'emploi : pour des personnes immédiatement disponibles et volontaristes pour accéder rapidement à l'emploi ;
- l'accompagnement entrepreneur : pour un public qui n'arrive pas à développer suffisamment son activité pour sortir du RSA.

Toutefois, au regard du contexte national (réforme de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) à venir, nouvelle programmation du Fonds Social Européen (FSE)) et des négociations à mener avec les différents partenaires, les modalités de financement de ces différentes missions et dispositifs seront déclinées dans une délibération ultérieure.

Dans l'attente, les modalités de financement prévues dans les délibérations du 28 juin 2010 (délibérations relatives aux ACI et aux méthodes IOD) et du 25 octobre 2010 (délibération relative aux PLIE) continuent de s'appliquer.

II. L'offre d'insertion territoriale

Le PDI 2014/2017 vise à permettre à chaque allocataire un accès facilité à l'ensemble de l'offre sociale d'un territoire, déployée soit par les partenaires (CAF, MSA, CCAS, ARS...), soit par le Département dans le cadre de la lutte contre les exclusions.

L'offre d'insertion sociale financée par le Département est mobilisable par le référent RSA ou l'allocataire lui-même, dans le cadre de son projet d'insertion.

Ces actions sont complémentaires de l'accompagnement mis en œuvre par le référent. Elles ne se substituent pas à celui-ci.

Pour rappel, les modalités de financement actuelles sont les suivantes :

- les actions collectives :
 - 5 € par allocataire et par heure + 4 € de temps de mobilisation individuelle par allocataire + 4 € de préparation par allocataire
- les actions individuelles :
 - actions santé médico-sociale et médico-psychologique, accompagnement logement, mobilité, accès aux droits, aide juridique, etc : financement de 40 000 € par an pour l'accompagnement de 40 personnes en file active
- les actions dans une démarche de Développement social local :
 - maximum de 30 000 € par an

L'offre d'insertion sociale s'articulera autour de deux volets, pour une meilleure lisibilité et dans un souci de simplification :

- les actions de lien social/citoyenneté dans une démarche de Développement Social Local (DSL) ;
- les actions de dynamisation sociale.

Les modalités de financement de l'offre d'insertion territoriale sont déclinées comme suit :

- Concernant les actions de lien social/citoyenneté dans une démarche de Développement Social Local, lequel contribue à la lutte contre l'exclusion :
 - maximum de 30 000 € par an pour les forums de l'insertion : a minima, chaque territoire finance un forum de l'insertion ;
 - maximum de 30 000 € par an pour les associations lorsque qu'elles s'engagent dans une démarche de DSL.

Les épiceries sociales et solidaires et les actions citoyennes en faveur du lien social avec un rayonnement local sont désormais financées en totalité sur les crédits déconcentrés dans un souci de plus grande lisibilité.

- Concernant les actions de dynamisation sociale :
 - forfait de 5 000 € par an pour 46 ateliers de 2h pour 10 places en file active pour toutes les actions collectives. Ce forfait peut être proratisé.
 - financement individuel de 1 050 € par an pour les interventions psychosociales ;
 - financement individuel de 1 000 € au titre de la préparation du permis de conduire pour les actions relevant d'une démarche d'auto-école sociale.

Les crédits centraux dévolus au fonds mobilité subsistent en totalité. Cela représente un budget de 375 000 €. La création de ce fonds, issue du constat de la concentration des offres d'insertion et d'emploi autour des grandes agglomérations du département, vise à en favoriser l'accès. Il contribue ainsi au financement d'actions permettant de faciliter les déplacements physiques des allocataires mais aussi de lever les obstacles d'ordre psychologique à la mobilité.

Une nouvelle délibération sera proposée dans le courant de l'année afin de poser des critères permettant de répondre aux objectifs emplois du nouveau PDI, en lien avec le Schéma de Mobilité « Liberté Mobilité 2030 ».

De plus, pour 2014, il est proposé que chaque Commission Territoriale d'Insertion puisse proposer le financement d'un projet d'innovation sociale.

Ce projet doit permettre l'amélioration de la participation des usagers, ou l'évolution des pratiques professionnelles.

Il pourra également prendre la forme d'un cofinancement d'un projet porté par d'autres partenaires ayant une plus value stratégique pour le territoire et les allocataires du RSA.

Les missions d'accompagnement et l'offre d'insertion territoriale feront l'objet d'un appel à propositions.

Les différents partenaires du Département seront invités à y répondre.

Le Département examinera ensuite, dans le cadre des Commissions Territoriales d'Insertion (CTI), la pertinence des projets déposés, notamment au regard des besoins des allocataires et des ressources territoriales existantes, tout en recherchant les possibilités de cofinancement.

Pour ce faire, les CTI examineront les projets proposés et l'offre de référents en s'appuyant notamment sur les constats partagés de l'étude du Cabinet ASDO relative à l'évaluation de la politique d'insertion.

L'ensemble des projets déposés dans le cadre de l'appel à propositions du PDI feront l'objet d'un processus d'évaluation permanent.

Le Département s'appuiera sur les cofinancements du Fonds Social Européen (FSE) pour développer les actions mises en œuvre dans cet objectif.

Cette délibération sera mise en œuvre à compter du 1^{er} septembre 2014.

A compter de 2015, le principe de pluriannualité des conventions financières sera appliqué.

De plus, la subvention globale annuelle sera versée aux partenaires selon les conditions suivantes :

- 80 % en début d'année N
- 20 % en cours d'année N+1, après évaluation des résultats de l'année N.

En conséquence, il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission « Lutte contre les exclusions, Enfance, Famille, Jeunesse, Santé » :

- d'adopter les modalités d'engagement et de financement des associations, CCAS, CIAS, EPCI et MSA dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Départemental d'Insertion 2014-2017 ;
- d'imputer les dépenses correspondantes au budget départemental.

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission, est adopté à l'unanimité.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 48. 51 Conseillers Généraux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 9 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Messieurs *LANNOO* et *VANDEVOORDE*.

Monsieur *LEFEBVRE*, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté la salle préalablement au vote.

Vote intervenu à 17 h 54.

Au moment du vote, 52 Conseillers Généraux étaient présents.

Nombre de procurations : 9
Absents sans procuration : 18
N'ont pas pris part au vote : 0
Ont pris part au vote : 61 (y compris les votants par
procuration)

Résultats du vote :

Abstention : 0
Total des suffrages exprimés : 61

Majorité absolue des suffrages exprimés : 31
Pour : 61 (Groupe Socialiste, Parti Radical de Gauche et
Apparentés, Groupe Communiste – Front de Gauche,
Groupe Union Pour le Nord)
Contre : 0

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève
la séance à 17 heures 55.

Stéphanie BODELE

Patrick KANNER

Secrétaire de Séance

Président du Conseil Général